

RAPPORT GENERAL DES RÉUNIONS DE L'INTERSESSION DE LA CONFEMEN



Conférence des Ministres de l'Education
des pays ayant le français en partage
Lomé (Togo)
5 au 10 novembre 2007

Sommaire

CHAPITRE I REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL.....	3
1 CEREMONIE D’OUVERTURE OFFICIELLE.....	4
• Allocution de bienvenue de Monsieur KUDJOH Apéléké, Correspondant national du Togo	5
• Allocution de Madame HIMA Adiza, Secrétaire Générale de la CONFEMEN.....	7
• Allocution de Monsieur Klassou Komi Selom , Ministre des enseignements primaire et secondaire du Togo.....	10
2 RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL.....	14
CHAPITRE II REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE.....	22
▪ RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE.....	23
CHAPITRE III REUNION DU BUREAU DE L’INTERSESSION.....	28
1. CEREMONIE D’OUVERTURE.....	29
• Allocution de Monsieur Klassou Komi Selom, Ministre des enseignements Primaire et Secondaire du TOGO.....	30
• Allocution de Monsieur Soungalo OUEDRAOGO, directeur de l’Education et de la Formation représentant Monsieur Clément DUHAIME, Administrateur de l’OIF	33
• Allocution de Monsieur Ousmane Samba MAMADOU, Ministre de l’Education du Niger Président en exercice de la CONFEMEN.....	36
• Allocution de son Excellence Yaovi AGBOYIBOR, Premier Ministre du Togo.....	40
2. RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU.....	44
3. RESOLUTIONS ADOPTEES.....	56
• Allocution de clôture de Monsieur Klassou Komi Selom, Ministre des enseignements Primaire et Secondaire du TOGO	76
• Allocution de clôture de Monsieur Ousmane Samba MAMADOU, Ministre de l’Education du Niger Président en exercice de la CONFEMEN.....	79
Chapitre IV ANNEXES.....	81
• Motion de remerciement.....	82
• Bilan d’activités Juin 2006 novembre 2007.....	83
• Cadre logique du programme d’activités 2008 de la CONFEMEN.....	99
• Budget 2008 de la CONFEMEN.....	117
• Liste des participants.....	121
• Liste comité d’organisation.....	125

I RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL



Conférence des Ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage

**Lomé (Togo)
5 au 10 novembre 2007**

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE



Conférence des Ministres de l'Education
des pays ayant le français en partage

Lomé (Togo)
5 au 10 novembre 2007

**MOT DE BIENVENUE DE MONSIEUR KUDJOH AYAYI APELETE,
CORRESPONDANT NATIONAL DU TOGO**

Monsieur le Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire

Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN,

Monsieur le Directeur de Cabinet du MEPS,

Madame la Présidente du Groupe de Travail des Correspondantes et Correspondants Nationaux,

Mesdames et Messieurs les Correspondantes et Correspondants Nationaux,

Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat Technique Permanent,

Il y a un peu plus d'un an, la 52^{ème} session ministérielle de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), tenue à Niamey au Niger du 27 mai au 2 juin 2006, a élu le Togo au Bureau de notre institution et choisi Lomé pour abriter cette réunion de l'Intersession du Bureau. Je faisais mes débuts au sein de cette prestigieuse institution en qualité de Correspondant National du Togo..

Vous ne pouvez imaginer mon émotion en cet instant précis où s'ouvre cette importante réunion car je mesurais déjà à l'époque, l'ampleur et la complexité de la mission qui nous était confiée.

Avant que des voix plus autorisées ne vous souhaitent la bienvenue en terre togolaise, pays de paix et de dialogue, connu pour son hospitalité légendaire, je voudrais en ma qualité de Correspondant National du Togo et Président du Comité d'organisation, vous souhaiter une très chaleureuse bienvenue à Lomé, dans cette salle de réunion de l'hôtel ibis qui abritera pendant quatre jours, la réunion des correspondantes et correspondants nationaux ainsi que celle de la commission administrative et financière de la CONFEMEN.

Je voudrais sincèrement remercier tous ceux qui ont bien voulu faire confiance à notre Togo chéri, l'or de l'humanité, pour accueillir la présente rencontre.

Nos remerciements vont en particulier à Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN et à tout le Secrétariat Technique Permanent dont l'appui a été très déterminant dans l'organisation de cette rencontre.

Nous disons aussi merci à vous tous, correspondantes et correspondants nationaux, aux commissaires aux comptes et aux conseillers scientifiques du PASEC qui avez fait le déplacement de Lomé pour finaliser le travail que nous avons entamé. Compte tenu du cahier des charges de ces quatre jours, les dispositions sont prises en collaboration avec le Secrétariat Technique permanent pour agrémenter votre séjour par quelques manifestations culturelles.

Je voudrais d'ores et déjà solliciter votre indulgence pour d'éventuelles imperfections que vous pourriez constater dans l'organisation de ces assises. Les membres du Comité d'organisation se feront un plaisir d'apporter des solutions rapides et efficaces à ces manquements dès qu'ils en seront informés.

Je ne saurais terminer cette intervention sans adresser toute la reconnaissance du comité d'organisation aux plus hautes autorités du pays ainsi qu'à tous les départements ministériels associés, pour l'attention soutenue qu'ils ont accordée à la préparation de ces assises qui débutent ce jour et pour les facilités dont le Ministère des Enseignements primaire et Secondaire a pu bénéficier.

Encore une fois je vous dis :

Soyez les bienvenus,

Mia woezon,

Etalidéwu.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE BIENVENUE DE MME ADIZA HIMA,
SECRETAIRE GENERALE DE LA CONFEMEN**

Mesdames et Messieurs,

Excellence Monsieur le Ministre des Enseignements primaire et secondaire du Togo,

Mesdames et Messieurs les Correspondantes et Correspondants nationaux membres du Bureau,

Mesdames et Messieurs les participants,

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord rendre un hommage particulier à nos hôtes togolais pour la qualité de l'accueil si chaleureux, la mobilisation des grands jours et l'attention de tous les instants dont les membres du Comité interministériel sous le leadership de Monsieur le Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire et la coordination du Correspondant national du Togo, ont fait montre tout cela pour rendre notre séjour agréable et couronner nos réunions d'intersession de succès.

Je voudrais ensuite souhaiter la bienvenue et adresser nos salutations les plus cordiales aux Correspondantes et Correspondants nationaux ainsi qu'à tous ceux qui ont fait le déplacement de Lomé, malgré leurs importantes charges administratives, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils accordent à notre institution commune.

Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux,

Il y a quatre mois, se tenait à Mbodiène (Sénégal) la réunion du Groupe de travail des Correspondantes et Correspondants nationaux (CN) des Etats et gouvernements membres du Bureau ; une réunion préparatoire de l'intersession qui nous réunit aujourd'hui et au cours de laquelle le Secrétariat Technique Permanent (STP) a soumis à votre examen un certain nombre de documents en cours d'élaboration.

C'est donc avec un grand plaisir que nous nous retrouvons à nouveau pour passer en revue avec vous, les différents documents inscrits à l'ordre du jour de cette réunion et nous assurer surtout que ces versions ont effectivement tenu compte des orientations définies lors de la réunion de Mbodiène en fin juin dernier.

Je dois néanmoins avouer que cela ne s'est pas toujours fait sans difficultés.

Difficultés d'abord relatives à un agenda chargé qui nous a obligés à préparer concomitamment les Journées de réflexion sur la pratique de la dynamique partenariale dans les pays francophones d'Afrique et la présente réunion du Bureau.

Difficultés ensuite liées à des contingences extérieures au STP et qui ont eu un impact certain sur notre agenda de travail.

Mesdames et Messieurs,

Nonobstant ces difficultés, je puis toutefois vous assurer que le STP s'est particulièrement attaché à respecter ces orientations afin de présenter à cette réunion du Bureau des documents répondant au mieux à vos attentes. Vous aurez au cours de ces réunions, à apprécier le bilan des activités réalisées au cours de cette année 2007, mais également à vous pencher sur les perspectives à travers le programme d'activités que nous vous proposons pour 2008.

Vous aurez en outre à apprécier le projet de budget 2008, à porter votre regard sur des productions en cours d'élaboration tel que le Document de réflexion sur l'enseignement secondaire qui alimentera nos débats lors de la conférence ministérielle qui aura lieu en juin 2008 au Canada-Nouveau-Brunswick, la 9^e phase, la proposition d'orientations et le guide méthodologique du PASEC, ainsi que les documents de référence qui déterminent les règles et principes de fonctionnement interne à la CONFEMEN.

Je dois aussi souligner qu'une séance sera consacrée au Comité de suivi OIF/CONFEMEN qui examinera la mise en œuvre de certains projets importants relatifs au financement de l'éducation, aux curricula et à la formation professionnelle et technique. Cette instance qui tient sa réunion tous les ans depuis 2003, est la consécration d'un partenariat naturel entre l'OIF et la CONFEMEN. Cette synergie francophone en faveur de l'éducation permet de mieux répondre

aux sollicitations des pays, en particulier ceux du Sud désireux d'être au rendez-vous de 2015 sur l'éducation pour tous. Je voudrais en ce sens saluer les efforts de la Francophonie, à travers l'ensemble de ses institutions, pour avoir été à l'écoute des préoccupations de la CONFEMEN à travers sa programmation 2007-2009.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, au nom de l'ensemble du personnel dont j'assume la coordination et en mon nom propre, de vous adresser la reconnaissance et la gratitude du STP pour le soutien sans réserve que vous avez toujours su apporter à ses membres, dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

La CONFEMEN, nous le pensons sincèrement, est sur la bonne voie. Nous sommes persuadés, au regard des nouveaux chantiers que nous nous proposons d'ouvrir, que la CONFEMEN réalisera d'ici 2010 l'essentiel des orientations dégagées à Ouagadougou en 2002.

Sur cette note d'espoir, je souhaite plein succès à nos travaux et vous remercie de votre aimable attention.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR KLASSOU KOMI SELOM, MINISTRE DES
ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE DU TOGO**

Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN,
Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire,
Madame la Présidente du Groupe de Travail des Correspondantes et Correspondants Nationaux,
Mesdames et Messieurs les Correspondantes et Correspondants Nationaux,
Messieurs les membres du Secrétariat Technique Permanent,
Messieurs les Directeurs centraux Régionaux du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire,
Mesdames et Messieurs les membres du comité d'organisation
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est un très grand honneur pour le Togo d'accueillir cette semaine, la réunion de l'intersession du Bureau de la Conférence des Ministres de l'Education des Pays ayant le français en partage.

Je voudrais à cette occasion, vous souhaiter au nom du gouvernement et du peuple togolais, la bienvenue en terre togolaise, et en particulier à Lomé, ville dont le nom est donné à de nombreuses rencontres internationales.

Je voudrais aussi exprimer toute notre reconnaissance aux instances dirigeantes de la CONFEMEN, du choix de Lomé pour accueillir cette série de réunions du Bureau dont la première, celle des correspondantes et correspondants nationaux s'ouvre en ce moment même.

Mes remerciements vont également à l'Organisation Internationale de la Francophonie pour son appui sans cesse renouvelé à la CONFEMEN.

C'est donc un plaisir pour nous d'accueillir cette semaine, d'éminentes personnalités du monde éducatif francophone.

Mesdames et Messieurs,

Profondément attaché aux valeurs de partage et consciente du fait que, seules les études thématiques prospectives variées, pourraient favoriser la promotion de l'éducation dans nos pays, notre institution a développé au fil des années, une expertise remarquable en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques éducatives.

Que ce soient les évaluations des systèmes éducatifs conduites par le PASEC (Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs) ou les réflexions menées sur la gestion scolaire et autres, la contribution de la CONFEMEN a été déterminante dans l'évolution de nos systèmes éducatifs et a permis de réaliser des avancées significatives dans l'atteinte des objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) à l'horizon 2015.

Je tiens ici à rendre hommage à Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN et à toute l'équipe du Secrétariat Technique Permanent pour le travail remarquable qui a été accompli depuis son arrivée à la tête de l'institution. D'ailleurs, c'est à juste titre qu'à l'unanimité, la 52^{ème} session ministérielle tenue à Niamey au Niger, du 27 mai au 2 juin 2006, a décidé la reconduction de Madame Adiza HIMA au poste de Secrétaire Générale pour un nouveau mandat.

Je voudrais aussi saluer l'apport inestimable des Correspondantes et Correspondants Nationaux mais aussi des conseillers et des équipes nationales du PASEC dont les travaux permettent d'orienter les décisions de nos Etats en matière de formulation et de mise en oeuvre de politiques éducatives.

Vos réflexions nourries dans le secteur de l'éducation ont permis de renforcer la notoriété de la CONFEMEN.

Je souhaite que cette expertise et cette réputation se développent et se consolident davantage pour permettre à nos Etats de relever les défis de l'éducation de qualité pour tous.

Mesdames et Messieurs les participants,

Au cours de ces deux journées d'intenses travaux, vous aurez à réfléchir sur un certain nombre de documents dont entre autres, *le document de réflexion et d'orientation sur l'évaluation des systèmes éducatifs*, *le document sur l'enseignement secondaire* et *le document de stratégie de communication pour l'éducation* qui seront soumis à la réunion des Ministres membres du bureau les vendredi et samedi prochain.

S'agissant de l'étude sur l'enseignement secondaire, thème retenu pour la 53^{ème} session ministérielle prévue en 2008 au Canada Nouveau Brunswick, je voudrais attirer votre attention sur l'importance que celle-ci revêt pour nos pays.

En effet, après plus de 17 ans d'efforts pour la réalisation de l'éducation primaire universelle, le développement de l'enseignement secondaire semble être à la traîne, en l'occurrence dans les pays en développement. Des chiffres publiés par l'UNESCO en 2005 au sujet des taux moyens de scolarisation réalisés dans les cycles du secondaire présentent d'importants écarts entre les groupes sociaux et surtout les régions géographiques ; ainsi de 45 % seulement en Afrique, le taux moyen est de 69 % en Asie de l'Ouest mais atteint presque 100 % en Europe.

La faible expansion de l'enseignement secondaire est donc un défi à relever pour les prochaines années parce qu'il s'agit là de l'éducation et de la formation des jeunes appelés à devenir des acteurs et citoyens responsables de demain.

Défi parce qu'ils sont nombreux, les enfants qui achèvent le primaire et qui doivent être accueillis dans le secondaire sans que nos systèmes éducatifs soient en mesure de leur offrir une place.

Défi aussi parce que nos pays ont besoin de ressources humaines qualifiées pour combattre la pauvreté et être à la hauteur des aspirations économiques et sociales des populations, de l'évolution scientifique et technologique et des exigences de la mondialisation.

Défi également parce que dans un contexte économique difficile, il faut mobiliser les ressources nécessaires pour faire face au développement de ce cycle d'enseignement et ses implications notamment, la mise en place des infrastructures d'accueil, la fourniture de

manuels scolaires, d'équipements et de matériels d'enseignement/apprentissage, le recrutement et la formation de personnels enseignants et d'encadrement pédagogique et administratif et leur développement professionnel.

Défi enfin en terme d'équité parce qu'il faut assurer non seulement l'accès à tous, mais aussi et surtout, la qualité et la réussite des apprentissages pour tous.

Pour ce faire, il faut arriver à diversifier l'offre en fonction de la demande en portant une attention particulière aux filles, aux populations rurales vulnérables et aux pauvres.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'un chantier très vaste et délicat qui nécessite une réforme en profondeur des systèmes éducatifs.

Mesdames et Messieurs les correspondantes et correspondants nationaux,

De la qualité de vos travaux dépendra la réussite de cette réunion de l'intersession du Bureau. C'est pourquoi je vous invite à innover, c'est-à-dire à proposer des pistes susceptibles d'aider nos structures éducatives à répondre aux exigences de nos sociétés en perpétuelles mutations.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverte, la réunion des Correspondantes et Correspondants Nationaux membres du Bureau.

Je vous remercie.

RAPPORT DE LA RENION DU GROUPE DE TRAVAIL



Conférence des Ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage

**Lomé (Togo)
5 au 10 novembre 2007**

**Réunion du Groupe de travail des Correspondantes et Correspondants nationaux des
États et gouvernements membres du Bureau de la CONFEMEN
Lomé, Togo, les 5 et 6 novembre 2007**

La réunion du groupe de travail des correspondantes et correspondants nationaux des États et gouvernements membres du Bureau de la CONFEMEN s'est tenue à Lomé, Togo, le lundi 5 et le mardi 6 novembre 2007. Cette réunion a permis d'examiner l'avancement des travaux depuis la réunion de Mbodiène de juin dernier et de préparer la session du Bureau des 9 et 10 novembre.

Outre le Secrétariat Technique Permanent (STP), ont participé à la présente réunion les correspondantes et correspondants nationaux du Cameroun, du Canada, du Canada-Québec, du Canada-Nouveau-Brunswick, de la Communauté française de Belgique, du Congo-Brazzaville, de la France, du Niger, de la Roumanie, du Sénégal et du Togo. Les délégations du Gabon, du Liban, de Maurice et de la Suisse, empêchées, ont été excusées. La Mauritanie était absente.

Le groupe de travail a confié la présidence de la réunion à la représentante du Niger et le rôle de rapporteur au représentant de la Communauté française de Belgique (CFB). L'ordonnancement des travaux, tel que proposé par le STP, a été retenu sans modification.

A. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois interventions respectivement prononcées par Monsieur Ayayi Apéléte Kudjoh, Correspondant national du Togo, par Madame Adiza Hima, Secrétaire générale de la CONFEMEN, et par Monsieur Selom Komi Klassou, Ministre des Enseignements primaire et secondaire du Togo.

Monsieur le Correspondant national du Togo a, dans son intervention, souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et a mis l'accent sur l'engagement des autorités pour faire de cette réunion du Bureau une pleine réussite.

Madame la Secrétaire générale a, quant à elle, tenu à remercier les autorités togolaises pour l'excellence de leur accueil et pour le climat qui a prévalu tout au long de la préparation de la présente session. Elle a également profité de l'occasion pour rappeler le contexte général dans lequel se situe ce rendez-vous et a précisé les points importants qui structureront les travaux.

Monsieur le Ministre des Enseignements primaire et secondaire, après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, a exprimé sa reconnaissance à la CONFEMEN pour son rôle essentiel joué dans la réflexion sur les questions des politiques éducatives. A ses yeux, cet organe a de nombreux défis à relever parmi lesquels il convient de mentionner l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour tous, la formation des jeunes appelés à devenir des citoyens responsables et des acteurs futurs de la société pour mieux répondre aux enjeux sociétaux et économiques dans le contexte de l'actuel mouvement de mondialisation. Un défi plus spécifique et plus immédiat à relever se situe au niveau de l'enseignement

secondaire, segment de l'enseignement qui fera l'objet de la prochaine ministérielle de juin 2008. Monsieur le Ministre adresse ses vœux de réussite pour la réunion des correspondantes et correspondants nationaux et leur demande de faire preuve d'innovation dans leur réflexion.

B. Présentation du projet de programme d'activités 2008

Madame la Secrétaire générale a présenté le programme d'activités 2008 selon les trois objectifs arrêtés lors de la 50^e session de Ouagadougou (Burkina Faso). De cette présentation, il convient de retenir notamment les éléments suivants :

Axe I : Information et communication

- Volonté affirmée de poursuivre les actions entreprises pour renforcer la visibilité et la notoriété de la CONFEMEN, ainsi que de toujours mieux faire connaître son rôle et ses missions ;
- Engagement réaffirmé à développer l'espace de dialogue et de débat sous toutes ses formes, y compris sous forme interactive ;
- Communication et diffusion renforcée des productions de la CONFEMEN (CD-ROM, plaquettes, présentoirs, site Web ...).

Axe II : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives

- Développement de la réflexion sur la pratique de la dynamique partenariale et la publication des actes des Journées de réflexion ;
- Renforcement des capacités des pays du Sud, notamment par la mobilisation des experts du Sud ;
- Engagement soutenu dans le cadre de la mise en œuvre du PASEC (VIII et IX) ;
- Finalisation du document de réflexion sur l'enseignement secondaire.

Axe III : Concertation et promotion des intérêts communs

- Participation au dialogue mondial sur l'éducation ;
- Mobilisation de l'expertise francophone pour assurer un meilleur leadership dans les débats sur les politiques éducatives ;
- Développement des contacts institutionnels ;
- Renforcement du rôle politique de la CONFEMEN.

Cette présentation a fait l'objet d'un premier échange entre les participants. D'emblée, ils ont souligné la qualité et la clarté du cadre d'actions présenté. Des remarques plus spécifiques ont été formulées, notamment sur la question de l'impact budgétaire des mesures présentées. Dans sa réponse, Madame la Secrétaire générale a précisé que les propositions prennent en compte le cadre budgétaire prévu pour 2008 et que, par ailleurs, certaines opérations, notamment celles relatives au renforcement des capacités des personnels de gestion et la mise en place des dispositifs nationaux d'évaluation, devraient se concrétiser à partir de la conclusion de partenariats spécifiques permettant de soutenir financièrement les projets proposés.

D'autres remarques ont porté sur les éléments suivants :

- Dissémination des travaux auprès des différents acteurs de l'enseignement dans les pays membres ;
- Importance de préparer dès à présent le rendez-vous de 2010 (50^e anniversaire de la CONFEMEN) dans la perspective d'un bilan des travaux et de leur capitalisation ;
- Intégration, dans la mesure du possible, de deux colonnes l'une pour les

coûts et l'autre pour les résultats escomptés dans la présentation générale du *Cadre logique*.

Après les éclaircissements fournis par Madame la Secrétaire générale, l'assemblée recommande que le document *Cadre logique du programme d'activités 2008 de la CONFEMEN* soit soumis en l'état à la prochaine session du Bureau.

C. Présentation des résultats des études du PASEC et proposition d'orientations du programme pour le PASEC IX

Une présentation très complète des travaux du PASEC, comprenant un volet historique ainsi qu'une analyse des dernières évaluations réalisées, a permis aux correspondantes et correspondants nationaux de disposer d'une information riche, précise et de qualité sur l'engagement fourni dans le cadre de ce programme par la CONFEMEN.

Cette présentation a également permis de prendre connaissance des perspectives opérationnelles prévues dans le cadre du PASEC IX.

Les débats suscités par cette présentation mettent en évidence des questions de fond portant, notamment, sur l'objet précis des évaluations en lien avec les programmes d'enseignement (programme officiel – programme réellement suivi), sur l'interprétation des résultats en fonction des facteurs endogènes ou exogènes, sur l'adéquation des tests d'évaluation en fonction des pédagogies mises en œuvre (approche par les compétences ou non), sur le lien des résultats avec le niveau de formation des maîtres, sur les enjeux du redoublement et sur la prise en compte des contextes linguistiques.

A ces différentes questions, des réponses précises et argumentées ont été apportées. Ainsi, par exemple, sur la prise en compte de la différence qui peut exister entre le programme officiel et le programme réellement suivi en classe, il a été rappelé que les évaluations PASEC n'abordaient pas cette dimension étant entendu qu'elles avaient pour objectif prioritaire de faire ressortir les facteurs déterminant la réussite ou l'échec liés à l'environnement scolaire et extrascolaire. Pour d'autres questions, un engagement a été pris de poursuivre la réflexion et l'analyse dans le cadre des travaux futurs (par exemple, sous la forme d'analyses secondaires).

D'autres interventions ont ensuite mis l'accent sur des questions portant sur la gestion du programme, notamment sur les aspects de formation des équipes nationales, sur la réalisation du *Guide méthodologique* et sur la diffusion des résultats (site web, plaquettes, rapports, *CONFEMEN infos* ...). Sur ces différents aspects, les correspondantes et correspondants nationaux ont marqué leur accord sur les recommandations formulées par le Comité scientifique, étant entendu que celles-ci ne peuvent en aucun cas induire une révision du cadre budgétaire prévu par le STP pour 2008. Par contre, ils ne peuvent soutenir la demande du Comité scientifique de pouvoir se réunir à huis clos pour l'examen de certains points inscrits à l'ordre du jour de leur réunion.

Concernant plus spécifiquement la réalisation du *Guide méthodologique*, le principe selon lequel ce Guide serait présenté dans le cadre du Bureau de 2009 a été retenu, étant entendu qu'il comprendrait également des informations sur la question des curricula ou bien encore qu'il expliciterait les précautions à observer dans le cadre de la comparaison internationale des résultats aux tests.

**D. Présentation du projet de document de travail de la 53^e session ministérielle :
« Enseignement secondaire : quelles perspectives ? »**

Après une présentation du travail préparatoire engagé pour la prochaine session ministérielle de 2008 prenant notamment en compte les premières contributions des correspondantes et correspondants nationaux qui ont répondu à l'enquête initiée par le STP sur le sujet, l'ensemble des participants tient à exprimer sa satisfaction sur la version actuelle du document, sur son contenu, sa qualité et sa structure. Afin de faciliter la préparation du débat entre les ministres, différentes recommandations ont été formulées par l'assistance. Il convient d'en retenir :

- le nombre élevé de propositions qui risque d'accaparer les ministres lors de leur session de 2008 et de nuire à la définition de stratégies éducatives pour ce niveau d'enseignement ;
- la prise en compte de l'articulation nécessaire entre les formations générales et les formations professionnelles et techniques ;
- la nécessité de concevoir un document synthétique d'aide au débat pour la ministérielle.

Dans sa réponse, Madame la Secrétaire générale a mis l'accent sur sa volonté de bien préparer la session ministérielle et a rappelé qu'à cet effet, le groupe de travail se réunira au printemps 2008. Dès à présent, elle a pris des contacts avec l'ADEA en vue de pouvoir bénéficier des résultats des travaux de la prochaine biennale.

E. Présentation du projet du document de réflexion et d'orientation de la 51^e session ministérielle : « L'évaluation des systèmes éducatifs : pour un meilleur pilotage par les résultats »

En raison de certaines contraintes externes, le document de référence a été soumis tardivement aux correspondantes et correspondants nationaux. Il a dès lors été décidé, pour son adoption définitive, de procéder comme suit :

- Consultation des correspondantes et correspondants nationaux, membres du Bureau, pour faire parvenir au STP leurs remarques pour le 15 janvier ;
- Examen des propositions de modifications en marge de la première réunion du comité de suivi OIF/CONFEMEN ;
- Finalisation du document par le groupe de travail des correspondantes et correspondants nationaux, membres du Bureau, au printemps 2008 ;
- Proposition d'adoption soumise au Bureau de juin 2008.

F. Présentation du projet de document de stratégie de communication pour l'éducation

Des questions débattues dans le cadre des Assises francophones de la gestion scolaire, celle du déficit de la communication dans certains pays membres est sans aucun doute apparue comme étant décisive. Construire une démarche de communication efficace peut conduire à une meilleure performance des systèmes éducatifs (meilleure prise en compte des enjeux éducatifs par les différents acteurs, meilleure transparence, plus grande confiance, etc.). Elle doit concerner toutes les parties prenantes aux niveaux de l'Etat, des décideurs politiques, des associations de parents d'élèves, des communautés et collectivités locales, des ONG, des partenaires techniques et financiers, des médias, etc. Chaque Etat devrait dès lors concevoir des plans de communication adaptés aux réalités nationales.

La mission confiée au STP émane du cadre logique de la 52^e session ministérielle de Niamey. Le document n'a pas une visée directement opérationnelle. Ainsi, le principe selon lequel les Etats restent maîtres de leur stratégie de communication est bien réaffirmé dans le document. C'est une vision globale qui a été adoptée pour sa rédaction. L'objectif poursuivi par la CONFEMEN avec ce document est de fournir un « instrument transversal » pour les responsables scolaires dans les Etats et d'offrir des axes stratégiques d'action pour les pays qui en ont besoin.

Après la présentation de ce document, les différentes délégations qui sont intervenues sur le sujet ont formulé une série de remarques et suggestions sur certains passages du texte, notamment sur la compatibilité entre les notions de leadership et de responsabilité partagée, sur la mention de l'organisation de forums comme espace d'expression critique (page 18) et sur l'usage qui peut être fait des radios communautaires comme un instrument de partage de l'information en vue d'une gestion plus transparente des ressources en éducation.

En conclusion, la dimension relative à la promotion de l'action de la CONFEMEN apparaît bien prise en compte dans ce document. Les correspondantes et correspondants nationaux, ayant manifesté leur approbation sur cette nouvelle version, en recommandent la publication, moyennant une prise en compte des remarques formulées en séance.

G. Présentation sur les paramètres généraux de l'organisation de la 53^e session ministérielle

Le Correspondant du Nouveau-Brunswick a présenté l'état de préparation de la 53^e session ministérielle qui se déroulera du 1^{er} au 8 juin 2008 en la ville de Caraquet, capitale culturelle du Canada en 2003. Cette session ministérielle sera l'occasion de découvrir la culture de l'Acadie. D'ailleurs, le Ministre de l'Education du Nouveau-Brunswick offrira aux ministres et aux chefs de délégation du Bureau un manuel scolaire portant sur l'Acadie ainsi qu'une vidéo de présentation de la province hôte.

Dès à présent, le comité organisateur de cette prochaine Conférence a été mis en place et les contacts avec les autorités fédérales, provinciales et locales sont déjà bien développés.

A la suite de cette présentation, un examen du projet de calendrier des travaux de la 53^e session ministérielle a été mis en débat. Il en ressort l'expression d'une satisfaction générale sur le projet actuel. Ceci étant, les participants ont mis l'accent sur les questions suivantes :

- la préparation de la contribution de la CONFEMEN dans le cadre du Sommet francophone de Québec ;
- l'intégration, dans le calendrier de la session ministérielle elle-même, d'un point d'information faisant ressortir dans le rapport d'activités l'implication de l'institution dans les grands rendez-vous internationaux et son partenariat avec l'OIF.

Moyennant la prise en compte de ces différentes suggestions, le projet soumis à l'assemblée a fait l'objet d'une appréciation largement positive.

H. Projet d'ordre du jour du Bureau

Le projet d'ordre du jour de la session du Bureau a été présenté aux correspondantes et

correspondants nationaux. Vu le nombre de points inscrits à l'ordre du jour et leur importance, des remarques ont été formulées pour permettre une gestion fluide des débats. Des hypothèses de révision de l'agencement des travaux ont été formulées sans qu'elles ne puissent véritablement aboutir. Une option a cependant été adoptée, à savoir de présenter les résultats du PASEC en fin de matinée le 9 novembre. Il a été rappelé que l'objectif des organisateurs serait de terminer la session le 10 novembre le plus tôt possible étant donné les départs programmés de plusieurs délégations.

Les correspondantes et correspondants nationaux ont confié à Madame la Secrétaire générale, au Président de la session et aux organisateurs togolais le soin de prendre toutes les dispositions pratiques pour une prise en compte souple et adaptée de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

I. Questions diverses

1. Les Journées de réflexion sur la pratique de la dynamique partenariale des pays francophones d'Afrique

Les journées de réflexion avaient pour objectifs, entre autres, de relever les « bonnes pratiques » initiées dans différents pays, d'identifier les difficultés rencontrées et de mettre en évidence des solutions novatrices pour le renforcement de la dynamique partenariale dans les systèmes éducatifs. Ces journées ont constitué un « coup de maître politique » qui a permis de réunir près de 150 participants (hauts responsables de l'éducation, responsables pédagogiques, parents d'élèves, syndicats d'enseignants, etc.) autour d'un sujet aussi délicat que celui de la dynamique partenariale. Elles ont permis de traiter trois thèmes :

- la décentralisation efficiente des systèmes éducatifs ;
- le développement de la culture de consultation, de concertation et de dialogue politique ;
- la dynamique partenariale et ses impacts sur les performances des systèmes éducatifs.

Chaque thématique abordée a donné lieu à la formulation de recommandations qui seront soumises à la réunion du Bureau.

En conclusion de cette présentation des résultats des Journées de réflexion, il faut constater l'émergence d'une vision francophone de l'éducation mettant en évidence :

- le rôle de l'Etat ;
- la place de l'école comme facteur de cohésion sociale ;
- la notion de contractualisation.

Dans cette perspective, il est important que la CONFEMEN continue la réflexion sur cette question et aide les pays à mettre en œuvre des chartes de partenariat.

2. La préparation de la 54^e session ministérielle (50^e anniversaire de la CONFEMEN)

La 54^e session offrira l'opportunité de faire le point sur l'ensemble des travaux entrepris par la CONFEMEN depuis plusieurs années. L'idée est de capitaliser l'ensemble des réflexions pour engager ses travaux futurs.

Trois thèmes ont été identifiés par le STP, à savoir :

- la pratique de la dynamique partenariale ;
- les facteurs essentiels de la qualité en matière d'éducation ;
- l'éducation non formelle et l'alphabétisation ou la mise en œuvre des actions en faveur de la bonne gestion des systèmes éducatifs.

Il apparaît aux yeux des participants qu'évoquer la qualité de l'éducation à l'occasion du 50^e anniversaire de la CONFEMEN constitue un choix particulièrement pertinent pour prendre en compte les nombreux défis auxquels doivent faire face les politiques éducatives. Certains rappellent les engagements de Ouagadougou (confirmés lors de la dernière session de Niamey) et le souci exprimé par les ministres de consacrer certaines ministérielles à des bilans des actions entreprises. Dans cette perspective, la dimension rétrospective des travaux de la CONFEMEN devrait pouvoir illustrer l'axe de la « qualité de l'éducation », tout en mettant l'accent sur la dimension politique de la réflexion qui doit être entreprise à cette occasion. Une enquête sur la « perception » des productions de l'institution par les Etats membres, les instances internationales et les sociétés civiles (même hors espace francophone) pourrait fournir des éléments de débat intéressants pour l'avenir de la CONFEMEN.

3. Une initiative de la Communauté française de Belgique : la question de la libéralisation des services éducatifs

Le correspondant national de la CFB a présenté, pour information, l'initiative politique prise par son Gouvernement en vue de confier à Monsieur Roger Dehaybe le soin d'engager une réflexion au niveau international sur la libéralisation des services éducatifs.

* *
*

En conclusion de la réunion du groupe de travail, les correspondantes et correspondants nationaux, membres du Bureau, ont tenu à remercier leurs hôtes togolais pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé et pour les excellentes conditions de travail qui ont été les leurs.

Fait à Lomé, le 6 novembre 2007.

II REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE



Conférence des Ministres de l'Education
des pays ayant le français en partage

**Lomé (Togo)
5 au 10 novembre 2007**

RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La commission administrative et financière s'est réunie les 7 et 8 novembre 2007 dans la configuration suivante :

- les correspondants nationaux des Etats et Gouvernements membres du Bureau de la CONFEMEN qui étaient présents au Groupe de travail lundi 5 et mardi 6 novembre 2007 ;
- le représentant du collège des commissaires aux comptes : Monsieur Sébastien DESCHENES et à titre d'observateur, Monsieur Zacharie OUEDRAOGO, pour rendre compte de sa mission sur la finalisation des états financiers ;
- Présidence : Monsieur Ayayi KUDJOH, correspondant national du Togo ;
- Rapporteur : Monsieur André GUYETANT, correspondant national de la France (Ministère de l'Education Nationale).

L'ordre du jour a été adopté selon le déroulement suivant :

1. Présentation du rapport des commissaires aux comptes et des observations du STP pour l'exercice 2006 ;
2. Mise en place de la comptabilité en partie double : présentation et examen des documents y afférents ;
3. Présentation du projet de budget 2008.

1. Présentation du rapport des commissaires aux comptes et des observations du STP pour l'exercice 2006

Suite à la présentation du rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006 et des observations écrites du STP transmises aux correspondants nationaux, la discussion a porté essentiellement sur les points suivants :

Inventaire des stocks des manuels produits par la CONFEMEN.

Aux fins d'une bonne gestion des stocks disponibles, les commissaires aux comptes ont recommandé qu'il soit fait l'inventaire de ces stocks de manuels en fin d'année.

Le STP a estimé qu'il était difficile de quantifier la valeur réelle de la contribution des différents participants à l'élaboration des ouvrages jusqu'à leur diffusion. Compte tenu de cette complexité, il a été retenu la démarche suivante en deux temps :

Dans un premier temps, le STP s'informerait des dispositions retenues en ce domaine dans d'autres organisations.

Dans un second temps, sera examinée, en tant que de besoin, l'opportunité de mobiliser un cabinet d'expertises, par exemple le cabinet DRAME, aux fins d'établir cette

évaluation. En tout état de cause, il est souligné qu'il conviendra de répondre à cette question en ayant à l'esprit la proportionnalité entre la mobilisation des ressources humaines et financières au regard des résultats escomptés.

Grille salariale du personnel d'appui

Suite à la recommandation des commissaires aux comptes visant à la révision et l'adoption d'une grille prenant en compte l'ensemble des salaires payés par la CONFEMEN, le STP a établi deux grilles salariales : l'une pour le personnel d'appui, l'autre pour le personnel intermédiaire (niveau bac + 2 ans de formation) applicable à la partie du personnel recruté dans le cadre de la restructuration du STP.

La CAF recommande l'adoption par le Bureau des deux grilles salariales.

Observations sur les états financiers envoyés par le cabinet DRAME et reçus le 05 novembre 2007

Afin d'aider le STP à présenter des états financiers définitifs pour l'exercice 2006, les commissaires aux comptes ont pris connaissance des états financiers fournis par le cabinet DRAME. Ils ont relevé certains points qui nécessiteraient des éclaircissements ou des explications de la part du cabinet DRAME. A cet effet, le STP transmettra au dit cabinet les observations faites par les commissaires aux comptes.

A la suite de l'examen du rapport de l'exercice 2006, il est proposé de donner quitus à Madame la Secrétaire générale pour sa gestion au titre de cet exercice. Cette proposition sera faite sous la forme d'un projet de résolution (cf. projet de résolution I ci-joint annexé).

2. Mise en place de la comptabilité en partie double : présentation et examen des documents afférents

Monsieur André NDIAYE, gestionnaire comptable au STP, a fait la genèse de tout le processus décisionnel pour la mise en place de la comptabilité en partie double :

- préconisation des commissaires aux comptes au Bureau de Québec, en octobre 2003, d'adopter le principe d'une comptabilité en partie double s'appuyant sur un système comptable informatisé, conforme aux règles comptables en vigueur dans l'Afrique de l'Ouest (système comptable ouest africain ou SYSCOA) ;
- recours à l'assistance d'un consultant externe pour aider à la mise en place de ce système (cabinet DRAME) ;
- financement par le Canada de l'étude du consultant précité, en droite ligne de l'appui apporté dans le cadre de la restructuration du STP.

Il est souligné les avantages apportés par le nouveau système comptable :

- exhaustivité ;
- densité des informations disponibles ;
- fiabilité des informations ;
- meilleur suivi des engagements avec les tiers.

L'introduction de ce nouveau dispositif, en raison de la complexité du travail et de la surcharge de travail générée, justifierait, selon le cabinet DRAME et les commissaires

aux comptes, une mobilisation de ressources humaines complémentaires en appui au gestionnaire comptable.

La Secrétaire générale souligne que le STP assumera cette responsabilité et répondra à cet accroissement de charge sur la base d'un réaménagement interne, sans faire appel à des ressources additionnelles au titre de l'exercice 2007. Il sera fait un point de la situation lors de la prochaine session ministérielle, en juin 2008.

Il est présenté par Monsieur André NDIAYE le nouveau manuel de procédures administratives, financières et comptables, de même que des adaptations réglementaires consécutives à la mise en place du nouveau système comptable, portant respectivement sur :

- le règlement administratif et financier (RAF) ;
- le règlement relatif à la comptabilité des matières applicables au STP de la CONFEMEN.

A cet effet, il sera proposé l'adoption par le Bureau, moyennant quelques ajustements demandés lors de la discussion, de deux projets de résolution :

- projet de résolution II/CONFEMEN – BU – 2007 portant adaptation du règlement administratif et financier de la CONFEMEN à la comptabilité en partie double (cf. annexe) ;
- projet de résolution III/CONFEMEN – BU – 2007 portant adaptation du règlement relatif à la comptabilité des matières de la CONFEMEN à la comptabilité en partie double (cf. annexe).

Madame la Secrétaire générale annonce que Monsieur Sébastien DESCHENES, commissaire aux comptes mis à disposition par le Canada Nouveau-Brunswick, ne pourra poursuivre sa mission et le félicite chaleureusement pour la qualité de son travail. Il est annoncé par le correspondant national du Canada Nouveau-Brunswick que son gouvernement s'engage à maintenir la mise à disposition d'un nouveau commissaire aux comptes. Madame la Secrétaire générale précise à cet effet que la procédure de remplacement est déjà à son terme avec l'approbation par le Président en exercice de la candidature de Monsieur Egbert Mc GRAW qui prendra ses fonctions à la fin de la session du Bureau de Lomé.

Suite à une demande d'informations sur la mise à disposition de nouveaux locaux pour le STP par le gouvernement du Sénégal, Madame la Secrétaire générale annonce l'emménagement du STP d'ici la fin de l'année 2007. Le STP sera désormais logé avenue Cheikh Anta DIOP, en face de l'université portant le même nom. Elle tient, à cette occasion, à remercier particulièrement pour leurs efforts les autorités du Sénégal, le Secrétaire général de l'OIF et le correspondant national du Sénégal.

3. Présentation du projet de budget 2008

Monsieur André NDIAYE, gestionnaire comptable, présente le projet de budget pour l'année 2008 qui s'élève à 578 134 314 FCFA dont 188 180 020 FCFA pour le budget de fonctionnement et d'investissement et 389 954 294 FCFA pour le budget de programme et activités.

Madame la Secrétaire générale souligne que les mesures nouvelles sont financées sans augmentation des contributions statutaires et volontaires. Les charges nouvelles portent notamment sur :

- l'augmentation liée au personnel d'appui ;
- la prise en compte des indemnités de l'expert en éducation qui sera mis à disposition par le Sénégal ;
- la prise en charge d'un deuxième conseiller technique PASEC par la CONFEMEN et l'augmentation de la rémunération de ces deux conseillers afin d'aligner leur situation financière sur celle de personnels d'organismes internationaux (cf UNESCO, BRAO de Lomé), sachant par ailleurs que la France continue à mettre à disposition trois conseillers PASEC ;
- la pérennisation, au pôle communication, d'un poste de conseiller en communication, sachant que le financement de deux personnes pour une durée d'un an, sur enveloppe exceptionnelle attribuée par le Canada dans le cadre de la restructuration du STP, s'achèvera fin décembre 2007.

Suite aux demandes de renseignements formulées par rapport aux ressources sur financements extérieurs disponibles, Madame la Secrétaire générale précise que ces contributions proviennent essentiellement de l'OIF (signature dans le cadre de la programmation 2007 – 2009 de conventions annuelles portant sur la prise en charge d'un pays pour une évaluation et de la formation d'équipes nationales).

Par ailleurs, elle souligne que depuis 2003 les budgets de la CONFEMEN se traduisent par un équilibre entre dépenses réelles et recettes réelles.

Compte tenu de toutes ces considérations, la CAF recommande au Bureau d'adopter le projet de budget pour 2008.

S'agissant de la question générale des rémunérations de l'ensemble des personnels du STP, suite à des interrogations portant sur la nécessaire mobilisation des personnels par des rémunérations adaptées et au maintien d'un personnel de qualité, il est retenu par la CAF le principe, dès lors que ces questions pourraient impliquer une augmentation des contributions statutaires des Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN, de reporter cet examen à la prochaine session ministérielle de juin 2008.

Dans ce contexte, la CAF estime qu'il convient de mener une réflexion approfondie portant sur la question majeure de la mobilisation des ressources statutaires exigibles. Par ailleurs, elle recommande de maintenir le ratio entre le budget de fonctionnement et le budget de programmes et d'activités.

Sur l'ensemble des débats relatifs au bilan de l'exercice 2006, à la mise en place de la comptabilité en partie double, comme sur le projet de budget 2008, les membres de la CAF ont tenu à exprimer leur entière satisfaction à l'égard de la Secrétaire générale, du gestionnaire comptable et des commissaires aux comptes pour l'excellence du travail accompli et la très grande qualité des documents proposés.

Fait à Lomé, le 7 novembre 2007

III RÉUNION DU BUREAU DE L'INTERSESSION



Conférence des Ministres de l'Education
des pays ayant le français en partage

**Lomé (Togo)
5 au 10 novembre 2007**

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE



Conférence des Ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage

Lomé (Togo)
5 au 10 novembre 2007

**ALLOCUTION DE MONSIEUR KLASSOU KOMI SELOM, MINISTRE DES
ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE DU TOGO**

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs le Présidents des Institutions de la République,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Monsieur le Ministre de l'Education du Niger, Président en exercice de la CONFEMEN,

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,

Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN,

Monsieur le Représentant de l'Administrateur de l'OIF

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations
Internationales,

Mesdames et Messieurs les Correspondants et Correspondantes nationaux,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Administrative et Financière de la
CONFEMEN,

Messieurs les Responsables de Partis Politiques,

Monsieur le Préfet du Golfe,

Monsieur le Doyen de l'Inspection Générale de l'Education,

Mesdames et Messieurs les Directeurs nationaux de l'Enseignement public et privé
confessionnels,

Vénérables chefs traditionnels et garants de nos us et coutumes,

Mesdames et Messieurs les Responsables des Associations des Parents d'Elèves,

Mesdames et Messieurs les Responsables des syndicats et Associations du Champs éducatif
togolais,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de vous souhaiter, au nom du peuple togolais, la chaleureuse et cordiale bienvenue à cette cérémonie solennelle de la réunion de l'intersession du Bureau des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier très sincèrement tous les collègues Ministres membres du bureau, les chefs de délégation ainsi que le représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie qui ont fait violence sur leur agenda habituel souvent chargé, afin de répondre favorablement à notre invitation. Votre présence massive à Lomé, Mesdames et Messieurs, témoigne à suffisance de l'intérêt que la famille francophone, en l'occurrence, la CONFEMEN, accorde à l'éducation.

Excellence Monsieur le Premier Ministre

Mesdames et Messieurs,

Comme disait l'écrivain et philosophe de la langue française du 18^{ème} siècle, Jean-Jacques ROUSSEAU, je cite : <<on façonne les plantes par la culture et les hommes par l'éducation>> fin de citation. Cette assertion qui *a priori*, transcende tous les temps, l'est plus encore aujourd'hui car la réussite et l'épanouissement des jeunes dans tous leurs lieux de vie, sont avant tout conditionnés par l'efficacité de l'action éducative et c'est la raison de la présente rencontre.

Créée en 1960, la plus ancienne institution de la francophonie, la CONFEMEN, dans sa volonté d'intégrer les systèmes éducatifs dans le processus de développement, a retenu, pour meubler nos réflexions, le thème <<**Enseignement secondaire : et perspectives**>>

Cette problématique impose à tous les acteurs et bénéficiaires des systèmes éducatifs, l'élaboration de véritables stratégies transversales qui prennent en compte la dimension quantitative et qualitative des filières post-primaires.

Dans cette optique, comment faire de sorte que l'enseignement secondaire, tout en tenant compte des nouvelles technologies de l'information et de la communication puisse s'adapter à la diversité des apprenants en offrant une pluralité de parcours et de réussites ?

Mesdames et Messieurs,

La réunion de l'intersession du Bureau de la CONFEMEN qui se tient à Lomé suscite beaucoup d'espoir aussi bien chez les enseignants, les encadreurs pédagogiques, Les parents d'élèves que nous sommes, les apprenants, que chez les partenaires au développement. Par conséquent, c'est ensemble et en partenariat que nous pourrons réaliser des avancées significatives dans l'atteinte des objectifs en milieu scolaire.

Toute œuvre humaine étant perfectible, mesdames et messieurs, vous voudrez bien ne pas tenir rigueur aux éventuelles insuffisances que vous aurez constatées dans l'organisation.

Avant que des voix plus autorisées ne le fassent, je voudrais souhaiter un agréable et fécond séjour à Lomé à tous les participants afin que des résultats innovants couronnent la réunion de l'intersession du Bureau.

Vive la CONFEMEN , que triomphe l'éducation.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR SOUNGALO OUEDRAOGO DIRECTEUR DE
L'EDUCATION ET DE LA FORMATION REPRESENTANT MONSIEUR CLEMENT
DUHAIME, ADMINISTRATEUR DE L'OIF**

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre des l'enseignements primaire et secondaire du Togo,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,
Honorables invités, à vos fonctions et grades respectifs,
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux,
Autorités coutumières

Permettez-moi de m'acquitter, pour commencer, d'un devoir. Monsieur Clément DUHAIME, Administrateur de l'OIF, retenu par des obligations liées aux contraintes d'un calendrier particulièrement chargé à quelques semaines de la conférence ministérielle de la francophonie qui se tiendra à Vientiane au Laos m'a en effet chargé de vous faire part de son regret de ne pouvoir être parmi nous comme il l'aurait souhaité. Tout en sollicitant votre compréhension, il m'a aussi chargé de vous transmettre ses salutations chaleureuses et ses vœux de plein succès à cette réunion.

A titre personnel également, c'est pour moi une grande joie de participer à cette réunion du Bureau de la CONFEMEN et je profite de cette occasion pour rendre hommage à la CONFEMEN, qui a non seulement la vocation mais aussi la lourde charge d'orienter la programmation de l'OIF en matière d'éducation. A cet effet, je voudrais par ailleurs souligner que ce rôle d'instance d'orientation de la CONFEMEN revêt aujourd'hui dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de la programmation issue du Sommet de Ouagadougou et enrichie par les apports du Sommet de Bucarest, une dimension sans doute inégalée dans l'histoire de nos deux institutions. Car si ces dernières années, on a souvent salué l'entente cordiale, la parfaite harmonie, l'excellente collaboration entre la CONFEMEN et l'OIF, jamais, semble-t-il cette synergie ne s'est incarnée avec autant de force dans les lignes mêmes de la programmation.

Monsieur le Ministre Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion du groupe de travail des correspondantes et correspondants des États et gouvernements membres du Bureau de la CONFEMEN, siégeant en qualité de commission conjointe OIF/CONFEMEN, qui a eu lieu à Mbodiéne du 25 au 29 juin 2007, la commission s'est prononcée sur le travail effectué par la Direction de l'éducation et de la Formation (DEF) dans le cadre de la programmation 2006-2009 et émis les constats et appréciations suivant : la programmation 2006-2009 révisée de la DEF à été globalement jugée satisfaisante et la méthode de concertation expérimentée à cette occasion (consultation de la Secrétaire générale

« en temps réel » sur les infléchissements proposés), considérée comme la démarche à privilégier désormais.

Quant aux actions proprement dites, que ce soit le suivi des tables rondes sur le financement de l'EPT ou encore le redéploiement du programme de formation professionnelle et technique qui a fait l'objet d'une évaluation récente visant à améliorer l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation à l'insertion sociale et professionnelle, le groupe de travail a exprimé sa satisfaction face aux actions de l'OIF. Il a par ailleurs noté la réelle synergie entre l'OIF et la CONFEMEN, et formulé à l'intention de l'OIF un certain nombre de recommandations très pertinentes qui constituent désormais la référence pour le travail au quotidien de l'équipe de la direction de l'éducation de la formation.

Sans vouloir anticiper sur les propos des présentes assises, je voudrais avec votre permission revenir un tant soit peu sur la programmation de l'OIF qui constitue le fil conducteur de toutes nos activités, en évoquant brièvement les infléchissements et les enrichissements apportés dans son ensemble, depuis le Sommet de Bucarest, étant entendu que vous en connaissez les axes majeurs adoptés par la Conférence ministérielle d'Antananarivo.

Cette programmation est tout d'abord le reflet d'une certaine « cohérence francophone » voulue par nos États et Gouvernements qui ont défini à cet effet un cadre stratégique décennal pour tous les opérateurs de la Francophonie. C'est le sens du renforcement du programme de l'évaluation que l'OIF est chargé de mettre en œuvre en étroite concertation avec la CONFEMEN, de celui du réseau Clac, du projet pilote, « Maisons francophones des savoirs ». C'est aussi le sens du lancement de projets innovants comme les jeunes volontaires francophones ou le projet conjoint OIF/AUF de formation à distance des enseignants du primaire en cours de lancement. Et la liste n'est certainement pas close.

Dans le même esprit, la programmation révisée adoptée par nos instances s'inscrit dans des pôles de coopération intégrée, offrant une réponse concertée et collective aux défis posés à la communauté francophone d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit pour nous, dans cet ordre d'idées, d'offrir des réponses concertées et collectives aux défis majeurs que représente par exemple la promotion de la langue française, dans le cadre d'un projet comme la « valorisation du français en Asie du sud-est », du RECFLEA (dont le village du Bénin de Lomé est partie intégrante) ou encore la formation des gestionnaires de l'éducation qui justifie des projets comme ce que nous mettons en œuvre avec l'Université Senghor d'Alexandrie et l'AFIDES, ou par le pôle de Dakar, conformément à l'esprit des résolutions des Assises de la gestion scolaire. Il est bon de noter que toutes ces initiatives mobilisent, autour de la CONFEMEN et de l'OIF, un partenariat large et audacieux, excédant les frontières traditionnelles de la coopération francophone. Je pense ici notamment à la Banque mondiale et à bien d'autres partenaires.

D'un point de vue thématique, il est heureux de constater que la nouvelle programmation ait fait le choix de la transversalité en prenant en compte les préoccupations majeures de nos sociétés actuelles liées aux jeunes et aux femmes. Si la problématique de la jeunesse est prise en compte depuis le sommet de Moncton, celle concernant les femmes quoique plus récente a déjà trouvé le bon angle d'approche par la définition d'une feuille de route sur l'égalité des genres qui sera prochainement présentée aux instances de la Francophonie. La feuille de route s'est au demeurant, opportunément nourrie des expériences sectorielles menées par les directions de programme de l'OIF comme celle qui a consisté à appuyer l'intégration de la dimension genre dans les systèmes éducatifs.

D'autres questions importantes comme le suivi de l'éducation pour tous, la gestion scolaire, le financement de l'éducation, l'enseignement du français, la prise en compte des langues nationales, la formation des maîtres, les technologies éducatives, les manuels scolaires, la formation technique et professionnelle sont également l'objet d'une réflexion permanente au sein de l'OIF et je me réjouis de constater que cette réflexion a toujours bénéficié de l'éclairage des spécialistes des ministères de l'éducation représentés au sein de la CONFEMEN.

Permettez-moi de finir cette allocution par un autre agréable devoir, celui d'exprimer ma profonde gratitude aux autorités de ce Togo à l'hospitalité légendaire dont j'ai toujours bénéficié personnellement en d'autres circonstances, pour l'accueil fraternel que ce pays a réservé à l'ensemble des participants à cette conférence ainsi que pour les excellentes conditions de travail qui sont les nôtres.

Monsieur le Ministre Président de la CONFEMEN,
Monsieur le Ministre de l'éducation du Togo,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux,

Je souhaite beaucoup de succès à vos travaux et vous renouvelle solennellement l'assurance, au nom du président Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie et de l'Administrateur Clément DUHAIME, que notre organisation, la vôtre, se tiendra à vos côtés pour mettre en œuvre, au bénéfice des populations des pays francophones, les décisions que vous prendrez et les recommandations que vous tiendrez à formuler.

Je vous remercie de votre attention.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR OUSMANE SAMBA MAMADOU, MINISTRE DE
L'EDUCATION NATIONALE DU NIGER, PRESIDENT EN EXERCICE DE LA
CONFEMEN**

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Ministre de l'Education du Togo,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation membres du Bureau,

Monsieur le Représentant de l'OIF

**Mesdames et Messieurs les Correspondantes et Correspondants nationaux membres du
Bureau,**

Monsieur le Représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les participants,

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs, en vos titres, grandes et qualités

Permettez-moi de sacrifier à la tradition, en adressant, au nom de la CONFEMEN, nos sincères sentiments de reconnaissance et de gratitude à l'endroit des plus hautes autorités politiques et administratives du Togo, pour l'accueil empreint de chaleur et de fraternité, ainsi que pour l'attention dont nous sommes entourés depuis notre arrivée en terre togolaise.

Je voudrais en particulier rendre hommage à son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République du Togo et au Premier Ministre, son Excellence Yaovi AGBOYIBOR, dont nous apprécions hautement l'implication personnelle dans la tenue de cette réunion. Cette implication, je le rappelle, a permis notamment la mise en place d'un Comité interministériel que nous saluons au passage pour la qualité de ses prestations ainsi que pour l'abnégation et le sens du devoir bien fait de ses membres.

Je voudrais également adresser le motif de satisfaction de la CONFEMEN à mes homologues ministres et chefs de délégations membres du Bureau et à tous ceux qui nous ont fait l'honneur de faire le déplacement de Lomé pour apporter leur contribution à l'amélioration continue des performances de notre institution. Une institution qui s'affirme de plus en plus sur la scène internationale et dont j'ai pu personnellement apprécier, pas plus tard qu'à la mi-octobre, lors des *Journées de réflexion sur la pratique de la dynamique partenariale dans les pays francophones d'Afrique*, la notoriété grandissante auprès des partenaires. Permettez-moi de vous dire, en attendant de pouvoir vous en restituer les recommandations, les gains de visibilité que notre institution pourrait rapidement enregistrer en s'investissant davantage dans la tenue de telles concertations avec les acteurs de nos systèmes éducatifs.

Permettez-moi enfin de saluer les efforts de l'Organisation Internationale de la Francophonie, à travers l'ensemble de ses institutions, pour avoir été à l'écoute des préoccupations de la CONFEMEN à travers sa programmation 2007-2009. C'est là assurément, la concrétisation de cette synergie francophone en faveur de l'éducation que nous avons appelée de tous nos vœux et qui permet de mieux répondre aux sollicitations de nos pays membres, en particulier ceux du Sud, désireux d'être au rendez-vous de l'éducation pour tous prévu pour 2015.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes vraisemblablement à un tournant décisif de l'évolution de notre institution qui, vous conviendrez avec moi, a réalisé ces dernières années, des progrès considérables en vue de répondre aux aspirations et aux attentes de ses membres. Ces résultats ont été obtenus grâce au dynamisme de tous les acteurs et singulièrement de l'équipe du Secrétariat Technique Permanent (STP) de la CONFEMEN. C'est pourquoi, je réitère mes félicitations à la Secrétaire Générale, Madame HIMA Adiza, qui a su donner l'impulsion et le dynamisme nécessaires à la relance de notre institution commune. Mais il nous reste, conformément à la voie tracée par le Cadre d'action et le Plan de relance adoptés en novembre 2002 à Ouagadougou, à relever bien d'autres défis.

En effet, nous devons, comme je le disais tantôt, agir davantage en direction des acteurs locaux de nos systèmes éducatifs. Une telle démarche permettrait, non seulement de consacrer la notoriété de la CONFEMEN à tous les paliers de nos systèmes éducatifs, mais surtout de

favoriser une meilleure connaissance de ses productions, par conséquent une plus grande prise en compte de ses orientations au niveau le plus opérationnel.

Aussi, dans l'optique d'une plus grande synergie des efforts à consentir en vue de mener à bien les chantiers tracés dans le programme d'activités 2008 et ceux à venir, particulièrement dans la perspective du 50^e anniversaire de notre institution, je voudrais convier tous les acteurs, en particulier les Ministres et les Correspondants nationaux, à initier chacun dans sa sphère de compétence, toutes actions susceptibles de soutenir et de faciliter l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés.

Mesdames et Messieurs,

La réunion du Bureau qui s'ouvre aujourd'hui repose sur un travail préalable qui a été réalisé par des femmes et des hommes qui constituent la cheville ouvrière de la CONFEMEN. Il me plaît donc de saluer le travail remarquable effectué lors des réunions du Groupe de travail et de la Commission administrative et financière, notamment l'intense réflexion qui a été développée dans la perspective du 50^e anniversaire de notre institution. Cet événement que nous souhaiterions marquer d'un éclat particulier, doit être consacré, comme vous l'avez si judicieusement proposé, à la rétrospective des travaux réalisés depuis la création de la CONFEMEN en 1960 et à l'évaluation de notre plan de relance décidé à Ougadougou en 2002.

Rétrospective en termes de contribution à la réalisation de la qualité de l'éducation, mais aussi en termes de perception des productions et des actions de la CONFEMEN par les Etats membres, les instances internationales et les organisations de la société civile.

Au cours de cette réunion, nous aurons notamment à faire une revue à mi-parcours de nos programmes et budgets, à travers notamment l'appréciation du bilan des activités réalisées en 2006-2007 et l'examen du programme d'activités et du budget proposés par le Secrétariat Technique Permanent au titre de l'année 2008.

Nous aurons en outre à porter un regard particulier sur les productions en cours d'élaboration et qui ont déjà fait l'objet de discussion par les techniciens que sont les Correspondantes et Correspondants nationaux. C'est notamment le cas du document de réflexion et d'orientation

intitulé « enseignement secondaire : et perspectives », qui alimentera nos débats lors de la conférence ministérielle prévue en juin 2008 au Canada-Nouveau-Brunswick. Ce sera aussi le moment d'examiner les résultats des études d'évaluation de notre programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), ses orientations, sa 9^e phase, ainsi que son guide méthodologique dont l'élaboration est en cours. Nous aurons également à examiner les documents de référence qui déterminent les règles et principes de fonctionnement interne à la CONFEMEN.

Mesdames et Messieurs,

Au regard du temps qui nous est imparti, vous conviendrez avec moi que l'agenda est assurément bien fourni. Il nous faudra par conséquent gérer le calendrier avec le maximum de rigueur. Je demeure convaincu que le travail de qualité qui a été effectué par les Correspondantes et Correspondants nationaux, nous permettra sans nul doute de progresser plus vite dans nos travaux, et donc de respecter notre agenda.

Tout en réitérant la reconnaissance et la gratitude de la CONFEMEN à l'endroit des plus hautes autorités togolaises, je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie pour votre attention.

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE YAOVI AGBOYIBOR, PREMIER
MINISTRE DU TOGO**

Mesdames, Messieurs, les membres du Gouvernement,

Monsieur le Ministre du NIGER, Président en exercice de la Conférence des Ministres de l'Education ayant le français en partage (CONFEMEN),

Mesdames Messieurs les Ministre et Chefs de délégation des Etats Membres du Bureau de la CONFEMEN,

Madame, la Secrétaire Générale de la CONFEMEN,

Monsieur le Représentant de l'OIF,

Excellences, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations

Internationales,

Mesdames, Messieurs, les correspondants nationaux de la CONFEMEN,

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission Administrative et Financière de la CONFEMEN,

Mesdames, Messieurs les Responsables des syndicats et Associations du système éducatif togolais,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Le président de la république du Togo, son Excellence Faure Gnassingbè vous remercie pour votre aimable invitation à l'ouverture de l'intersession du Bureau de la CONFEMEN qui s'ouvre ce jour à Lomé.

Il aurait bien voulu présider personnellement cette cérémonie solennelle.

Mais empêché par les multiples charges de sa haute fonction, il m'a demandé de le représenter.

C'est donc en son nom que je voudrais tout d'abord vous souhaiter une cordiale et chaleureuse bienvenue au Togo, terre d'accueil, de concertation et de dialogue.

Je voudrais ensuite, vous exprimer la gratitude du peuple togolais qui se sent très honoré pour le choix de Lomé pour abriter la réunion du Bureau.

Cette intersession, selon vos règles, a pour rôle de faire le bilan à mi-parcours des activités entreprises depuis la dernière rencontre ministérielle de Niamey en juin 2006.

Elle va très certainement, vous permettre de baliser le terrain de la 53^{ème} session ministérielle dont le thème est « Enseignement secondaire et perspectives »

Mesdames et Messieurs,

Ce thème, fort significatif, interpelle tous les acteurs et partenaires de nos systèmes éducatifs autour de la réflexion sur la place à réserver à l'enseignement secondaire.

En d'autres termes, quelles pistes emprunter pour aller de l'avant ?

La question est d'un intérêt manifeste quand on sait qu'aucun développement viable durable ne peut se réaliser en dehors de l'école, dans le contexte actuel de la globalisation des échanges et de la mondialisation de l'économie.

Pour ce faire, il nous faut asseoir de véritables systèmes éducatifs capables de relever les défis majeurs d'un enseignement accessible à tous et répondant aux préoccupations de qualité et de l'équité genre.

Les cycles primaire et secondaire sont si étroitement liés que, le manque de développement de l'enseignement secondaire représentera inévitablement un obstacle à la réalisation de l'éducation primaire universelle.

D'ailleurs comme l'a souligné si bien Lewin en 2005, *« l'enseignement secondaire est important pour le développement économique et joue un rôle clé dans la scolarisation des jeunes et le ciblage des jeunes à risque, ainsi que dans la production d'un rendement privé considérable.*

Il offre aux jeunes une occasion d'acquérir les attitudes, les habiletés et les comportements nécessaires sur le marché du travail et en plus de favoriser la participation à la société civile et la poursuite du développement de soi ».

Mesdames, Messieurs, les Ministres,
Chers invités,

Pour le Gouvernement togolais, l'éducation reste le fondement de l'épanouissement personnel, de la croissance économique et de la cohésion sociale.

Mieux, elle est perçue comme l'élément décisif de la lutte contre la pauvreté.

C'est pourquoi, nonobstant les difficultés auxquelles il est confronté, notre pays consacre plus de 30% de ses dépenses publiques au secteur de l'éducation, comme l'a d'ailleurs souligné l'UNICEF dans son rapport 2004 sur la situation des enfants dans le monde.

C'est justement ce qui a permis à notre pays d'avoir un taux net de scolarisation de près de 80% au cycle primaire.

Par ailleurs, des réformes institutionnelles sont engagées depuis 2003 en vue d'améliorer les rendements internes et externes de l'éducation.

Ces réformes visent, entre autres, l'amélioration des taux de réussite aux différents examens des élèves à l'issue de chaque cycle.

Elles cherchent en outre à mettre en exergue l'intérêt social et économique de l'éducation à travers l'insertion des jeunes scolarisés dans la vie sociale.

Certes, d'importants efforts restent à consentir si nous voulons atteindre, d'ici à l'horizon 2015, l'ensemble des objectifs définis dans le cadre d'action de Dakar en matière de l'éducation pour tous (EPT).

Mesdames, Messieurs,
Honorables invités,

Le développement de l'enseignement secondaire pose avant tout l'épineux problème du financement de l'éducation et celui de l'utilisation rationnelle des ressources mobilisées.

En effet, nous savons à quel rythme le nombre des élèves qui achèvent le cycle primaire ne cesse de s'élever d'année en année de façon impressionnante, induisant l'accroissement corrélatif en besoin d'établissements secondaires qui doivent les accueillir.

Cela nécessite, en amont, une planification rigoureuse des infrastructures matérielles et pédagogiques appropriées, le recrutement et la formation des personnels enseignants et d'encadrement pédagogique. Et tout ceci, sur la base des systèmes d'information fonctionnels de gestion de l'éducation.

C'est à toutes ces préoccupations que vos assises de Lomé tenteront d'apporter des approches de solutions.

Mesdames, Messieurs,

Le célèbre adage selon lequel « *une nation ne vaut que par l'école* » montre bien le rôle essentiel de l'institution éducative dans le développement de nos pays.

Aussi, la CONFEMEN a-t-elle développé une expertise remarquable en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques éducatives, en conformité avec les missions qui lui sont assignées par les chefs d'Etat et de Gouvernement.

Il s'agit notamment, de promouvoir, en relation avec ses partenaires en développement, des politiques d'éducation fondées sur les valeurs de la culture de l'excellence et de la culture de paix.

Je tiens à saluer la Secrétaire générale de la CONFEMEN, Madame Adiza Hima et tous ses collaborateurs pour le travail de qualité accompli ces dernières années.

Ce travail a permis de renforcer la visibilité de votre institution et de lui conférer une place privilégiée au sein des institutions internationales intervenant dans le secteur de l'éducation.

Associé bien entendu à ces hommages, le président en exercice de la CONFEMEN pour le dynamisme qu'il insuffle à l'institution en vue de la bonne marche de ses activités.

Mes félicitations s'adressent tout autant aux correspondantes et correspondants nationaux ainsi qu'aux équipes nationales du PASEC qui constituent les véritables chevilles ouvrières de la mise en œuvre au quotidien des innovations impulsées par la CONFEMEN.

Nous sommes confiants que, de ces assises de l'intersession du Bureau à Lomé, sortiront des recommandations appropriées sur des questions à débattre lors de la 53^{ème} session ministérielle de juin 2008 à Caraquet au Canada.

Soyez rassurés, Mesdames et Messieurs, que notre pays ne ménagera aucun effort pour rendre votre séjour agréable et propice à un heureux aboutissement de vos travaux.

C'est sur cette note d'espoir, qu'au nom du Président de la république, son Excellence Faure Gnassingbé, je déclare ouverte la réunion de l'intersession du Bureau de la CONFEMEN.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

RAPPORT DU BUREAU



Conférence des Ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage

**Lomé (Togo)
5 au 10 novembre 2007**

**REUNION DES MINISTRES ET CHEFS DE DELEGATION, MEMBRES DU
BUREAU DE LA CONFEMEN
LOME, TOGO, LES 9 ET 10 NOVEMBRE 2007**

La réunion des Ministres et Chefs de délégation, membres du Bureau de la CONFEMEN s'est tenue à Lomé, Togo, le vendredi 9 et le samedi 10 novembre 2007. Cette réunion a permis d'examiner l'avancement des travaux depuis la réunion ministérielle de Niamey et de prendre les décisions nécessaires pour préparer les prochaines échéances de la CONFEMEN, dont la prochaine session ministérielle de Caraquet au Canada Nouveau-Brunswick (53^e session).

La réunion du Bureau a été suivie par les Ministres et Chefs de délégation du Cameroun, du Canada, du Canada Nouveau-Brunswick, du Canada-Québec, de la Communauté française de Belgique, du Congo-Brazzaville, du Gabon, de la France, du Liban, du Niger, de la Roumanie, du Sénégal et du Togo. Les délégations de Maurice et de la Suisse, empêchées, ont été excusées. La Mauritanie était absente. Ont en outre assisté à cette session du Bureau de la CONFEMEN, le Directeur de l'éducation et de la formation de l'OIF, les correspondantes et correspondants nationaux, membres du Bureau, les commissaires aux comptes, le représentant du Comité scientifique du PASEC, et les membres du STP.

A. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été placée sous le haut patronage de son Excellence, Monsieur Faure Essozimme GNASSINGBE, Président de la République du Togo.

Accueillis par le chant d'une chorale d'enfants, les membres du Gouvernement de la République du Togo ; les Ministres et les Chefs de délégation, membres du Bureau de la CONFEMEN ; le Directeur de l'éducation et de la formation de l'OIF ; les représentants du corps diplomatique ont participé à la cérémonie d'ouverture organisée par les autorités togolaises en la salle de conférence de l'hôtel du 2 Février. Ils ont écouté avec attention et grand intérêt les interventions politiques. Les intermèdes qui ont ponctué cette cérémonie ont mis en valeur l'histoire de la CONFEMEN au sein de la Francophonie et ont exalté la langue française et les valeurs francophones avec qualité et pertinence.

La première intervention prononcée par Monsieur le Ministre des Enseignements primaire et secondaire du Togo a mis l'accent sur le rôle des politiques éducatives pour l'épanouissement des jeunes, particulièrement sur le niveau du post-primaire.

Monsieur le Directeur de l'éducation et de la formation de l'OIF a présenté les salutations chaleureuses de Monsieur l'Administrateur aux participants de cette nouvelle session du Bureau. Il a particulièrement insisté sur la synergie très étroite établie entre la CONFEMEN et l'OIF ces dernières années, ce qui s'est traduit par la définition d'une programmation 2006-2009 fidèle aux demandes de la CONFEMEN pour le secteur de l'éducation.

Monsieur le Ministre de l'Education nationale du Niger, au titre de Président en exercice, a tenu à remercier les autorités togolaises pour l'accueil particulièrement chaleureux qui a été réservé à l'ensemble des délégations. Il a ensuite mis l'accent sur l'amélioration des performances de l'institution qui affirme de plus en plus son *leadership* dans le débat international sur l'éducation, comme en attestent justement les récentes journées de réflexion sur la dynamique partenariale. Il a tenu également à souligner la bonne entente entre la CONFEMEN et l'OIF qui est un gage sérieux pour l'avenir de la coopération francophone. En conclusion, dans le contexte de la relance, il a souligné les nombreux défis qu'il fallait encore relever, parmi lesquels celui d'une action de communication des travaux et productions de la CONFEMEN apparaît comme une tâche prioritaire.

Son excellence, Monsieur le Premier Ministre, après avoir excusé Monsieur le Président de la République, rappelle l'importance, à ses yeux, de l'inscription du thème de l'enseignement secondaire pour la 53^e session. Cette question interpelle tous les décideurs politiques car les enseignements primaire et secondaire sont très étroitement liés. Ces deux niveaux d'enseignement doivent faire face aux mêmes défis : l'accès pour tous et la recherche de la qualité. Aucun développement durable ne peut se concevoir en dehors des politiques éducatives qui ont pour objectif de donner à l'ensemble des jeunes des capacités d'épanouissement personnel et d'insertion professionnelle, tout en permettant de renforcer la cohésion sociale. Après avoir rappelé les efforts poursuivis par son gouvernement qui se traduisent par une part de plus de 30% du budget affectés aux dépenses d'éducation, il a évoqué les progrès qui ont été réalisés ces dernières années en termes de participation à l'éducation puisque le taux net de scolarisation du Togo a atteint 80% au niveau primaire. En conclusion de son intervention, Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre a mis l'accent sur la difficulté d'atteindre les objectifs de 2015 et a exprimé sa conviction de l'utilité pour la Francophonie de disposer d'une instance comme la CONFEMEN dont l'expertise est remarquable.

B. Constitution du bureau de la réunion

Conformément aux statuts, la présidence du Bureau a été assurée par le Ministre du Niger et le rôle de rapporteur par le Chef de la délégation de la Communauté française de Belgique (CFB).

L'ordonnancement des travaux, tel que proposé par les membres du Groupe de travail des correspondantes et correspondants nationaux, a été retenu sans modification.

C. Présentation du bilan des activités entreprises par le STP en 2006-2007

A partir du rapport d'activités 2006-2007, Madame la Secrétaire générale a dressé une synthèse des actions entreprises par la CONFEMEN selon les trois axes du plan de relance tel qu'adopté lors de la 50^e session ministérielle de Ouagadougou (axe 1 – Information et Communication, axe 2 – Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives, axe 3 – Concertation et promotion des intérêts communs).

En conclusion de sa présentation, Madame la Secrétaire générale a mis l'accent sur les efforts réalisés dans le domaine de l'information, sur le renforcement des partenariats fonctionnels, notamment avec la Banque mondiale, l'IEA, sur le rôle actif joué par la CONFEMEN dans l'espace francophone et sur le partenariat actif avec l'OIF.

Les prises de parole ont toutes été marquées par de chaleureux remerciements adressés aux autorités togolaises pour la qualité de leur accueil. Ensuite, les félicitations ont été adressées à Madame la Secrétaire générale et aux membres du STP pour leur engagement toujours pertinent et efficace dans la mise en œuvre du plan de relance de l'institution et la vigilance accordée à la mise en œuvre des recommandations formulées à l'occasion des précédentes sessions ministérielles.

Plus spécifiquement, certaines suggestions ont été formulées qu'il convient de mettre en exergue :

- la nécessité de concevoir une communication adaptée qui permette aux acteurs locaux d'avoir également un accès privilégié aux travaux de la CONFEMEN ;
- le besoin de renforcer les capacités en évaluation pour les experts locaux (démultiplier les formations à l'intérieur des pays à l'occasion des enquêtes PASEC) ;
- l'utilité de procéder à un bilan des études PASEC après sa neuvième édition ;
- la consolidation du rôle des correspondantes et correspondants nationaux au niveau des Ministères afin de pouvoir renforcer davantage l'impact des travaux de la CONFEMEN ;
- la mise en ligne des bases de données du PASEC qui s'avère être un point positif pour l'élaboration des politiques éducatives.

En réponse à ces propositions, Madame la Secrétaire générale a mis l'accent sur la nécessité pour les autorités nationales d'épauler les correspondantes et correspondants nationaux dans l'exécution de leur mission. Une réflexion sur les stratégies à mettre en œuvre pour prendre en compte cette question pourra être faite lors de la réunion du Groupe de travail du printemps 2008 afin de faire une proposition dans le cadre de la 53^e session.

Sur les questions spécifiques portant sur les ressources humaines ou bien sur le partenariat avec la Banque mondiale (BM), les éléments de réponse ont permis de mettre en évidence l'engagement de certains pays et de gouvernements ou bien d'organisations internationales dans les travaux de la CONFEMEN. Profitant de l'occasion, Madame la Secrétaire générale a informé l'assemblée de l'octroi de nouveaux locaux par les autorités sénégalaises à la CONFEMEN. Cette annonce a été marquée par l'expression d'une très sincère congratulation adressée par les Ministres et Chefs de délégation au Sénégal pour l'aboutissement favorable de ce dossier.

D. Présentation des résultats des études PASEC, de ses orientations et du *Guide méthodologique*

D.1. Les résultats du Programme

Le programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) est le programme dont les Ministres de la CONFEMEN se sont dotés en 1991, dans le but premier de mettre en relation les aspects quantitatifs et qualitatifs des systèmes éducatifs et de dégager les

choix possibles de politiques éducatives les plus efficaces. Aujourd'hui, le PASEC a réalisé des évaluations dans 16 pays de l'Afrique subsaharienne francophone et s'apprête à en réaliser dans 5 pays (Burundi, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Liban et Union des Comores).

Les pays du PASEC VII dont les résultats ont été présentés sont les suivants : Madagascar, Cameroun, Mauritanie, Tchad, Guinée et Bénin. Une tendance globale relevée dans ces pays tient au contexte de ces évaluations qui souligne l'amélioration de l'accès aux services d'offre éducative. Dans certains pays comme Madagascar et le Cameroun, les résultats font état du fait qu'une amélioration des conditions d'accès à l'école n'implique pas systématiquement une baisse de la qualité des apprentissages scolaires.

La synthèse des résultats des évaluations fait apparaître un classement des facteurs influençant les résultats d'apprentissage en quatre catégories :

- facteurs ou contextes favorisant l'apprentissage des élèves quel que soit le pays considéré (alphabétisation des parents, dynamisme et animation pédagogique des écoles, disponibilité et utilisation effective des manuels scolaires, etc.) ;
- facteurs portant sur des effets pénalisants pour le processus d'apprentissage des élèves (absences du personnel enseignant, question du redoublement, etc.) ;
- facteurs regroupant les effets variables suivant le contexte des pays où ils sont observés (taille des classes, effets genre et âge de l'élève, durée de la formation professionnelle initiale de l'enseignant, etc.) ;
- variable dont l'effet ne s'est pas avéré significatif en termes d'apprentissage des élèves (construction d'infrastructures scolaires).

Tous ces résultats issus d'une exploitation première qui, bien que fondée sur une méthodologie soucieuse d'être précise et fiable pour les besoins d'aide à la formulation de politiques éducatives, devraient être complétés dans une exploitation secondaire en faisant l'objet d'études thématiques.

Après avoir pris connaissance des remarques formulées par les membres du groupe de travail, Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation ont mis l'accent sur les questions suivantes :

- l'impact des formes et des durées de la formation des enseignants pour la qualité des apprentissages (mais également l'importance du « charisme » des enseignants en relation avec la qualité des apprentissages);
- l'analyse de la pratique du redoublement, notamment en prenant en compte les différents contextes, ses conséquences et son efficacité;
- la gestion réussie d'une augmentation de l'accès sans perte de la qualité dans certains pays, alors que dans d'autres les résultats sont plus contrastés. Ces résultats doivent faire l'objet d'analyses approfondies en vue de définir des scénarios permettant de développer des stratégies « qualité » en éducation pertinentes et efficaces;
- le suivi donné aux recommandations faites par les autorités nationales après une opération PASEC;
- le renforcement de l'outil PASEC par l'ensemble des pays et gouvernements de la CONFEMEN, tant en termes d'expertise que de ressources financières ;

- l'importance d'une bonne communication des résultats du PASEC pour permettre une bonne prise en compte dans les politiques nationales.

En conclusion des échanges, Monsieur le Président en exercice a demandé aux responsables du PASEC de poursuivre la réflexion sur l'ensemble de ces questions. Monsieur le Ministre du Canada Nouveau-Brunswick a plaidé pour l'organisation d'une journée rassemblant les enseignants dans le monde francophone, Madame la Secrétaire générale a confirmé son souci de renforcer l'espace de dialogue offert par la CONFEMEN.

D.2. Les orientations et le Guide méthodologique

Après la présentation du rapport du Comité scientifique, Madame la Secrétaire générale signale le fait que sur les cinq pays candidats dans la neuvième phase du PASEC, seul le Liban est en règle avec les contributions statutaires. Le principe de base veut que les bénéficiaires au programme soient en ordre de leur contribution statutaire. Exceptionnellement, la proposition a été faite par le Bureau de lancer les opérations à condition que le pays candidat verse 50% des arriérés avant le début de l'évaluation et établisse un échéancier au cours de l'exercice. Cette proposition recueille un avis favorable des délégations, tout en mettant l'accent sur la nécessité de maintenir le rythme prévu pour la passation des épreuves (finalisation de la huitième édition du PASEC et lancement du PASEC IX).

Une question plus spécifique a porté sur les raisons de l'actualisation du *Guide méthodologique*. La révision de celui-ci requiert non seulement la prise en compte de nouvelles dimensions (par exemple, adaptation aux contextes de l'enseignement et traduction des tests), mais vise également à s'appuyer sur des contributions émanant des équipes PASEC dans les pays.

E. Présentation du *Plan de Communication* et du document de *Stratégies de communication pour l'éducation*

Dans le cadre du contexte international actuel et des nombreux défis qui se posent aux responsables des politiques éducatives, il convient de poursuivre les efforts visant à renforcer la visibilité et la notoriété de la CONFEMEN. Dans cette perspective, le plan de communication, d'une durée de trois ans, se veut une réponse à cet objectif. Le projet de Plan de communication comprend un plan d'actions à réaliser. Celles-ci concernent les différents niveaux de prise de décision (STP, États et gouvernements membres, niveau international). Elles envisagent les conditions de leur mise en œuvre et prévoient les mesures d'accompagnement appropriées.

Par ailleurs, la CONFEMEN s'est vue confier le soin d'élaborer un document de stratégie de communication pour l'éducation, afin de fournir un « instrument transversal » pour les responsables scolaires dans les États et d'offrir des axes stratégiques d'action pour les pays qui en ont besoin.

Ce document présente des propositions pour la construction d'une démarche de communication efficace pouvant conduire à une meilleure performance des systèmes éducatifs (meilleure prise en compte des enjeux éducatifs par les différents acteurs, meilleure transparence, plus grande confiance, etc.). Elle doit concerner toutes les parties prenantes aux niveaux de l'État, des

décideurs politiques, des associations de parents d'élèves, des communautés et collectivités locales, des ONG, des partenaires techniques et financiers, des médias... Grâce à cette publication, chaque Etat pourrait dès lors concevoir des plans de communication adaptés aux réalités nationales.

Les deux documents présentés en séance poursuivent des objectifs distincts : le premier est un document interne à la CONFEMEN qui est prévu pour une mise en œuvre de trois ans et qui fera l'objet d'une intégration progressive dans les cadres logiques annuels d'action (avec une présentation des incidences budgétaires) ; le second est destiné à un public plus large allant des Ministres de l'Éducation des pays et gouvernements membres de la CONFEMEN jusqu'aux acteurs de l'éducation.

S'agissant du document relatif au Plan de communication, les délégations ont formulé les remarques et suggestions suivantes :

- Prise en compte d'autres publics-cibles, notamment les élèves, les parents qui n'adhèrent pas à une association ;
- Réflexion sur la possibilité de concevoir une revue scientifique ;
- Mise en exergue de l'importance des nouvelles technologies dans le Plan de communication ;
- Accord sur le lancement d'un concours au niveau de la CONFEMEN pour déterminer le choix d'un slogan ;
- Rôle privilégié des correspondantes et correspondants nationaux pour optimiser la communication entre la CONFEMEN et les Etats et gouvernements membres.

Concernant le document sur les stratégies de communication, l'assemblée a pris acte de la proposition faite par les correspondantes et correspondants nationaux de publier le document, moyennant une prise en compte des remarques formulées en séance.

Le Président en exercice a formulé une proposition nouvelle en séance : avoir une publication de la CONFEMEN qui ferait la revue des études scientifiques sur la qualité de l'éducation. Madame la Secrétaire générale a suggéré que le STP confie au Comité scientifique une première étude de faisabilité dont les premières conclusions pourraient être présentées à la prochaine session ministérielle. Le Ministre du Canada Nouveau-Brunswick a prolongé cette idée en évoquant la nécessité de créer « Une communauté pédagogique francophone » d'échanges initiée par la CONFEMEN à partir d'une utilisation des nouvelles technologies.

F. Présentation du rapport des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2006 et des observations du STP

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes, les deux recommandations formulées par la CAF portant sur la question des inventaires des manuels produits par la CONFEMEN et celle sur la grille salariale du personnel d'appui et intermédiaires ont été adoptées. La résolution accordant le quitus à Madame la Secrétaire générale pour sa gestion de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 a également été adoptée.

En raison du départ de Monsieur Sébastien Deschênes, l'assemblée le remercie pour le travail accompli dans le cadre de ses fonctions de commissaire aux comptes et remercie également le

Canada Nouveau-Brunswick pour le renouvellement de son engagement en ayant déjà désigné son remplaçant en la personne de Monsieur Egbert Mc Graw.

G. Présentation de la mise en place de la comptabilité en partie double et des projets de résolutions portant modification du RAF

Le rappel des circonstances qui ont justifié la mise en place d'une comptabilité en partie double et l'exposé des principes fondamentaux qui sous-tendent la réforme actuelle ont conduit la CAF à proposer l'adoption d'une révision du *Règlement administratif et financier* et du *Règlement relatif à la comptabilité des matières de la CONFEMEN à la comptabilité en partie double* pour rendre ces deux instruments conformes aux nouvelles dispositions. L'assemblée a confirmé l'adoption des deux résolutions prenant en compte ces changements visant à plus de transparence et à une meilleure gouvernance. Elle a tenu également à féliciter Madame la Secrétaire générale et le STP pour l'excellence du mouvement de réforme comptable engagé.

H. Présentation, discussion et adoption du projet de programme d'activités 2008

Madame la Secrétaire générale a présenté le programme d'activités 2008 selon les trois axes de travail en mettant en évidence les innovations et les projets majeurs. Ainsi, convient-il de mettre en évidence les éléments suivants :

Axe I : Information et communication

- Volonté affirmée de poursuivre les actions entreprises pour renforcer la visibilité et la notoriété de la CONFEMEN, ainsi que de toujours mieux faire connaître son rôle et ses missions ;
- Engagement réaffirmé à développer un espace de dialogue et de débat sous toutes ses formes, y compris sous forme interactive ;
- Diffusion et communication renforcée des productions de la CONFEMEN (CD-ROM, plaquettes de synthèse des travaux, présentoirs, site Web ...).

Axe II : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives

- Développement de la réflexion sur la pratique de la dynamique partenariale et la publication des actes des journées de réflexion ;
- Renforcement des capacités des pays du Sud, notamment par la mobilisation des experts du Sud ;
- Engagement soutenu dans le cadre de la mise en œuvre du PASEC (VIII et IX) ;
- Finalisation du document de réflexion sur l'enseignement secondaire.

Axe III : Concertation et promotion des intérêts communs

- Participation au dialogue mondial sur l'éducation ;
- Mobilisation de l'expertise francophone pour assurer un meilleur leadership dans les débats sur les politiques éducatives ;
- Développement des contacts institutionnels ;
- Renforcement du rôle politique de la CONFEMEN.

Cette présentation a fait l'objet d'un premier échange entre les participants qui, prenant en compte les remarques provenant de la réunion du Groupe de travail, ont tenu à souligner la

qualité et la clarté du cadre d'actions présenté. Des échanges, il ressort un intérêt pour deux questions de fond :

- l'importance de la préparation du 50^e anniversaire pour lequel le Ministre du Canada Nouveau-Brunswick lance l'idée de jumelages entre les écoles pour développer des dialogues sur les grands sujets d'actualité (développement durable, lutte contre la pauvreté ...)
- l'élargissement de la CONFEMEN aux pays membres de la Francophonie, objectif poursuivi par Monsieur le Président en exercice et Madame la Secrétaire générale avec des contacts pris auprès de la Tunisie, de la Guinée équatoriale, notamment. A cette occasion, les critères d'adhésion ont été rappelés.

Le Canada-Québec annonce l'arrivée prochaine d'une nouvelle stagiaire spécialisée en communication mise à la disposition du STP. La représentante du Canada-Québec a encouragé Madame la Secrétaire générale à utiliser ses compétences dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de communication.

I. Présentation, discussion et adoption du projet de budget 2008

Une rapide présentation des grandes lignes de forces du budget 2008 a été faite, selon la nomenclature budgétaire en application à la CONFEMEN. Un budget en équilibre est arrêté à hauteur de 578 134 314 FCFA dont 188 180 020 pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement et 389 954 294 FCFA pour le programme et les activités.

Des mouvements de réallocation des ressources sont proposés pour prendre en compte les mesures nouvelles sans augmentation des contributions statutaires et volontaires. Les mesures nouvelles portent sur :

- l'augmentation liée au personnel d'appui;
- la prise en compte des indemnités de l'expert en éducation qui sera mis à disposition par le Sénégal;
- la prise en charge d'un deuxième conseiller technique PASEC et l'augmentation de la rémunération de ces deux conseillers afin d'aligner leur situation financière sur celle de personnels d'organismes internationaux (cf. UNESCO, BRAO de Lomé), sachant par ailleurs que la France continue à mettre à disposition trois conseillers PASEC;
- la pérennisation, au pôle communication, d'un poste de conseiller en communication, sachant que le financement de deux personnes pour une durée d'un an, sur enveloppe exceptionnelle attribuée par le Canada dans le cadre de la restructuration du STP, s'achèvera fin décembre 2007.

A l'occasion de la présentation du budget 2008, il a été posé la question des grilles salariales en fonction des statuts des personnels. Après explication de la situation réelle des personnels, le Bureau a chargé Madame la Secrétaire générale de poursuivre la réflexion à ce sujet en assurant toujours la recherche de l'efficacité. Une étude comparative devrait être faite en gardant à l'esprit les ressources dont dispose réellement la CONFEMEN, sachant qu'aucune augmentation de contribution des Etats et gouvernements membres ne peut être envisagée à l'heure actuelle. Une comparaison avec la CONFESJES semble le cas de figure à privilégier. A

ce sujet, la question des arriérés de contribution reste pleinement d'actualité. Cette étude, qui aurait aussi pour mérite de présenter les enjeux d'une façon globale, devrait pouvoir être finalisée avant la 53^e session pour une prise de décision dans le cadre de celle-ci.

La Ministre du Congo a fait également une proposition visant à développer pour les pays du Sud des mises à disposition de stagiaires, comme cela se fait avec les pays du Nord (cas du Canada-Québec).

Ayant désiré évoquer les questions salariales en huis clos, les Ministres et Chefs de délégation ont finalement adopté les positions suivantes :

- Adoption du budget 2008, sachant qu'à titre transitoire les Ministres et Chefs de délégation décident un réaménagement des rémunérations de certains postes budgétaires dans le cadre de l'enveloppe adoptée. Le Président en exercice, en relation avec la Secrétaire générale, fera une proposition de répartition aux membres du Bureau dès que possible;
- Lancement d'une étude globale confiée au STP et coordonnée par le Président en exercice et un comité spécifique (CFB, Canada Nouveau-Brunswick, Cameroun, Liban, Niger, Sénégal, Togo), étude portant sur les grilles salariales en vigueur dans les institutions similaires en ayant à l'esprit la nécessaire mobilisation des personnels par des rémunérations adaptées et au maintien d'un personnel de qualité.

Les délégations ont tenu à exprimer leur entière satisfaction à l'égard de Madame la Secrétaire générale, notamment pour sa capacité de mobilisation des financements extérieurs, et du gestionnaire comptable pour l'excellence du travail accompli et la très grande qualité des documents proposés.

J. Présentation du projet de document de la 53^e session ministérielle « Enseignement secondaire : et perspectives »

La présentation a débuté par un rappel sur le contexte qui a motivé les ministres de l'éducation à inscrire le thème de l'enseignement secondaire à l'agenda de la CONFEMEN. L'assistance a, par la suite, pris connaissance de la structure et du contenu de ce document qui comportait, d'une part, les résultats de la revue de littérature et, d'autre part, les propositions d'axes d'orientations provenant des premières contributions des États et gouvernements membres de la CONFEMEN qui ont répondu à l'enquête initiée par le STP sur le sujet. Une précision est d'ailleurs apportée en ce qui concerne l'actualisation des données à partir des réponses aux questionnaires. Une mention sur l'importance de cibler des stratégies concrètes et des pistes d'orientations réalistes a été faite et cela dans la perspective de faciliter une prise en compte adéquate par les États et gouvernements membres des futures propositions d'actions qui seront évoquées lors du débat ministériel.

Les prises de parole sur cette question de l'enseignement secondaire ont mis l'accent sur différents aspects qui semblent importants à prendre en compte pour ce niveau d'enseignement, à savoir :

- Égalité et équité;
- Accès;
- Qualité;

- Diversification des filières;
- Insertion professionnelle;
- Niveau de transition vers l'enseignement supérieur;
- Moyens à mobiliser (difficultés de formation des enseignants, manque d'enseignants de qualité, infrastructures ...)
- Partenariats;
- ...

Il est convenu dès lors que le document devait rester ouvert et apporter suffisamment d'éléments pour favoriser les échanges et les discussions à l'occasion du débat ministériel. De ceux-ci émergeront des priorités, des pistes d'action qui serviront à retravailler le document actuel pour lui donner la forme d'un document d'orientation politique.

K. Présentation des recommandations retenues lors des *Journées de réflexion sur la pratique de la dynamique partenariale dans les pays francophones d'Afrique*

Une brève présentation par le Président en exercice des Journées de réflexion a permis de rappeler, notamment, le contexte dans lequel a été organisé ces Journées, les objectifs poursuivis, les thèmes traités et les recommandations. Le nombre et la diversité des participants (144 participants) mettent en évidence le succès de l'opération. Les travaux étaient structurés autour de trois thèmes (décentralisation efficiente des systèmes éducatifs ; développement de la culture de consultation, de concertation et de dialogue politique; la dynamique partenariale et ses impacts sur les performances des systèmes éducatifs), illustrés d'études de cas. Le constat a été fait que, dix ans après la session ministérielle de Yamoussoukro, de réels progrès ont été faits en la matière.

La représentante du Liban demande que des Journées similaires soient également organisées dans d'autres zones de la Francophonie.

L. Comité de suivi OIF/CONFEMEN

Instauré depuis la 50^e session de Ouagadougou comme un principe incontournable de partenariat, le comité de suivi OIF/CONFEMEN doit permettre de faire le point sur l'état de la coopération entre l'instance politique et l'opérateur principal de la Francophonie, ainsi que de conseiller les responsables de l'OIF sur la traduction la plus adaptée des recommandations politiques issues des différentes sessions ministérielles.

Monsieur le Directeur de l'éducation et de la formation a structuré son intervention autour de la mise en œuvre de la programmation de l'OIF 2006-2009 en matière d'éducation en mettant en évidence la dimension holistique de celle-ci.

Pour rappel, cette programmation prend pour référence le *Cadre stratégique décennal* de la Francophonie et se décline en une mission (appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche), trois programmes (curricula, financement de l'éducation, formation professionnelle et technique) et sept lignes d'action ou projets. La programmation des actions

spécifiques est entrée dans sa phase de mise en œuvre. La programmation adoptée se traduit par un budget annuel d'environ 7 500 000 d'euros.

La mise en œuvre de la programmation est entrée dans une phase active notamment pour les axes suivants :

- Développer la formulation, la mise en œuvre et le suivi des plans nationaux d'éducation ainsi que la parité des sexes dans les systèmes éducatifs ;
- Développer et améliorer l'efficacité de l'enseignement – apprentissage du français en relation avec les contextes plurilingues ;
- Améliorer les capacités des personnels des systèmes éducatifs ;
- Développer les capacités nationales en édition scolaire ;
- Mettre en œuvre des initiatives dans le cadre du suivi de la Déclaration de Bucarest ;
- Améliorer l'intégration de l'alphabétisation et du développement de compétences des exclus des systèmes scolaires dans les stratégies nationales de formation ;
- Développer la formation professionnelle et technique pour l'emploi et l'insertion sociale.

Les délégations ont reçu en séance un document de synthèse réalisé par la Direction de l'éducation et de la formation.

M. Adoption des rapports des réunions du Groupe de travail et de la CAF

Les rapports des réunions du Groupe de travail et de la CAF ont été présentés et adoptés en session plénière.

N. Point d'information sur la préparation de la 53^e session ministérielle

Le Ministre du Canada Nouveau-Brunswick a fait une courte description de sa province et a ensuite présenté, sous forme de vidéo, le message de son Premier Ministre. Cette vidéo comprenait une courte présentation de la culture de l'Acadie et mettait l'accent sur le cachet particulier de la ville de Caraquet : lieu déterminé pour recevoir la 53^e session ministérielle qui se déroulera du 1^{er} au 8 juin 2008. Il a également profité de l'occasion pour remettre un cadeau à l'ensemble des délégations.

Fait à Lomé, le 10 novembre 2007.

RESOLUTIONS ADOPTÉES

**PROJET DE
RESOLUTION N°I/CONFEMEN – BU - 2007
ACCORDANT LE QUITUS A LA SECRETAIRE GENERALE POUR SA
GESTION DE LA PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2006**

**PROJET DE
RESOLUTION II /CONFEMEN -BU- 2007
PORTANT ADAPTATION DU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE
LA CONFEMEN À LA COMPTABILITE EN PARTIE DOUBLE**

**PROJET DE
RESOLUTION III /CONFEMEN -BU- 2007
PORTANT ADAPTATION DU REGLEMENT RELATIF A LA COMPTABILITE DES
MATIERES DE LA CONFEMEN À LA COMPTABILITE EN PARTIE DOUBLE**

**Projet de
RESOLUTION N°I/CONFEMEN – BU - 2007**

**ACCORDANT LE QUITUS A LA SECRETAIRE GENERALE POUR SA
GESTION DE LA PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2006**

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Lomé, les 9 et 10 novembre 2007,

- CONSIDERANT** La recommandation des commissaires aux comptes lors de leur mission de vérification des comptes de l'exercice 2006 de la CONFEMEN
- EXPRIMENT** Leur satisfaction aux commissaires aux comptes pour le travail accompli lors de leur mission de vérification des comptes du Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN, à Dakar, en mai 2006, en exécution de leur mandat.
- DECIDENT** D'accorder le quitus à la Secrétaire générale de la CONFEMEN pour sa gestion de la période du 1er janvier au 31 décembre 2006

**PROJET DE
RESOLUTION II /CONFEMEN -BU- 2007
PORTANT ADAPTATION DU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE
LA CONFEMEN À LA COMPTABILITE EN PARTIE DOUBLE**

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Lomé, les 9 et 10 novembre 2007,

CONSIDERANT

la modification des statuts, adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

CONSIDERANT

la modification des statuts, adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat Technique Permanent,

CONSIDERANT

les conclusions issues des travaux du cabinet d'expertise comptable Abdoulaye DRAME relatifs à la mise en place au Secrétariat Technique Permanent d'une comptabilité en partie double conforme aux prescriptions comptables en vigueur dans les pays membres de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires), et, à la lumière des recommandations de la Commission administrative et financière en sa session du 7 novembre 2007 portant sur les conclusions dudit cabinet,

DECIDENT

d'apporter des modifications aux règles applicables au Secrétariat Technique Permanent, telles qu'elles sont précisées ci-dessous, à l'effet de les adapter au contexte nouveau consécutif à la mise en place du nouveau système comptable.

**REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER APPLICABLE AU SECRETARIAT
TECHNIQUE PERMANENT**

**CHAPITRE I
DISPOSITIONS GENERALES**

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article premier : Les ressources financières votées par le Bureau ou mises à la disposition du Secrétariat Technique Permanent de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) dans le cadre de la Coopération internationale, sont destinées à couvrir les dépenses relatives :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. à l'exécution des programmes et activités approuvés par le Bureau ; 2. au fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent. <p>Article 2 : Dispositions relatives à l'organisation comptable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les comptes annuels du Secrétariat Technique Permanent sont établis conformément aux règles financières et comptables en vigueur en Afrique de l'Ouest. 2. Les emprunts d'un compte bancaire à un autre compte bancaire doivent être autorisés par le Président en exercice et doivent être soldés avant la fin de l'exercice. 3. Le Bureau sur proposition du/de/la Secrétaire général(e) peut autoriser à passer en pertes et profits le montant des pertes de fonds, stocks et autres avoirs, à condition qu'un état détaillé du compte de pertes et profits soit soumis en même temps que les comptes annuels à son approbation. <p>Chacun de ces comptes fait l'objet d'une gestion distincte et rigoureusement autonome. Les transferts et virements de crédits sont strictement interdits, sauf dans les cas prévus par le présent règlement administratif et financier.</p> <p>Article 3 : <i>L'année budgétaire applicable à la CONFEMEN commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre. L'exercice financier commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.</i></p>	<p style="text-align: center;">Article premier : pas de changement</p> <p>Article 2 : Dispositions relatives à l'organisation comptable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les comptes annuels du Secrétariat Technique Permanent sont établis conformément aux règles financières et comptables en vigueur en Afrique de l'Ouest 2. <u>(nouveau) Le gestionnaire comptable tient par ailleurs une comptabilité budgétaire qui permet de suivre l'engagement et la consommation des crédits budgétaires.</u> 3. Les emprunts d'un compte bancaire à un autre compte bancaire doivent être autorisés par le Président en exercice et doivent être soldés avant la fin de l'exercice. 4. Le Bureau sur proposition du/de la Secrétaire Général(e) peut autoriser à passer en pertes et profits le montant des pertes de fonds, stocks et autres avoirs, à condition qu'un état détaillé du compte de pertes et profits soit soumis en même temps que les comptes annuels à son approbation. <p>Chacun de ces comptes fait l'objet d'une gestion distincte et rigoureusement autonome. Les transferts et virements de crédits sont strictement interdits, sauf dans les cas prévus par le présent règlement administratif et financier.</p>

	<p>Article 3 : (nouveau) l'organisation de la gestion comptable au STP définit quatre centres de responsabilités dénommés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – <u>CONFEMEN FONCTIONNEMENT qui renferme les informations relatives au budget de fonctionnement du STP</u> – <u>CONFEMEN PROGRAMME ET ACTIVITES qui renferme les informations relatives au budget de programmes et activités de la CONFEMEN</u> – <u>CONFEMEN RESSOURCES CONSTITUEES qui retrace l'ensemble des ressources financières hors budget affectées à la CONFEMEN pour la réalisation d'activités ponctuelles en partenariat avec d'autres institutions et organismes intervenant dans le domaine de l'éducation, d'une part ; mais aussi, les ressources constituées en vue du renouvellement de l'investissement au STP, d'autre part.</u> – <u>CONFEMEN CONTRACTION qui permet de contracter des données des autres centres de responsabilités et d'obtenir une situation globale comptable et dégager ainsi la situation patrimoniale de la CONFEMEN</u> <p>Article 4 : L'année budgétaire applicable à la CONFEMEN commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre. L'exercice financier commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.</p>
--	---

CHAPITRE II

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Article 4 : Toutes les ressources et toutes les dépenses destinées à assurer le fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent doivent	Article 4 : sans changement

apparaître dans un document unique appelé budget de fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent, sans aucune possibilité de contraction entre les recettes et les dépenses.

L'ensemble des ressources est destiné à la couverture de l'ensemble des dépenses.

Article 5 : Le budget de fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent, préparé par le / la Secrétaire général (e), est obligatoirement équilibré en recettes et en dépenses.

Après son examen par la commission administrative et financière, il est présenté d'abord aux correspondants nationaux et enfin à l'approbation du Bureau.

Article 6 : Les crédits ouverts au budget ne peuvent être dépensés que pour l'objet pour lequel ils ont été votés.

Cependant, la répartition des crédits à l'intérieur du budget peut être modifiée en cours de gestion par des transferts et virements de crédits.

Article 7 : Les transferts ne modifient pas la nature de la dépense ; ils interviennent d'article en article à l'intérieur d'un même chapitre.

Les virements modifient la nature des dépenses : ils interviennent de chapitre à chapitre à l'intérieur d'un même budget.

Article 8 : Les transferts sont autorisés par décisions budgétaires modificatives établies par le / la Secrétaire général (e) du Secrétariat Technique Permanent.

Les virements sont autorisés par le / la Secrétaire général (e) qui adresse aussitôt un rapport justificatif au Président en exercice.

Article 9 : Le budget est alimenté en recettes par :

- les contributions statutaires des membres de la CONFEMEN selon une clé de répartition fixée par le Bureau ;
- les contributions volontaires accordées par les pays membres, par des pays non membres et par des organismes d'aide et de coopération ;

Article 5 : sans changement

Article 6 : sans changement

Article 7 : sans changement

Article 8 : sans changement

Article 9 : sans changement

<p>- des revenus éventuels provenant du patrimoine du Secrétariat Technique Permanent ;</p> <p>- des excédents éventuels des gestions précédentes.</p> <p>Article 10 : Au cas où le budget n'est pas approuvé à l'ouverture de la gestion concernée, les opérations de recettes et de dépenses sont temporairement effectuées par douzièmes successifs sur la base du budget de la gestion précédente.</p> <p>Article 11 : Le / la Secrétaire général (e) du Secrétariat Technique Permanent est administrateur des crédits, ordonnateur du budget de fonctionnement. Il liquide les dépenses et en ordonnance le paiement.</p> <p>La liquidation est l'opération qui consiste à constater et à arrêter les droits du créancier.</p> <p>Constater les droits du créancier consiste à vérifier que sa créance existe réellement et qu'elle est exigible : arrêter ses droits consiste à fixer le montant exact de la créance à la date de la liquidation.</p> <p>L'ordonnancement est l'acte administratif par lequel l'ordonnateur donne au gestionnaire comptable l'ordre de payer une créance liquidée à la charge du Secrétariat Technique Permanent.</p> <p>Article 12 : Aucune dépense ne peut être définitivement engagée ni a fortiori liquidée et réglée en l'absence d'engagement signé par le / la Secrétaire général (e) du Secrétariat Technique Permanent, administrateur des crédits, ou par son délégué, dans les conditions prévues à l'article 24. Le visa du gestionnaire comptable est obligatoire.</p> <p>Article 13 : L'engagement est l'acte administratif par lequel il est créé ou constaté, à l'encontre du Secrétariat Technique Permanent, une obligation dont résulte une dépense.</p> <p>Article 14 : L'engagement ne peut se faire que pour les dépenses dont l'objet est prévu au budget du Secrétariat Technique Permanent et</p>	<p>Article 10 : Au cas où le budget n'est pas approuvé à l'ouverture de la gestion concernée, les opérations de recettes et de dépenses sont temporairement effectuées par douzièmes successifs sur la base du budget de la gestion précédente.</p> <p><u>Cette disposition ne s'applique qu'au fonctionnement courant, à l'exclusion de toute dépense d'investissement.</u></p> <p>Article 11 : sans changement</p> <p>Article 12 : sans changement</p> <p>Article 13 : sans changement</p> <p>Article 14 : sans changement</p>
--	--

jusqu'à concurrence des crédits régulièrement ouverts.

Article 15 : Tout engagement de dépense se fait sur la base de documents, fournis par les éventuels prestataires de services ou les fournisseurs, évaluant le prix des commandes.

Ces documents sont notamment :

- des factures pro-forma pour les commandes de matériel et de fourniture ;
- des devis pour les prestations de services ;
- des décisions dûment signées par les autorités compétentes pour les dépenses de personnel ;
- des décisions d'autorisation de versement dûment signées par l'ordonnateur en ce qui concerne les dépenses de transferts et notamment celles afférentes aux subventions, allocations, cotisations, secours, participations, prix et trophées divers ;
- des conventions ou contrats pour les locations, les travaux d'entretien ou de maintenance.

Article 16 : L'engagement de la dépense résultant d'une commande est toujours préalable à l'exécution de la même commande.

Toute exécution prématurée l'est aux risques et périls de son auteur.

Article 17 : *Des carnets de bons d'engagement doivent être tenus pour l'engagement préalable de toutes les dépenses autres que les dépenses de personnel.*

Les dépenses de personnel sont engagées une seule fois au début de l'année financière en ce qui concerne le personnel déjà en service. Les dépenses relatives au paiement des personnels recrutés en cours d'année financière sur autorisations nouvelles du (de la) Secrétaire générale font l'objet d'engagements partiels au fur et à mesure des recrutements nouveaux.

Le/la Secrétaire général(e) tient des fiches

Article 15 : Tout engagement de dépense se fait sur la base de documents, fournis par les éventuels prestataires de services ou les fournisseurs, évaluant le prix des commandes.

Ces documents sont notamment :

- des factures pro-forma pour les commandes de matériel et de fourniture ;
- des devis pour les prestations de services ;
- des décisions dûment signées par les autorités compétentes pour les dépenses de personnel ;
- des décisions d'autorisation de versement dûment signées par l'ordonnateur en ce qui concerne les dépenses de transferts et notamment celles afférentes aux subventions, allocations, cotisations, secours, participations, prix et trophées divers ;
- des conventions ou contrats pour les locations, les travaux d'entretien ou de maintenance.

Les documents servant à l'engagement des dépenses sont numérotés et classés par centre de responsabilité suivant la numérotation générée par les journaux « Achats » et Opérations diverses ».

Article 16 : sans changement

Article 17 : Les dépenses de personnel sont engagées une seule fois au début de l'année financière en ce qui concerne le personnel déjà en service. Les dépenses relatives au paiement des personnels recrutés en cours d'année financière sur autorisations nouvelles du (de la) Secrétaire général(e) font l'objet d'engagements partiels au fur et à mesure des recrutements nouveaux.

Le/la Secrétaire général(e) tient des fiches d'engagement de dépenses de personnel.

Les dépenses autre que les dépenses de personnel inférieures à 500 000 FCFA requièrent une facture pro forma ou un devis dont l'autorisation par le/la

<p>d'engagement de dépenses de personnel.</p> <p>Les dépenses autre que les dépenses de personnel inférieures à 500 000 FCFA requièrent une facture pro forma ou un devis dont l'autorisation par le / la Secrétaire général(e) vaut engagement.</p> <p>Les dépenses autres que les dépenses de personnel supérieures à 500 000 FCFA requièrent la recherche d'au moins deux factures pro forma ou de devis et feront l'objet de lettre de commande.</p> <p>Les fournisseurs fréquents dont le total des achats de l'année précédente dépasse 1 000 000 FCFA seront soumis annuellement à une réévaluation documentée par la commission de réception des matières sur la base d'une analyse comparative qualité/coût.</p> <p>Article 18 : Le/la Secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent et le gestionnaire comptable tiennent une comptabilité des dépenses engagées faisant notamment apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montant des crédits ouverts par le budget ; - éventuellement le montant des augmentations et diminutions des crédits autorisés par les transferts et les virements prévus aux articles 6, 7 et 8 ci-avant ; - le montant des crédits disponibles. <p>Article 19 : La liquidation est effectuée d'office pour ce qui concerne les dépenses de personnel et sur requête des créanciers pour les autres dépenses accompagnées des pièces justificatives nécessaires.</p> <p>Article 20 : Les titres servant à la liquidation des créances sont notamment par nature des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépenses de personnels : états nominatifs énonçant l'emploi, le classement indiciaire, la situation de famille, la période de service et le décompte détaillé des sommes dues ; - dépenses de matériel et de fournitures : factures définitives régulièrement et dûment établies ; - dépenses de prestations de services : factures, mémoires ou toutes autres pièces justificatives de la réalité de la 	<p>Secrétaire général(e) vaut engagement.</p> <p>Les dépenses autres que les dépenses de personnel supérieures à 500 000 FCFA requièrent la recherche d'au moins deux factures pro forma ou de devis et feront l'objet de lettre de commande.</p> <p>Les fournisseurs fréquents dont le total des achats de l'année précédente dépasse 1 000 000 FCFA seront soumis annuellement à une réévaluation documentée par la commission de réception des matières sur la base d'une analyse comparative qualité/coût.</p> <p style="text-align: center;">Article 18 : sans changement</p> <p style="text-align: center;">Article 19 : sans changement</p> <p style="text-align: center;">Article 20 : sans changement</p>
--	---

<p>créance dûment établie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépenses de transfert : décision de l'ordonnateur compétent portant autorisation de versement. <p>Article 21 : Les pièces de chaque liquidation doivent offrir la preuve des droits acquis aux créanciers du Secrétariat Technique Permanent. <i>Ces pièces sont datées, certifiées en toutes lettres par le service liquidateur suivant les tarifs, prix ou conventions, fixées par les règlements et engagements ou déterminées par des contrats, des conventions ou des décisions des autorités administratives ou judiciaires du pays siège du Secrétariat Technique Permanent.</i></p> <p>Article 22 : <i>Le/la Secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent doit tenir un carnet spécial pour enregistrer les pièces de dépenses envoyées par les créanciers (carnet d'enregistrement et de liquidation des factures).</i></p> <p>Article 23 : <i>L'ordonnancement de la dépense est effectué par l'émission, par le / la Secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent, d'un titre de paiement numéroté, énonçant la gestion, son objet, les nom et adresse du créancier, la référence à son compte bancaire ou postal, le mois de paiement et la date d'émission du titre.</i></p> <p><i>Sont jointes au titre de paiement la certification de l'exécution des services ou livraisons de marchandises concernées ainsi que les pièces justificatives correspondantes.</i></p> <p><i>Le titre de paiement et le certificat de service fait sont signés par le / la Secrétaire général(e) du secrétariat technique permanent. Les pièces justificatives sont visées par lui et le gestionnaire comptable.</i></p> <p>Article 24 : Le paiement se fait par chèque signé par le gestionnaire comptable et contresigné par le / la Secrétaire général(e).</p> <p>Tant en ce qui concerne la liquidation des dépenses que leur ordonnancement, le / la Secrétaire général (e) du Secrétariat Technique Permanent peut déléguer sa signature, chaque fois que c'est nécessaire, à l'un de ses collaborateurs pour tout ou partie des opérations concernées.</p>	<p>Article 21 : Les pièces de chaque liquidation doivent offrir la preuve des droits acquis aux créanciers du Secrétariat Technique Permanent.</p> <p>Article 22 : <u>Les pièces de dépenses (factures définitives, mémoires, etc.) envoyées par les créanciers doivent être enregistrées dans un carnet spécial (carnet d'enregistrement et de liquidation des factures) par le Secrétariat Technique Permanent.</u></p> <p>Article 23 : <u>l'ordonnancement de la dépense est matérialisée par la signature par le /la Secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent d'une fiche de paiement par centre de responsabilité, datée, énonçant l'imputation budgétaire de la dépense ainsi que son objet, le nom du créancier et la référence au compte bancaire de la CONFEMEN à débiter.</u></p> <p><u>Le numéro de classement généré par le journal « Banque » du centre de responsabilité correspondant est porté à la fiche de paiement</u></p> <p>Article 24 : Le paiement se fait par chèque signé par le gestionnaire comptable et contresigné par le/la Secrétaire général(e).</p> <p>Tant en ce qui concerne la liquidation des dépenses que leur ordonnancement, le/la Secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent peut déléguer sa signature, chaque fois que c'est nécessaire, à l'un de ses collaborateurs pour tout ou partie des opérations concernées.</p>
---	---

La signature du /de la Secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent et, le cas échéant, celle de son délégataire, accompagnée du texte de la délégation signé par le / la Secrétaire général(e), sont déposées auprès du gestionnaire comptable.

Article 25 : Une caisse d'avance est créée par décision du/de la Secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent pour faire face aux menues dépenses de fonctionnement.

La décision portant institution de cette caisse doit préciser :

- la nature des dépenses autorisées ;
- le plafond de l'avance.

Le gérant de la caisse est nommé par décision du /de la secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent avec l'agrément du gestionnaire comptable qui a la charge de le contrôler.

Article 26 : La période d'engagement des dépenses autres que les dépenses de personnel se termine le 15 décembre de la période financière considérée.

A la fin de chaque gestion, l'ordonnateur dispose d'un délai d'un mois pour procéder à l'émission des titres de paiement correspondant aux services faits pendant la gestion écoulée.

Article 25 : sans changement

Article 26 : La période d'engagement des dépenses autres que les dépenses de personnel se termine le 15 décembre de la période financière considérée.

CHAPITRE III

(Titre actuel) LES RESSOURCES AFFECTEES AUX PROJETS
(Nouveau titre proposé) LES RESSOURCES AFFECTEES AUX PROGRAMME ET ACTIVITES

Article 27 : *Les ressources affectées aux projets, qu'ils soient financés sur le budget de programme ou sur le budget du fonds commun, sont réservées exclusivement à ces projets.*

Article 27 : Les ressources affectées au financement des programmes et activités de la CONFEMEN sont réservées exclusivement à ces programmes et activités.

<p>Article 28 : <i>Le/la Secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent est l'ordonnateur du budget de chaque projet.</i></p> <p><i>L'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses afférentes aux projets suivent les mêmes règles que celles définies pour le budget de fonctionnement.</i></p> <p><i>Toutefois, devant certains cas spécifiques, la demande exprimée par un conseiller technique, visée par le/la Secrétaire général(e) et le gestionnaire comptable, tient lieu d'engagement.</i></p> <p>Article 29 : <i>Chaque conseiller technique formule les demandes d'utilisation des crédits affectés aux programmes d'activités le concernant. Il est préalablement informé de tout engagement de dépenses effectué à l'initiative du/de la Secrétaire général(e) sur les crédits affectés aux programmes.</i></p> <p>Une copie de tout engagement de dépenses opéré sur les crédits du programme lui est adressée.</p> <p>Article 30 : A l'occasion des séminaires ou groupes de travail organisés par la CONFEMEN et requérant la manipulation d'importantes liquidités, le/la secrétaire général(e) est habilité à créer, par décision, une caisse d'avance ad hoc, en désignant le régisseur pour une période déterminée et pour le montant correspondant aux charges prévues.</p>	<p>Article 28 : <u>Le/la Secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent est l'ordonnateur du budget des programmes et activités de la CONFEMEN.</u></p> <p><u>Le/la Secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent est également l'ordonnateur des dépenses sur les financements extérieurs hors budget CONFEMEN reçus et ayant fait l'objet de protocoles d'accord, de conventions ou de tout autre arrangement écrit convenu entre la CONFEMEN et les tiers</u></p> <p><u>L'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses afférentes aux programmes et activités ainsi qu'aux financements extérieurs tels que spécifiés ci-dessus suivent les mêmes règles que celles définies pour le budget de fonctionnement.</u></p> <p><u>Les modalités de mise en œuvre de ces différentes phases d'exécution des dépenses sont contenues dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables en vigueur au Secrétariat Technique Permanent.</u></p> <p>Article 29 : Chaque conseiller technique formule les demandes d'utilisation des crédits affectés aux programmes et activités le concernant, <u>en se conformant aux procédures édictées dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables.</u> Il est préalablement informé de tout engagement de dépenses effectué à l'initiative du/de la Secrétaire général(e) sur les crédits affectés aux programmes et activités.</p> <p>Article 30 : sans changement</p>
---	---

CHAPITRE IV

LE FONDS DE RESERVE

<p>Article 31 : Le fonds de réserve de la CONFEMEN, institué à l'article 42 des statuts, est déposé dans un compte de banque distinct pour rapporter des intérêts qui sont versés au fonds spécial de réserve.</p> <p>Article 32 : L'utilisation de ce fonds est soumise à l'autorisation expresse du Président en exercice de la CONFEMEN.</p> <p>Article 33 : Sur autorisation du Président en exercice, le/la Secrétaire général(e) peut utiliser le fonds de réserve pour effectuer des dépenses de fonctionnement indispensables, sur la base des douzièmes provisoires et dans la limite des six premiers mois de l'exercice budgétaire.</p> <p>Au-delà de cette limite, tout nouveau recours au fonds de réserve est subordonné au remboursement de l'intégralité des avances consenties.</p> <p>Article 34 : Aucune dépense non prévue au budget de fonctionnement ne peut être supportée par le fonds de réserve, sauf autorisation spéciale du Bureau ou de la Conférence.</p> <p>Article 35 : <i>Le gestionnaire comptable doit tenir la comptabilité du fonds selon les pratiques généralement reconnues à cette fin ; il doit enregistrer les transactions financières du fonds et veiller à ce qu'elles respectent le règlement administratif et financier applicable à la CONFEMEN.</i></p> <p><i>Le gestionnaire comptable, sur présentation par le/la Secrétaire général(e) de l'autorisation écrite du président en exercice, est habilité à transférer des crédits du fonds de réserve vers le compte de fonctionnement. Les sorties de fonds sont signées par lui et contresignées par le/la Secrétaire général (e). Il prépare, pour le/la Secrétaire général(e), à sa demande, un état des opérations du fonds.</i></p>	<p>Article 31 : sans changement</p> <p>Article 32 : sans changement</p> <p>Article 33 : sans changement</p> <p>Article 34 : sans changement</p> <p>Article 35 : <u>Le fonds de réserve et le fonds spécial de réserve sont rattachés au centre de responsabilité « Ressources constituées » de l'organisation comptable de la CONFEMEN. Le gestionnaire comptable doit tenir la comptabilité de ces fonds selon les pratiques édictées dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables en vigueur à la CONFEMEN;</u> il doit <u>notamment</u> enregistrer les transactions financières du fonds et veiller à ce qu'elles respectent le règlement administratif et financier applicable à la CONFEMEN.</p> <p>Le gestionnaire comptable, sur présentation par le/la Secrétaire général(e) de l'autorisation écrite du Président en exercice, est habilité à transférer des crédits du fonds de réserve vers le compte de fonctionnement. Les sorties de fonds sont signées par lui et contresignées par le/la Secrétaire général(e). Il prépare, pour le/la Secrétaire général(e), à sa demande, un état respectif des</p>
--	---

<p>Article 36 : L'utilisation du fonds de réserve et du fonds spécial de réserve est déterminée, sur proposition de la commission administrative et financière, par le Bureau.</p> <p>Les intérêts dégagés par les fonds destinés à l'exécution des programmes et activités doivent être affectés uniquement à la réalisation de ceux-ci.</p> <p>Toutefois, l'utilisation du fonds spécial de réserve peut être faite par le/la secrétaire général(e) de la CONFEMEN pour des dépenses d'un montant global de 5 millions de francs CFA par exercice, pour autant que la situation du fonds le permette, tout en préservant l'intégralité du crédit alloué à la dotation aux amortissements.</p> <p>Tant que le fonds de réserve existe, aucun transfert des crédits des programmes vers le budget de fonctionnement ne peut être effectué.</p>	<p>opérations <u>des deux fonds.</u></p> <p>Article 36 : sans changement</p>
---	--

CHAPITRE V LE GESTIONNAIRE COMPTABLE

<p>Article 37 : Le gestionnaire comptable du Secrétariat Technique Permanent assure la comptabilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des recettes et des dépenses afférentes à l'exécution du budget de fonctionnement et des projets ; - des biens, propriétés du secrétariat technique permanent. <p>Il adresse chaque mois au / à la secrétaire général (e) du Secrétariat Technique Permanent un exemplaire de la balance des comptes du grand livre et lui fournit, sur simple demande de sa part, tous autres renseignements d'ordre comptable.</p> <p>Article 38 : <i>Le gestionnaire comptable assure la perception des recettes et le paiement des dépenses imputables au budget de fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent et celles afférentes à l'exécution des projets.</i></p> <p><i>A la fin de la période complémentaire de chaque</i></p>	<p>Article 37 : sans changement</p> <p>Article 38 : Le gestionnaire comptable assure la perception des recettes et le paiement des dépenses imputables au budget de fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent <u>et au budget des programmes et activités, ainsi que celles afférentes aux financements extérieurs.</u></p> <p>A la fin de la période complémentaire de chaque</p>
--	---

gestion, il produit un état des recettes à recouvrer et des titres de paiement restant à payer.

Article 39 : À l'occasion du règlement de chaque dépense ordonnancée, le gestionnaire s'assure :

- de la qualité de l'ordonnateur ;
- de la disponibilité des crédits ;
- de l'exactitude de l'imputation ;
- de la viabilité de la créance en ce qui concerne la justification du service fait et la régularité de la liquidation.

Il sursoit au paiement en cas :

- d'absence ou d'insuffisance de crédits ;
- d'absence de justification du service fait ;
- d'opposition dûment constatée ;
- de contestation relative à la validité de la créance ;
- de dépenses engagées ou ordonnées au-delà de la période complémentaire ;
- de titre de paiement émis par une personne non habilitée ;
- de règlement demandé au profit d'une personne autre que le créancier lui-même ou son mandataire qualifié.

Le refus de paiement et son ou ses motifs sont notifiés par écrit dans les quarante-huit heures au/à la secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent qui peut alors, sous sa responsabilité, requérir par écrit le gestionnaire comptable de passer outre à son refus.

Dans ce cas, le gestionnaire comptable exécute immédiatement la dépense au vu de la réquisition qui lui a été signifiée et qu'il annexe *au titre de paiement* conjointement à la copie de son refus de paiement.

Le/la Secrétaire général(e) est tenu de faire un rapport au Président en exercice avec ampliation au gestionnaire comptable des raisons de sa réquisition.

Article 40 : Le gestionnaire comptable du Secrétariat Technique Permanent tient sa comptabilité conformément aux règles arrêtées par le présent règlement administratif et financier. Celle-ci peut, à la demande du président en exercice ou du/de la Secrétaire général(e), faire l'objet d'une expertise particulière par un expert comptable résidant dans le pays siège.

gestion, il produit un état des recettes à recouvrer et des **engagements en instance de règlement.**

Article 39 : À l'occasion du règlement de chaque dépense ordonnancée, le gestionnaire s'assure :

- de la qualité de l'ordonnateur ;
- de la disponibilité des crédits ;
- de l'exactitude de l'imputation ;
- de la viabilité de la créance en ce qui concerne la justification du service fait et la régularité de la liquidation.

Il sursoit au paiement en cas :

- d'absence ou d'insuffisance de crédits ;
- d'absence de justification du service fait ;
- d'opposition dûment constatée ;
- de contestation relative à la validité de la créance ;
- de dépenses engagées ou ordonnées au-delà de la période complémentaire ;
- de titre de paiement émis par une personne non habilitée ;
- de règlement demandé au profit d'une personne autre que le créancier lui-même ou son mandataire qualifié.

Le refus de paiement et son ou ses motifs sont notifiés par écrit dans les quarante-huit heures au/à la secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent qui peut alors, sous sa responsabilité, requérir par écrit le gestionnaire comptable de passer outre à son refus.

Dans ce cas, le gestionnaire comptable exécute immédiatement la dépense au vu de la réquisition qui lui a été signifiée et qu'il annexe **à la fiche** de paiement conjointement à la copie de son refus de paiement.

Le/la Secrétaire général(e) est tenu de faire un rapport au Président en exercice avec ampliation au gestionnaire comptable des raisons de sa réquisition.

Article 40 : Le gestionnaire comptable du Secrétariat Technique Permanent tient sa comptabilité conformément aux règles arrêtées par le présent Règlement Administratif et Financier (**RAF**) et au **Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)**. Celle-ci peut, à la demande du Président en exercice ou du/de la Secrétaire général(e), faire l'objet d'une expertise particulière par un expert comptable résidant dans le pays siège.

Article 41 : *Au 31 décembre de chaque année, en ce qui concerne le budget de fonctionnement, le gestionnaire comptable du secrétariat technique permanent établit sur balance définitive les comptes du grand livre.*

Pour ce qui est des programmes, il procède à la même opération au terme de leur exécution.

Article 42 : *La passation de service entre les gestionnaires comptables entrant et sortant est supervisée par le/ la Secrétaire général(e).*

Article 43 : *Le gestionnaire comptable entrant dispose d'un délai d'un mois, à compter de son installation, pour formuler, par lettre adressée au / à la secrétaire général(e), des réserves motivées à l'encontre de la gestion de son prédécesseur.*

Article 44 : *En début de gestion, le gestionnaire comptable prend en balance d'entrée les existants en fin de gestion précédente.*

Article 45 : *Le gestionnaire comptable est tenu d'enregistrer les faits de sa gestion sur les documents ci-après :*

- *un livre journal où sont portées chronologiquement toutes les opérations ;*
- *un grand livre des comptes, tenu sur registre ou fiches ;*
- *des registres auxiliaires destinés à présenter des développements propres à chaque nature d'opérations.*

Article 41 : Au 31 décembre de chaque année, le gestionnaire comptable établit sur balance définitive les comptes du grand livre des différents centres de responsabilité, à savoir « CONFEMEN Fonctionnement » pour le budget de fonctionnement, « CONFEMEN Programmes et activités » pour le budget de programmes et activités, « Ressources constituées » pour le fonds de réserve et le fonds spécial de réserve et « CONFEMEN contraction » pour l'ensemble consolidé des trois premiers centres de responsabilité.

Il tire les états financiers pour chacun des quatre centres de responsabilité ainsi définis.

Article 42 : à supprimer car implicite, à l'instar des autres agents

Article 43 : à supprimer, la responsabilité de la gestion incombant au/à la Secrétaire général(e)

Article 44 : à supprimer, le nouveau système comptable entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005 prend implicitement en solde de début d'exercice les existants à cette date.

Article 45 : à supprimer (pour cause de désuétude avec l'informatisation du système (logiciel SAGE SAARI)

CHAPITRE VI
MODIFICATION DU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Article 46 : Le Règlement administratif et financier peut être modifié par décision du bureau, sur proposition de la Commission administrative et financière.	Article 42 (nouveau) : Le Règlement administratif et financier peut être modifié par décision du bureau, sur proposition de la Commission administrative et financière.
--	--

PROJET DE
RESOLUTION III /CONFEMEN -BU- 2007
PORTANT ADAPTATION DU REGLEMENT RELATIF A LA COMPTABILITE DES
MATIERES DE LA CONFEMEN À LA COMPTABILITE EN PARTIE DOUBLE

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Lomé, les 9 et 10 novembre 2007,

CONSIDERANT

la modification des statuts, adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

CONSIDERANT

la modification des statuts, adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

CONSIDERANT

les conclusions issues des travaux du cabinet d'expertise comptable Abdoulaye DRAME relatifs à la mise en place au Secrétariat Technique Permanent d'une comptabilité en partie double conforme aux prescriptions comptables en vigueur dans les pays membres de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires), et à la lumière des recommandations de la Commission administrative et financière en sa session du 7 novembre 2007 portant sur les conclusions dudit cabinet,

DECIDENT

d'apporter des modifications aux règles applicables au Secrétariat technique permanent, telles qu'elles sont précisées ci-dessous, à l'effet de les adapter au contexte nouveau consécutif à la mise en place du nouveau système comptable.

REGLEMENT RELATIF A LA COMPTABILITE DES MATIERES

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article premier : La comptabilité des matières est une comptabilité d'inventaire permanent des biens mobiliers du Secrétariat Technique Permanent.</p> <p>Article 2 : La comptabilité des matières est une comptabilité des quantités avec mention, sur tous les documents et pièces justificatives, de renseignements sur les qualités et caractéristiques des biens comptabilisés.</p> <p>Ces renseignements doivent permettre une identification rapide de chaque objet, concernant en général sa nature et ses caractéristiques, conformément à la pièce comptable justificative de son acquisition.</p> <p>Article 3 : La comptabilité des matières est organisée en vue de permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la tenue d'un inventaire ; - la description des mouvements des matières ; - le contrôle inopiné et instantané des matières. <p>Article 4 : La nomenclature distingue deux groupes de comptes généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un groupe de comptes généraux réservés au classement des objets destinés à un usage de plusieurs années. Ces objets sont identifiés par un numéro de prise en charge d'une série continue avec rappel de la gestion d'acquisition ; - un deuxième groupe de comptes généraux réservés aux fournitures d'ingrédients et de denrées consommables par le premier usage. <p>Les comptes généraux sont eux-mêmes divisés en autant de comptes ou sous-comptes que nécessaire.</p> <p>Article 5 : Selon l'usage qui est fait des objets et le lieu où ils sont entreposés, on distingue :</p>	<p>Article premier : La comptabilité des matières est une comptabilité d'inventaire permanent des biens mobiliers du Secrétariat Technique Permanent.</p> <p><u>L'ensemble des biens mobiliers en service au Secrétariat Technique Permanent doit faire l'objet d'amortissements et doté annuellement.</u></p> <p style="text-align: center;">Article 2 : sans changement</p> <p style="text-align: center;">Article 3 : sans changement</p> <p style="text-align: center;">Article 4 : sans changement</p> <p style="text-align: center;">Article 5 : sans changement</p>

- les matières «en service» ;
- les matières «en attente d'affectation» ;
- les matières «en sortie provisoire».

Les matières « en service » correspondent à des objets confiés à un détenteur ou à un utilisateur pour l'accomplissement de sa mission.

Les matières «en attente d'affectation» correspondent à des objets stockés en magasins ou mis en dépôts.

Les matières «en sortie provisoire» sont des objets qui sont loués, prêtés, transférés pour réparation, confection ou transformation et qui, d'une manière générale, ne peuvent pas être présentés à la première réquisition.

Article 6 : *La réception des matières d'une valeur supérieure à 200 000 FCFA et de toute acquisition gratuite est effectuée par une commission de réception de trois membres au moins et composée comme suit :*

- *le gestionnaire comptable, un conseiller technique et un membre du personnel ;*
- *la commission de réception est nommée par le / la Secrétaire général (e) du secrétariat technique permanent pour la durée de la gestion budgétaire ;*
- *les biens réceptionnés sont décrits dans un procès-verbal de réception qui est joint à toute liquidation de facture correspondante.*

Article 7 : *Les cessions gratuites de matières sont interdites, les cessions à titre onéreux à des tiers ne peuvent être réalisées que par vente aux enchères publiques par le / la Secrétaire général (e) du Secrétariat Technique Permanent.*

Article 8 : Lorsque les objets «en service» ou «en attente d'affectation» ne sont pas susceptibles d'être utilisés, ou que leur degré d'usure ou de vétusté justifie la mise à la réforme, le gestionnaire comptable en établit la liste qu'il adresse au / à la secrétaire général (e) qui désigne une commission de réforme composée comme suit :

- le gestionnaire comptable
- *deux conseillers techniques*
- *un membre du personnel d'appui.*

Article 6 : La réception des matières d'une valeur supérieure à 1 000 000 FCFA et de toute acquisition gratuite est effectuée par une commission de réception de trois membres au moins et composée comme suit :

- le gestionnaire comptable, un conseiller technique et un membre du personnel.

La commission de réception est nommée par le / la Secrétaire général (e) du Secrétariat Technique Permanent pour la durée de la gestion budgétaire ;

les biens réceptionnés sont décrits dans un procès-verbal de réception qui est joint à toute liquidation de facture correspondante.

Article 7 : Les cessions gratuites de matières sont interdites, les cessions à titre onéreux à des tiers ne peuvent être réalisées que par soumission et au plus offrant après dépouillement sous la supervision du/de la Secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent.

Article 8 : Lorsque les objets «en service» ou «en attente d'affectation» ne sont pas susceptibles d'être utilisés, ou que leur degré d'usure ou de vétusté justifie la mise à la réforme, le gestionnaire comptable en établit la liste qu'il adresse au / à la secrétaire général (e) qui désigne une commission de réforme composée comme suit :

- le gestionnaire comptable ;
- un conseiller technique ;
- deux assistantes.

<p>Cette commission dressera sur place un procès-verbal en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - constater éventuellement que les matières ne peuvent plus être utilisées sans frais de réparation hors de proportion avec leur valeur de renouvellement ; - proposer, le cas échéant, leur réforme et, si cette réforme doit être suivie d'une vente, indiquer leur valeur. <p>Toutefois, la commission peut faire appel à un expert de l'administration locale.</p> <p>Les ressources provenant de cette vente sont versées au fonds spécial de réserve.</p> <p>Article 9 : Les conclusions de la commission de réforme sont soumises à l'approbation <i>de la réunion des correspondants nationaux lors du vote du budget du secrétariat technique permanent.</i></p> <p>Article 10 : Le gestionnaire comptable peut cumuler ses fonctions avec <i>celle de gérant de caisse d'avance.</i></p> <p><i>Il assure les entrées, effectue les sorties sur la base de bons de sortie établis selon le cas par un conseiller technique ou le / la Secrétaire général (e), réunit les justifications des opérations et est chargé de l'entretien et de la conservation des matières qui sont sous sa garde ou son contrôle.</i></p> <p>Il est chargé de la tenue des inventaires généraux.</p> <p>Article 11 : Toute matière est placée sous la responsabilité du gestionnaire comptable qui l'a prise en charge et, le cas échéant, sous celle de son détenteur ou utilisateur.</p> <p>En particulier, le mobilier ou les objets meublants mis à la disposition des agents du secrétariat technique permanent sont placés sous la responsabilité de ces derniers.</p> <p>Article 12 : Des pièces justificatives sont exigées pour toute entrée ou sortie des matières.</p> <p>Les pièces justificatives sont conservées par le gestionnaire comptable pendant dix ans.</p>	<p>Cette commission dressera sur place un procès-verbal en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - constater éventuellement que les matières ne peuvent plus être utilisées sans frais de réparation hors de proportion avec leur valeur de renouvellement ; - proposer, le cas échéant, leur réforme et, si cette réforme doit être suivie d'une vente, indiquer leur valeur. <p>Toutefois, la commission peut faire appel à un expert de l'administration locale.</p> <p>Les ressources provenant de cette vente sont versées au fonds spécial de réserve.</p> <p>Article 9 : Les conclusions de la commission de réforme sont soumises à l'approbation du/de la Secrétaire général(e) du Secrétariat Technique Permanent.</p> <p>Article 10 : Le gestionnaire comptable peut cumuler ses fonctions avec celle de comptable des matières</p> <p>Il assure les entrées, effectue les sorties sur la base de bons de sortie établis selon le cas par un conseiller technique ou le/la Secrétaire général(e), réunit les justifications des opérations et est chargé de l'entretien et de la conservation des matières qui sont sous sa garde ou son contrôle.</p> <p>Article 11 : sans changement</p> <p>Article 12 : sans changement</p>
--	---

**ALLOCUTION DE CLOTURE DE MONSIEUR KLASSOU KOMI SELOM
MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE DU TOGO**

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale du Niger, Président en exercice de la CONFEMEN,

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation des Etats et Gouvernements Membres du Bureau de la CONFEMEN,

Monsieur le Représentant de l'Administrateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF),

Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN,

Mesdames et Messieurs les Correspondantes et Correspondants Nationaux,

Messieurs les commissaires aux comptes,

Messieurs les membres du Secrétariat Technique Permanent,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi au terme de la Réunion de l'Intersession du Bureau de la CONFEMEN, de vous dire ma satisfaction sur le bon déroulement de nos travaux et surtout de la richesse des discussions que nous avons engagées.

Durant les deux jours, Mesdames et Messieurs, avec sagacité, clairvoyance et détermination, nous avons échangé sur des sujets importants, susceptibles de promouvoir l'éducation et la formation de nos enfants.

La pertinence des innovations suggérées, tant au niveau du plan de communication de la CONFEMEN qu'à celui de la contribution au dialogue politique en éducation, sans oublier la volonté clairement exprimée dans l'optimisation des ressources financières à travers la mise en place d'une comptabilité en partie double appliquée à la CONFEMEN, est le gage de la détermination des pays membres de faire de notre institution, l'observatoire des orientations

politiques éducatives en appui à nos systèmes éducatifs. La finalité de tout ceci étant de renforcer l'utilité sociale et économique de l'enseignement secondaire.

Vous ne pouvez donc pas imaginer toute mon émotion en ce moment où chaque participant s'apprête à repartir dans son pays.

Mes mots de remerciements vont à mon homologue du Niger, Président en Exercice de la CONFEMEN qui a su conduire avec brio, les discussions que nous avons eues durant ces deux jours d'intenses travaux.

Les mêmes remerciements vont aussi à tous mes Collègues Ministres Membres du Bureau et à tous les Chefs de Délégation pour leur participation active et leurs contributions qui ont enrichi nos débats.

Je voudrais aussi dire à Monsieur le Représentant de l'Administrateur de l'OIF que nous avons beaucoup apprécié sa participation aux travaux et sa contribution fort efficace.

Tout en vous exprimant notre sentiment de satisfaction, nous vous prions de transmettre à Monsieur l'Administrateur de l'OIF et à Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, nos remerciements pour l'engagement de l'OIF aux côtés de la CONFEMEN.

Dans ce même élan, je me permets de réitérer ma reconnaissance à Madame HIMA Adiza, Secrétaire Générale de la CONFEMEN et à toute son équipe pour le travail de qualité qu'elles ont produit et qui a permis la réussite de ces assises.

Il est indéniable que notre institution, la CONFEMEN a enregistré des avancées très significatives. Toutefois, nombreux encore sont les défis à relever pour parvenir aux objectifs d'éducation pour tous de qualité, notamment à l'expansion de l'enseignement secondaire. Le cadre logique du programme d'activités de la CONFEMEN projeté pour l'année 2008 en témoigne.

A Mesdames et Messieurs les Correspondantes et Correspondants Nationaux et aux Conseillers du PASEC, chevilles ouvrières de l'édifice CONFEMEN, je voudrais renouveler mes remerciements pour la qualité du travail accompli.

Monsieur le Président en Exercice, de la CONFEMEN
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chef de Délégations,
Mesdames et Messieurs les Correspondantes et Correspondants Nationaux,
Messieurs les Conseillers du PASEC,

Au cours de cette semaine d'intenses activités intellectuelles, nous nous sommes surpassés pour boucler l'agenda que nous nous sommes fixé.

Nous pouvons donc affirmer, au vu de la qualité des débats et les recommandations qui ont été faites, que notre rencontre de Lomé a été un succès.

Tous les facteurs sont donc réunis pour permettre à la CONFEMEN d'être plus portée vers les acteurs locaux au premier rang desquels se trouvent les élèves et les parents.

Je voudrais souhaiter à toutes et à tous, bon retour dans vos pays respectifs.

Rendez-vous est pris pour juin 2008 à Caraquet au Canada Nouveau-Brunswick.

Au nom du Président de la République Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, je déclare clos, les travaux de la réunion du Bureau.

Vive la CONFEMEN

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE CLOTURE DE MONSIEUR OUSMANE SAMBA MAMADOU
MINISTRE DE L'EDUACTION NATIONALE DU NIGER, PRESIDENT EN
EXERCICE DE LA CONFEMEN**

Monsieur le Ministre des Enseignements primaire et secondaire du Togo,

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation membres du bureau,

Mesdames et Messieurs les Correspondants et Correspondantes nationaux membres du Bureau,

Monsieur le Représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie

Mesdames et Messieurs les participants,

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais en ma qualité de Président en exercice de la CONFEMEN, remercier tout d'abord les autorités Togolaises, particulièrement le ministre des Enseignements primaire et secondaire, pour l'accueil empreint de cordialité et les dispositions prises pour garantir le plein succès des travaux.

Je voudrais profiter de l'occasion, pour revenir sur le bilan de notre réunion, et partager avec vous l'économie des constats, des appréciations et des orientations dégagées à l'issue de ces deux jours de concertation. Je voudrais en priorité m'appesantir sur le suivi des décisions de la 52^{ème} session ministérielle, notamment en ce qui concerne la mise en place au Secrétariat Technique Permanent (STP) de nouveaux outils d'administration et de gestion. En effet, il est important de noter l'observation de la rigueur dans la gestion des ressources humaine et matérielle, mais aussi les efforts de mobilisation des ressources extérieures qui représentent aujourd'hui 27 % du budget de la CONFEMEN. Une mobilisation de ressources extérieures que nous devons évidemment à la visibilité de plus en plus affirmée de notre institution, grâce à son expertise avérée dans la réflexion, les orientations et les résultats des évaluations PASEC. Il me plaît aussi de souligner que le projet de document de travail des ministres sur l'enseignement secondaire a permis de poser les jalons pour la 53^{ème} conférence ministérielle qui se tiendra au Nouveau-Brunswick, et dont les dispositions sont à saluer.

Mesdames, Messieurs,

Le 50^e anniversaire de notre institution, coïncidant avec la 54^{ème} session, arrivent à grands pas. L'évènement est d'une grande importance et doit être commémoré avec le plus grand

enthousiasme. Nous devons donc nous y mettre dès à présent afin de marquer avec autant d'éclat ce demi-siècle d'existence de notre institution. Ce sera notamment l'occasion d'apprécier le chemin parcouru, en particulier depuis l'adoption du Plan de relance, tracer de nouvelles perspectives susceptibles d'assurer davantage la grandeur de la CONFEMEN.

Ce sont là autant d'aspects qui nous réconfortent et qui nous autorisent à penser que la CONNFEMEN a retrouvé le dynamisme, la vitalité et la générosité qui ont présidé à sa création en 1960.

Mesdames, Messieurs,

A la fin de cette réunion qui aura été particulièrement riche, Je tiens à remercier les Correspondants Nationaux pour le travail de qualité qu'ils ont accompli et qui a permis d'éclairer à plusieurs égards le débat des ministres.

Je tiens également à adresser nos sincères félicitations et encouragements au Secrétariat Technique Permanent dont nous saluons particulièrement la vigilance par rapport aux décisions des instances ainsi que le sens du travail bien fait.

Félicitations aussi à tous les ministres et chefs de délégation qui ont pris le temps de se déplacer jusqu'à Lomé, permettant ainsi un esprit d'échange constructif et qui a permis d'aboutir aux bons résultats de cette réunion.

Pour terminer mon allocution, je réitère les remerciements et la profonde gratitude au ministre KLASSOU, ainsi qu'aux plus hautes autorités du Togo. Sur ce, je vous donne rendez-vous pour le Canada, précisément à Caraquet, au Nouveau-Brunswick.

Je vous remercie pour votre attention.

IV ANNEXES



Conférence des Ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage

**Lomé (Togo)
5 au 10 novembre 2007**

MOTION DE REMERCIEMENT AUX AUTORITES NATIONALES DU TOGO

Profondément touchés par la chaleur et la qualité de l'accueil et pleinement satisfaits de l'organisation et des conditions offertes pour le bon déroulement de leurs travaux, les Ministres et les Chefs de délégation des Etats et Gouvernements membres du Bureau de la CONFEMEN, réunis à Lomé les 9 et 10 novembre 2007 à l'occasion de la réunion de l'intersession :

- Adressent leurs remerciements les plus sincères au peuple de la République du Togo, à son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République du Togo, à son Excellence Monsieur Yaovi Madji AGBOYIBO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement et à toutes les autorités nationales ;
- Saluent l'engagement personnel et la disponibilité fortement appréciée de Monsieur Komi Selom KLASSOU, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire.
- Expriment leur profonde gratitude et leurs sentiments de reconnaissance aux membres de comité national d'organisation pour leur remarquable contribution à la réussite des travaux de cette réunion.

Fait à Lomé, le 10 novembre 2007

La réunion

BILAN DES ACTIVITES JUIN 2006 – NOVEMBRE 2007

Les questions essentielles

- ❖ Suivi des décisions de la 52^e session ministérielle
- ❖ Développement de la communication
- ❖ Renforcement des relations avec la Francophonie institutionnelle
- ❖ Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques éducatives dans les pays du Sud membres de la CONFEMEN
- ❖ Développement de partenariats et promotion du point de vue de la Francophonie

SUIVI DES DECISIONS DE LA 52^e SESSION MINISTERIELLE

Objectif I : Mettre en œuvre les mesures d'ordre administratif et financier

Réalizations	Résultats atteints	Observations
Mise en place de la comptabilité en partie double	<ul style="list-style-type: none"> - De comptabilité de trésorerie à comptabilité d'engagements - Présentation plus fidèle des résultats - Situation patrimoniale complète - Nouvelle méthode de classification des pièces justificatives 	<p>Coût : 24 100 000 FCFA</p> <p>Opération de mise en place plus longue que prévue</p> <p>Problème de méthodologie du cabinet</p> <p>Mise en cohérence agenda cabinet et STP</p>
Elaboration d'un manuel de procédures	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation des procédures d'exécution d'ordre administratif, financier et comptable - Cadre de travail amélioré et plus transparent - Document de référence 	<p>Projet de manuel de procédures</p>
Numérotation et Pointage des pièces comptables	<ul style="list-style-type: none"> - Des carnets prénumérotés pour engagements, paiements et règlements des dépenses depuis septembre 2006 	<p>Pas adapté à la situation de 2007, avec l'adoption de la comptabilité en partie double</p>
Application de l'article 17 du RAF	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de possibilité de choix - Bon fonctionnement des commissions de réception et de choix 	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus devient plus long – réponses des fournisseurs plus lentes
Mise à jour des statuts et RAF	<p>Des textes de références à jour et adaptés</p>	
Les Résolutions III et IV Paiement contributions et arriérés de contribution	<p>Lettres d'information en juillet 06</p> <p>Budget assuré à 85% des</p>	<p>Convient de mener des réflexions profondes</p>

	prévisions de recettes en 2006, tendance à la baisse en 2007 – estimation 65% au 31/10/07	
Transactions de fin d'exercice	Appliquées à l'exercice 2006	
Application du nouveau plan d'amortissement	Appliquée au budget 2008	

AXE I : INFORMATION – COMMUNICATION

- **Objectif Général**

Développer une communication dynamique et efficace au sein de la CONFEMEN et avec les acteurs de l'éducation

- **Résultat attendu**

Des informations en matière d'éducation sont largement diffusées au sein de la CONFEMEN, auprès de la communauté éducative internationale pour l'accroissement de la visibilité et de la notoriété de l'institution.

Réalisations	Résultats atteints	Observations
<p>Développement des outils de communication et de promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site Web rénové - CONFEMEN Infos - Refondation de la base de données des adresses - Mise en place de la médiathèque 	<p>Site attrayant, convivial et plus cohérent</p> <p>4 Numéros en 2006</p> <p>2 Numéros en 2007 Des numéros thématiques</p> <p>Partenariat renforcé avec les médias, les partenaires en éducation Plus large diffusion des productions</p> <p>530 ex. CD-ROM sur divers thèmes en éducation – Renforcement des connaissances STP</p>	<p>Augmentation du tirage : 1 500 exemplaires</p> <p>RFI, Afica N°1, Vision Francophone, Africa internationale (les médias nationaux particulièrement sénégalais)</p> <p>Accord de partenariat avec la grande poste de Dakar</p>
<p>Promotion de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication lors des grands événements de la CONFEMEN : 52^e session, Journées de réflexion, restitution des évaluations, GT/CN 	<p>Meilleures connaissances des orientations et des résultats des études d'évaluation à travers les médias</p>	<p>Interviews – articles de presse – publireportage – Conférence débat</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un document de stratégie de communication en éducation - Conférence débat des CN sur les réformes éducatives - Projet de plan de communication de la CONFEMEN - Journées de réflexion sur la pratique de la dynamique partenariale dans les pays francophones d'Afrique 	<p>Contribution de la CONFEMEN au dialogue politique en éducation</p> <p>Renforcement du partenariat avec les médias Echanges d'expériences Prise en compte des orientations CONFEMEN</p> <p>Accroissement de la visibilité des actions de la CONFEMEN</p> <p>Dialogue politique riche et pertinent entre les principaux partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges des riches expériences francophones - Des recommandations partagées - Renforcement du rôle politique de la CONFEMEN - Renforcement de son partenariat 	<p>Meilleure connaissance de la CONFEMEN par les médias</p> <p>Coût : 141 829 781 FCFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation lourde - Réaction des Etats - Forte mobilisation - Résultats satisfaisants - Forte appréciation des participants nationaux et internationaux
<p>Etablissement de partenariat Création du RECEDE</p>	<p>Meilleur partage d'information documentaire entre les membres</p>	<p>La CONFEMEN doit faciliter une bonne connaissance et des échanges avec le réseau</p>
<p>Mise en valeur des résultats au PASEC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rubrique spéciale dans la lettre d'informations et numéro spécial - Rubriques sur le site rénové - Mise en place d'une démarche de communication lors des évaluations pays 	<p>Meilleures connaissances des résultats des évaluations par la communauté éducative</p> <p>Plus de manifestations d'intérêt aux activités et résultats PASEC environ 2 sollicitations/sémaine pour accès aux données</p> <p>A travers les médias nationaux (radio – presse écrite)</p>	<p>Mise en ligne prévue des données du PASEC</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des résultats dans les allocutions aux réunions régionales, les conférences de presse - Production et large diffusion des plaquettes et rapports sur les résultats : Bénin, Guinée, Cameroun, Madagascar - Production et large diffusion du document sur le redoublement (en français et anglais) - Participation accrue à des colloques scientifiques - Production du guide méthodologique 	<p>Toutes les allocutions – Voir Axe III</p> <p>Bénin : 1500 pla. – 100 rap. Cameroun : 1500 plaq. Madagascar : 1500 plaq. Guinée : 1300 plaq.-200 Rap</p> <p>Français : 2500 ex. Anglais : 1000 ex</p> <p>Des formats de présentation plus adaptés</p> <p>Démarche cohérente reconnue au plan international</p> <p>- Support pour la formation des équipes nationales</p>	<p>En cours d'élaboration</p>
<p>Production et diffusion de documents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actes des Assises sur la gestion scolaire - Etude de cas sur la gestion scolaire - Actes de la 52^e session - Rapport réunion GT/2006 - Rapport réunion GT/2007 - Rapport annuel 2006 - Vade-Mecum des CN 	<p>Visibilité accrue : tous membres et partenaires informés sur les activités et les orientations définies par la CONFEMEN – 300 ex. et CD-ROM à tous les participants</p> <p>300 ex.</p> <p>175 ex.</p> <p>55 ex.</p> <p>75 ex.</p> <p>55 ex. + envoi par courriel</p> <p>100 ex</p>	

<p>- DRO : Pour une nouvelle dynamique de la gestion scolaire</p> <p>- Article sur le bilan de la CONFEMEN paru dans Agora Francophone International (AFI) 2006</p> <p>- Réimpression des documents en rupture de stock</p>	<p>1 500 ex.</p> <p>Plaq./Pays : 1600 ex Plaq./CONFEMEN : 1000 ex PASEC/CONFEMEN : 1000 ex DRO : 700 ex Rapports Evaluation Pays : 450 ex</p>	
<p>Matériels et événements de promotion</p> <p>DVD sur la CONFEMEN</p> <p>CD sur les publications de la CONFEMEN (Bic – Teeshirt – Casquettes – calendrier)</p>	<p>Diffusion des slogans traduisant la vision de la CONFEMEN</p>	
<p>- Organisation : Journée internationale de la Francophonie</p> <p>Activités non réalisées</p>	<p>Meilleures connaissances auprès des élèves, des enseignants, parents d'élèves et médias. Bonne visibilité pour la CONFEMEN</p>	<p>Transmis par les médias nationaux : Télé, Radio, Presse écrite, Confemen-Infos</p>
<p>Constitution d'une photothèque</p>	<p>Courriel en date du 19/07/06 Faible réaction des pays</p>	<p>Mesures nouvelles : Plus grande disponibilité des CN</p>
<p>Création d'un partenariat entre le P.Com et les services de communication des ministères</p>	<p>Courriel en date du 13/03/07 Faible réaction des membres</p>	<p>- Mobilisation des services de communication - Insistance du STP pour les contacts directs des services de communication</p>

OBSERVATIONS :

Progrès importants réalisés en matière de communication et d'information :

- Consolidation des principaux outils d'information
- Forte couverture médiatique des événements de la CONFEMEN
- Large diffusion des productions de la CONFEMEN
- Bonne communication à l'interne du STP
- Contribution au dialogue politique en éducation
- Travail réalisé sous la responsabilité de deux CT et une assistante
- Plus de perspective avec un plan de communication de la CONFEMEN

A renforcer

- Mener réflexion et stratégies pour mieux faire connaître la CONFEMEN auprès des enseignants et autres acteurs locaux de l'Education
- Nécessité de maintenir le nombre avec au moins un CT recruté par la CONFEMEN
- Renforcement des capacités des CN, notamment ceux du Sud, et la création autour d'eux, dans les pays membres, d'un groupe de travail capable de les assister dans la promotion des activités de la CONFEMEN sont à envisager.

AXE II : REFLEXION ET PRODUCTION DE NOUVELLES STRATEGIES EN EDUCATION

- **Objectif Général**

Appuyer les États et gouvernements membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques éducatives

- **Résultat attendu**

Des orientations et de nouvelles stratégies sont mises à la disposition de la communauté éducative.

Réalizations	Résultats	Observations
<p>Publication de documents de réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mémorandum et cadre d'action sur la gestion scolaire - Pour une nouvelle dynamique de la gestion scolaire - Cadre d'action sur la mise en place des dispositifs nationaux d'évaluation - Projet de document sur l'enseignement secondaire - Document sur le redoublement version anglaise - Etude de cas sur la gestion scolaire <p>Réalisations des évaluations des systèmes éducatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluations diagnostiques : Bénin, Maurice, Gabon, Burkina Faso, Congo, Sénégal, Madagascar, Cameroun 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus-value francophone sur la réflexion éducative - Mise en commun des expériences - Définition d'orientation - Public cible élargie - Partage de bonnes pratiques - Résultats d'aide à décision sur les politiques éducatives - Reconnaissance de la communauté internationale 	<p>En phase d'enrichissement grâce aux réponses reçues du questionnaire</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation thématique en Guinée Bissau - Lancement du PASEC IX - Mission en Guinée-Bissau et aux Comores 		
<p>Renforcement des capacités en évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisations de 3 ateliers de formation en évaluation - Encadrement de stagiaires - Recrutement au STP d'experts du Sud - Développement de la coopération Sud-Sud entre les pays, notamment en évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Les compétences en évaluation des personnels de l'éducation des pays d'Afrique se trouvent renforcées - 4 stagiaires de l'ENEA dont les résultats de stage alimentent les recherches PASEC - Échanges d'expériences et compétences renforcées des équipes nationales PASEC 	<p>Cameroun et Congo Madagascar et Maurice</p>

<p>Consolidation des instruments et manuels de procédures d'évaluation PASEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des curricula - Construction d'une banque d'items - Révision des tests PASEC <ul style="list-style-type: none"> - Révision du guide méthodologique PASEC - Constitution d'une base de données des différentes évaluations <p>Mise en œuvre du cadre d'action sur la gestion scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des experts : 5 pays d'Afrique de l'Ouest, 5 pays d'Afrique Centrale - Participation aux processus de formation à distance des gestionnaires 	<p>Méthodologie affirmée et instruments adaptés aux besoins des pays</p> <p>50 experts sont formés</p> <p>5 pays bénéficiaires soit 50 experts formés</p>	<p>En partenariat avec l'INEADE et l'université de Liège</p> <p>En partenariat avec l'Université Senghor, AFIDES, OIF</p>
---	---	--

OBERVATIONS :

La mise en œuvre de cet axe relève du STP mais nécessite une forte implication des équipes nationales PASEC – dont il convient de tenir compte de la composition et de la disponibilité surtout dans une perspective de la mise en œuvre des dispositifs et programmes nationaux d'évaluation à partir de 2008.

Les réflexions menées et le renforcement des capacités des personnels d'éducation représentent des axes essentiels pour l'amélioration de la qualité de l'éducation. Ils confirment l'expertise de la CONFEMEN et son choix stratégique pour le développement des systèmes éducatifs.

Le renforcement de cet axe stratégique recommande de garantir au STP les ressources en qualité et en quantité.

L'utilisation par les Etats et Gouvernements membres des résultats obtenus dans la mise en œuvre de leurs politiques éducatives.

AXE III : CONCERTATION ET PROMOTION DES INTERETS COMMUNS

- **Objectif Général**

Renforcer le rôle politique de la CONFEMEN :

- En développant un partenariat fonctionnel pour la CONFEMEN ;
- En renforçant les relations avec la Francophonie institutionnelle ;
- En assurant la promotion des points de vue de la Francophonie dans les instances internationales.

- **Résultat attendu**

Reconnaissance de l'expertise de la CONFEMEN.

Réalisations	Résultats	Observations
<p>Renforcement des relations avec la Francophonie institutionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions des instances de la Francophonie : CPP, CPF, CMF, AIMF, APF, ONG/F - Participation aux réunions et ateliers organisés par l'OIF sur la FPT, la promotion du français, le financement de l'Éducation, la Formation des maîtres du primaire - Participation de l'OIF au Comité de suivi OIF/CONFEMEN 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution aux réunions préparatoires du Sommet et au Sommet avec des communications de la CONFEMEN - Déclaration de Bucarest : dont les article : 18 - 40 - Prise en compte des orientations de la CONFEMEN dans la programmation révisée de l'OIF 2007-2009 - Implication de la CONFEMEN dans le suivi de la programmation OIF - Implication de l'OIF aux réunions des instances de la CONFEMEN 	

Réalisations	Résultats	Observations
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des projets en coopération : • La gestion scolaire • L'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte complémentarité en Éducation entre CONFEMEN et OIF 	<p>OIF, CONFEMEN, Université Senghor, AFIDES, Banque Mondiale</p>
<p>Développement de partenariat fonctionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec la Francophonie institutionnelle - Avec les institutions scientifiques : Institut de la Banque Mondiale, Pôle de Dakar, l'IEA, Chaire UNESCO de Dakar, Initiative UNESCO/TISSA - Avec les organisations internationales : Banque Mondiale, l'UNESCO, l'UNICEF, Banque Islamique de Développement, l'ADEA, l'AFIDES, l'UA et des ONG (OING Francophones, FAPE, CSFEF) 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance internationale de l'expertise du PASEC : - Subventions reçues - Élaboration d'un module qualité - Contribution à l'élaboration, document Dakar + 7 volet qualité - Signature de protocole d'Accord - Appui et participation aux événements de la CONFEMEN - CONFEMEN devenu un véritable partenaire en éducation 	
<p>Participation aux réunions régionales et internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réunions en Francophonie - La biennale de l'ADEA - Revue sectorielle en éducation - Colloque international pour le développement de l'Éducation en Afrique : «Une éducation de qualité : la pertinence des offres 	<ul style="list-style-type: none"> - Sénégal, Bénin, Guinée 	

<p>éducatives»</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conférence FPT dans les pays d’Afrique du Nord et du Moyen Orient : «La place de la Formation professionnelle et technique dans les politiques éducatives orientées vers l’insertion et l’emploi» - Conférence des Ministres de l’Éducation de l’Union Africaine - Table ronde de la Communauté française de Belgique : <ul style="list-style-type: none"> • «Les compétences de base en Francophonie : de la théorie à la pratique» • «Éducation / Culture : les enjeux du développement » - Session de perfectionnement des membres de l’Éducation internationale : «l’Éducation dans les pays en développement, cas de l’Afrique francophone». - Forum international sur l’éducation non formelle : «le droit à l’éducation en Afrique de l’Ouest » - 3^{ème} Conférence régionale sur l’enseignement secondaire en Afrique (SEIA) - Colloque international sur les perceptions afro-arabes : «Les langues nationales dans les systèmes éducatifs africains » - Participation à la 1^{ère} réunion du Conseil Prospectif international PGL sur l’éducation de base pour tous - Participation table ronde des ministres de l’éducation : « Education et 	<p>Seconde décennie de l’Éducation en Afrique et la déclaration de Maputo</p> <p>Toutes les interventions sont réalisées à partir des Réflexions et orientations ainsi que les résultats des évaluations du PASEC : Promotion du point de vue de la CONFEMEN et de la Francophonie</p>	
---	--	--

<p>Développement économique » et l'Assemblée Générale de l'UNESCO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forum régional EPT 2007 avec une présentation du rapport Dakar + 7 - Colloque Internationale sur l'abolition des frais scolaires : 19 – 22 juin 2007 : « Renforcement de la gestion scolaire comme composante clef de la qualité de l'éducation » - Participation au 2^e colloque international de l'observatoire des réformes en éducation « Logique de compétences et développement curriculaire : débats, perspectives et alternative pour les systèmes éducatifs » - Participation aux colloques scientifiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier de formation sur les analyses multi-niveaux ▪ Réunion de coordination partenariat pour l'évaluation des acquis scolaires ▪ CIEP – Professionnalisation de la fonction enseignante - Assemblée Générale de l'IEA : Hong Kong, 9 – 11 octobre 2007 - UNICEF : Réseaux des Experts en éducation sur les compétences de vie courante, 17-19 septembre 2007 	<p>Echanges et amélioration de la méthodologie PASEC</p> <p>Présentation des travaux du PASEC et orientations de la CONFEMEN</p>	
---	--	--

OBSERVATIONS :

La mise en œuvre du 3^e axe a permis d'accroître la visibilité et la notoriété de la CONFEMEN sur la scène internationale à travers son expertise, ses participations actives aux réunions régionales et internationales. Cette visibilité mérite d'être soutenue par tous les acteurs de l'Institution surtout dans la perspective de l'an 2010 qui marquera à la fois les 50 ans d'existence de la CONFEMEN et les cinq dernières années avant 2015.

CONCLUSION

- Un effort important dans la diffusion régulière de l'information sur les orientations et résultats des évaluations
- Renforcement du partenariat fonctionnel avec les organisations internationales et institutions spécialisées
- Promotion du point de vue de la Francophonie en éducation
- Partenariat actif dans un esprit de complémentarité avec la Francophonie institutionnelle
- Programme d'activité réalisé à 90 %

RESULTATS

- Positionnement renforcé de la CONFEMEN dans les instances internationales par ces orientations stratégiques pertinentes.
- Reconnaissance de l'expertise du PASEC
- Renforcement du rôle politique de la CONFEMEN au sein de la Francophonie
- La CONFEMEN : véritable cadre de concertation entre décideurs et divers acteurs en éducation.

DES EFFORTS A FOURNIR

- Des stratégies et actions pour mieux faire connaître la CONFEMEN et ses productions auprès des acteurs locaux de l'éducation
- Des mesures de motivation pour le personnel du STP (local plus adapté, convivial, stabilisation de certains postes, révision des rémunérations, des témoignages de satisfaction)
- Amélioration des conditions de travail des CN du Sud pour une meilleure implication dans les activités de la CONFEMEN.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2008 DE LA CONFEMEN



CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2008



DE LA CONFEMEN

AXE I : Information et Communication

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE RESULTATS	EHEANCIER	CONDITION(S) DE REALISATION
<p>1.1. Développer un espace de dialogue et de débat interactif avec les décideurs et partenaires de l'éducation</p> <p>RA: Un dialogue efficace et pertinent est instauré entre les acteurs de l'éducation</p>	<p>1.1.1. Organisation de forums interactifs sur le thème : les facteurs essentiels de la qualité de l'éducation</p> <p>A travers le site Internet</p>	<p>Définition des modalités techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une banque de données de courriels. - Exploitation de résultats du Forum et diffusion 	<p>PC PPE</p>	<p>Document de synthèse du Forum.</p>	<p>Lancement fin 2^e trimestre Exploitation 3^e trimestre</p>	
	<p>1.1.2. Organisation de réunions débat sur le thème : les facteurs essentiels de la qualité de l'éducation</p>	<p>Identification de partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de contenu - Elaboration des documents - Préparation logistique 	<p>PC P.PE STP PE Partenaires</p>	<p>Actes de la réunion diffusés</p>	<p>4^e trimestre</p>	
	<p>1.1.3. Conférence débat des ministres en marge de la 53^e ministérielle sur l'enseignement secondaire : quelles perspectives ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des journalistes - Définition du contenu - Elaboration des questions - Accord des participants - Organisation du débat 	<p>PC - PPE Les ministres concernés</p>	<p>CD-ROM produit et diffusé site Internet</p>	<p>Juin 2008</p>	<p>Accord des ministres</p>

	1.1.4. Mise à jour du site Internet	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer toutes les productions – les études, les rapports etc. - Création des hyperliens d’autres sites 	PC STP	Site à jour Nbre de consultation	continue	
	1.1.5. Organisation 53 ^e session ministérielle Thème : Enseignement secondaire : quelles perspectives ?	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du contenu - Préparation logistique - Elaboration et mise en œuvre plan de communication 	STP Canada- Nouveau Brunswick	Actes de la ministériel- le – version papier et électronique et CD-ROM	Juin 2008	
OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE REALISATION	ECHÉANCIER	CONDITION (S) DE REALISATION
1.2. Assurer une meilleure circulation d’information entre le STP et les membres RA : STP dispose d’informations à jour sur les pays pour alimenter ses productions. .	12.1. Publication du document de stratégie de communication en éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du texte - Impression - Large diffusion 	PC	Référentiel de communication produit et diffusé	2 ^e trimestre	
	1.2.2. Organisation d’un atelier régional d’information – formation des responsables des services de communication sur la CONFEMEN.	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des pays concernés - Définition du contenu - Préparation des documents d’information – formation - Organisation de l’atelier 	PC STP	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l’atelier - Note des services de communication sur la CONFEMEN à diffuser - Réaction des services de communication 	3 ^e trimestre	
	1.2.3. Production des CN sur différents thèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Productions écrites des CN pour CONFEMEN – Infos - Documents ou Notes sur les principaux événements éducatifs de leurs pays - Plan sectoriel éducation - Annuaire statistique - Autres documents (loi d’orientation, documents des revenus sectorielles) 	PC CN	Nombre de notes reçues Sujets couverts	Action continue	

	<p>1.2.4. Interviews télé ou radio de la SG ou autre membre du STP en mission dans les pays membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du média par CN et service en direction du pays - Préparation de l'activité - Choix du thème ou contenu 	<p>CN Service communication pays STP/PC STP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'émissions - Pays concernés - Thèmes couverts 	<p>Action continue</p>	<p>Disponibilité des acteurs du pays</p>
	<p>1.2.5. Organisation de la Journée internationale de la Francophonie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du comité d'organisation - Mobilisation des écoles - Mobilisation des sponsors - Organisation du concours 	<p>PC</p>	<p>Remise des prix aux lauréats</p>	<p>Mars 2008</p>	
	<p>1.2.6. Production d'un rapport annuel bilan et perspectives de la CONFEMEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du bilan 2007 - Dégager les actions prioritaires 2008 	<p>SG/PC/PPE/PE</p>	<p>Rapport produit et diffusé</p>	<p>1^{er} trimestre 2008</p>	
<p>OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS</p>	<p>ACTIVITES</p>	<p>STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>RESPONSABILITE</p>	<p>INDICATEURS DE REALISATION</p>	<p>ECHÉANCIER</p>	<p>CONDITION (S) DE REALISATION</p>
<p>1.3. Développer la diffusion des productions CONFEMEN vers les membres et partenaires</p> <p>R.A. : Bonne connaissance des productions de la CONFEMEN</p>	<p>1.3.1. Mise à jour régulière de la base de données des adresses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contacts et vérification régulière avec les membres et partenaires 	<p>PC</p>	<p>Une base de données des adresses toujours opérationnelle et régulièrement enrichie.</p>	<p>Action continue</p>	
	<p>1.3.2. Production d'un CD-ROM sur les pratiques de la dynamique partenariale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Production des études de cas - Production d'une analyse de la situation dans les pays francophones - Montage et diffusion 	<p>STP – PC Pays</p>	<p>CD produit et diffusé</p>	<p>4^e trimestre</p>	
	<p>1.3.3. Production de la CONFEMEN Infos</p>	<ul style="list-style-type: none"> Choix de la thématique - Rédaction des articles - Point de vue des CN ou Pays ou spécialistes - Réalisation du Journal - Augmentation du tirage de CONFEMEN – Infos - Amélioration charte graphique 	<p>PC - PPE CN - PE STP</p>	<p>Nombre de productions diffusées et nombre d'institutions et de pays rejoins</p>	<p>Action continue 4 numéros dans l'année</p>	
	<p>1.3.4. Création de présentoirs CONFEMEN lors des Fora nationaux et internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et réalisation du matériel approprié - Choix des documents 	<p>PC STP</p>	<p>Nombre de réunions couvertes</p>	<p>Action continue</p>	

		- Plan de communication - Diffusion des productions				
	1.3.5. Production et diffusion d'affiches sur la CONFEMEN	- Identification du contenu - Conception graphique - Impression - Diffusion	PC	- Nombre d'affiches - Thèmes couverts - Institutions et pays rejoins	2 ^d trimestre	
	1.3.6. Production d'une plaquette sur les documents de réflexion et d'orientation de la CONFEMEN	- Elaboration de synthèse des DRO - Conception et production de la plaquette - Diffusion sur le site Web - Courriel et version papier	PC PPE	- Nombre de productions diffusées - Nombre d'organisations & pays rejoins	2008	
1.4. Exploiter les ressources documentaires du STP RA : Répertoire des ressources connu et utilisé. Des contenus riches et variés dans le journal	1.4.1. Mise à jour et diffusion du répertoire des ressources documentaires du CID.	Diffusion sur le site de la CONFEMEN	PC	Répertoire disponible	Action continue	
	1.4.2. Exploitations des documents disponibles	- Rédaction d'articles variés et pertinents pour CONFEMEN-Infos - Exploitation pour enrichir les documents de réflexion et d'orientation - Exploitation pour enrichir les interventions de la CONFEMEN	SG PC P.PE PE	- Renforcement des connaissances du STP - Des productions riches et pertinentes	Action continue	
1.5. Mettre en valeur les résultats des études PASEC R.A. : les Résultats du PASEC sont connus et repris par les décideurs – Communautés éducatives et scientifiques et le STP	1.5.1. Production des plaquettes et des rapports des études réalisées ; Gabon, Congo, Burkina Faso, Sénégal, Maurice	- Diffusion large : communauté éducative et scientifique internationale sur le site Web - Courriel et version papier	PE PC	- Nombre de productions diffusées - Nombre d'organisations et pays rejoins	2008	
	1.5.2 Activités de communication aux différentes étapes d'une étude - Mission d'identification - Mission d'analyse - Mission de restitution	- Préparation avec CN, service communication et équipe nationale PASEC - Réunions d'information avec acteurs nationaux et PTF - Communiqué de Presse - Interview et/ou débat	PE PC Service com. Pays – CN et équipe nationale PASEC	- Public touché - Réaction des cibles - Types d'actions menées	2008	Disponibilité des acteurs Pays

	1.5.3. Activités de communication lors des événements ou sortie des résultats d'études ou documents de réflexion et d'orientation	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence de presse - Communiqué de presse - Publireportage - CONFEMEN Infos spécial 	PE PC PPE	<ul style="list-style-type: none"> - les médias touchés - les articles de presse - les reportages audio et visuel de l'activité 	2008	
	1.5.4 Production de note de synthèse des résultats des nouvelles études pour la SG	- Présentation de la synthèse à la SG et membres du STP	PE	<ul style="list-style-type: none"> - Notes présentées - Bonne connaissance des résultats par les membres du STP 	2008	
	1.5.5 Intégration des résultats du PASEC dans les interventions de la CONFEMEN	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des résultats dans les discours et allocutions du STP - Diffusion des résultats lors des colloques, séminaires régionaux ou internationaux 	SG PPE PE – PC Ministres Président en exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'interventions des acteurs de la CONFEMEN intégrant les résultats du PASEC - Nombre de publications scientifiques exploitant les résultats du PASEC 	Action continue	
	1.5.6. Mise à disposition des informations et des données sur le site WEB	Mise à jour des données et des informations sur le PASEC	PE et PC	Données disponibles à la rubrique PASEC du site	Action continue	

AXE I : Information – Communication			
OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	COUTS/CFA	COUTS/EUROS
1.1. Développer un espace de dialogue et de débat interactif avec les décideurs et partenaires de l'éducation RA: Un dialogue efficace et pertinent est instauré entre les acteurs de l'éducation	1.1.1. Organisation de forums interactifs sur le thème : les facteurs essentiels de la qualité de l'éducation A travers le site Internet	-	-
	1.1.2. .Organisation de réunions débat sur le thème les facteurs essentiels de la qualité de l'éducation	15 000 000	22 867,35
	1.1.3. Conférence débat des ministres en marge de la 53 ^e ministérielle sur l'enseignement secondaire : quelles perspectives ?	1 000 000	1 524,49
	1.1.4. Mise à jour du site Internet		
	1.1.5. Organisation 53 ^e session ministérielle Thème : Enseignement secondaire : quelles perspectives ?	18 600 000	28 355,51
TOTAL Objectif 1.1.		34 600 000	52 747,35
1.2. Assurer une meilleure circulation d'information entre le STP et les membres RA : STP dispose d'informations à jour sur les pays pour alimenter ses productions.	12.1. Publication du document de stratégie de communication en éducation	1 780 000	2 713,59
	1.2.2. Organisation d'un atelier régional d'information – formation des responsables des services de communication sur la CONFEMEN.	15 000 000	22 867,35

	1.2.3. Production des CN sur différents thèmes		
	1.2.4. Interviews télé ou radio de la SG ou autre membre du STP en mission dans les pays membres		
	1.2.5. Organisation de la Journée internationale de la Francophonie	1 500 000	2 286,73
	1.2.6. Production d'un rapport annuel bilan et perspectives de la CONFEMEN	1 500 000	2 286,73
TOTAL Objectif 1.2		19 780 000	30 154,41
1.3. Développer la diffusion des productions CONFEMEN vers les membres et partenaires R.A. : Bonne connaissance des productions de la CONFEMEN	1.3.1. Mise à jour régulière de la base de données des Adresses	-	
	1.3.2. Production d'un CD-ROM sur les pratiques de la dynamique partenariale	1 000 000 sur 2007	1 524,49
	1.3.3. Production de la CONFEMEN Infos	5 100 000	7 774,89
	1.3.4. Création de présentoirs CONFEMEN lors des Fora nationaux et internationaux	-	
	1.3.5. Production et diffusion d'affiches sur la CONFEMEN	2 475 000	3 773,11
	1.3.6. Production d'une plaquette sur les documents de réflexion et d'orientation de la CONFEMEN	1 700 000	2 591,63

TOTAL Objectif 1.3		10 275 000	15 664 ?13	
1.4. Exploiter les ressources documentaires du STP	1.4.1. Mise à jour et diffusion du répertoire des ressources documentaires du CID.	-		
	RA : Répertoire des ressources connu et utilisé. Des contenus riches et variés dans le journal	1.4.2. Exploitations des documents disponibles	-	
1.5. Mettre en valeur les résultats des études PASEC	1.5.1. Production des plaquettes et des rapports des études réalisées ; Gabon, Congo, Burkina Faso, Sénégal, Maurice	9 714 000	14 808,89	
	RA. : les Résultats du PASEC sont connus et repris par les décideurs – Communautés éducatives et scientifiques et le STP	1.5.2 Activités de communication aux différentes étapes d'une étude - Mission d'identification - Mission d'analyse - Mission de restitution	3 600 000	5 549,14
		1.5.3. Activités de communication lors des événements ou sortie des résultats d'études ou documents de réflexion et d'orientation		
	1.5.4 Production de note de synthèse des résultats des nouvelles études pour la SG			
	1.5.5 Intégration des résultats du PASEC dans les interventions de la CONFEMEN			
	1.5.6. Mise à disposition des informations et des données sur le site WEB			
TOTAL Objectif 1.5		13 314 000	20 297,06	

Sous-Total Axe 1	77 969 000	118 862,97
-------------------------	-------------------	-------------------

Ajouter les provisions suivantes :

• la réunion du GT/CN	17 500 000 FCFA	26 678,57 €
• la réunion du CS/PASEC	10 828 589 FCFA	16 508,07 €
• Calendrier 2009	1 423 394 FCFA	2 169,95 €
• Insertion des événements dans les médias internationaux	1 500 000 FCFA	2 286,73 €
• Acquisition de documents pour le STP	1 500 000 FCFA	2 286,73 €
• Accueil et activités de représentation	1 500 000 FCFA	2 286,73 €
• Matériels promotionnels	1 260 000 FCFA	1 920,85 €
 TOTAL AXE I	 113 480 983 FCFA	 173 000,64 €

AXE II : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE REALISATION	ECHEANCIER	CONDITION (S) DE REALISATION
2.1. Réaffirmer et développer la réflexion en matière de politique éducative RA : Contribution de la CONFEMEN à la réflexion sur les problématiques en éducation	2.1.1. Publication de document de réflexion sur l'enseignement secondaire quelles perspectives ?	- Finalisation du document - Edition et diffusion - Promotion du document	PPE PC	Document réalisé et diffusé	4 ^{er} trimestre	
	2.1.2. Publication des actes des journées de réflexion sur la pratique de la dynamique partenariale dans les pays francophones d'Afrique	- Finalisation des documents - Edition et diffusion - Promotion des actes	PPE PC STP	Actes réalisés et diffusés	1 ^{er} trimestre	
2.2. Contribuer aux renforcements des capacités RA : Les compétences des experts du Sud sont renforcées notamment en évaluation	2.2.1. Organisation de l'atelier international de formation PASEC	- Formation des experts du Sud sur le guide méthodologique du PASEC	PE. PC	- Nombre de participants ? - Pays concernés - Rapport du Séminaire - Résultats évaluation de l'atelier	2008	Pays d'accueil Appui OIF
	2.2.2. Encadrement de stagiaires au STP	- Suivi et accompagnement des stagiaires - Définition de thématiques de stage	PE PC	Nombre de stagiaires Rapport de stage	2008	Maintien du nombre de CT/PASEC et CT/Com
	2.2.3. Utilisation de l'expertise des pays du Sud	Développement de la coopération Sud-Sud dans les évaluations	PE Equipes nationales	- Membres d'équipes nationales ayant réalisés des missions d'appui - Rapports de mission	2008	
	2.2.4. Appui à la formation des personnels de gestion	- Elaboration des modules - Formation des délégations pays - Elaboration des stratégies nationales et plan d'action - Partenariat – inter Etats	PPE et partenaires	- Rapport de la formation de Tunis - Les programmes nationaux - Les échanges inter-Etats	2008	- Engagement Pays - Disponibilité des ressources
	2.2.5. Réalisation de l'étude sur la pratique de la dynamique partenariale dans l'espace francophone	- Elaboration des TDR - Lancement de la consultation Sélection et adoption du chronogramme de réalisation - Présentation du plan détaillé à la 53 ^e ministérielle	Consultant PPE STP CN	Document examiné par le comité de suivi	Déc. 2008	

		- Une version provisoire en décembre 2008 au comité de suivi					
2.3. Appuyer les pays du Sud membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique éducative RA Contribution de la CONFEMEN à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques dans les pays retenus pour la réalisation des évaluations des systèmes éducatifs	2.3.1 Réalisation des évaluations diagnostiques des systèmes éducatifs : Gabon, Maurice, Burkina Faso, Sénégal, Congo (PASEC 8)	- Traitement et analyse des données - Elaboration des rapports - Restitution et validation des résultats - Diffusion des rapports et plaquettes	PE Equipe nationale PASEC CS/PASEC	- Rapports et plaquettes produits et diffusés - Les rapports des ateliers de restitution	2008		
	2.3.2 Evaluations diagnostiques des systèmes éducatifs : Comores – Guinée Bissau, Liban, Burundi, Côte d'Ivoire	Mise en place des équipes nationales Mission d'identification Traduction des tests (Pré-test, Post- test)	PE Equipe nationale PASEC	Pour les Comores et la Guinée Bissau (Données de Pré-test et/ou post-tests disponibles) Pour les autres pays (Tests traduits disponibles Equipes formées)	Comores, Guinée-Bissau : - Pré-test et saisie - Post-test et saisie Liban, Burundi, Côte d'Ivoire : - Identification - Traduction des tests - Pré-test et saisie		
	2.3.3 Appui à la mise en œuvre des dispositifs et programmes nationaux d'évaluation	Elaboration des TDR candidatures des pays Sélection des pays sur la base des notes conceptuels de programmes Mobilisation des ressources Définition des stratégies d'accompagnement	Comité de pilotage OIF - CONFEMEN	Pays sélectionnés Stratégie globale définie Projets de programme des pays	2008	Disponibilité des ressources humaines et financières	

AXE II : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	COUTS/CFA	COUTS/EUROS
2.1. Réaffirmer et développer la réflexion en matière de politique éducative RA : Contribution de la CONFEMEN à la réflexion sur les problématiques en éducation	2.1.1. Publication de document de réflexion sur l'enseignement secondaire quelles perspectives ?	1 780 00	2 713,59
	2.1.2. Publication des actes des journées de réflexion sur la pratique de la dynamique partenariale dans les pays francophones d'Afrique	2 300 000	3 506,32
TOTAL Objectif 2.1		4 080 000	6 219,91
2.2. Contribuer aux renforcements des capacités RA : Les compétences des experts du Sud sont renforcées notamment en évaluation	2.2.1. Organisation de l'atelier international de formation PASEC	25 000 000	3 8 112,25
	2.2.2. Encadrement de stagiaires au STP	450 000	686,02
	2.2.3. Utilisation de l'expertise des pays du Sud	-	
	2.2.4. Appui à la formation des personnels de gestion	-	
	2.2.5. Réalisation de l'étude sur la pratique de la dynamique partenariale dans l'espace francophone	10 000 000	15 244,90
TOTAL Objectif 2.2.		35 450 000	54 043,17
2.3. Appuyer les pays du Sud membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique éducative RA Contribution de la CONFEMEN à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques dans les pays retenus pour la réalisation des	2.3.1 Réalisation des évaluations diagnostiques des systèmes éducatifs : Gabon, Maurice, Burkina Faso, Sénégal, Congo (PASEC 8)	194 376 900	296 325,67

évaluations des systèmes éducatifs	2.3.2 Evaluations diagnostiques des systèmes éducatifs : Comores – Guinée Bissau, Liban, Burundi, Côte d'Ivoire		
	2.3.3 Appui à la mise en œuvre des dispositifs et programmes nationaux d'évaluation	-	-
Total Objectif 2.3		194 376 900	29 6 325,67
Sous-Total Axe II		233 906 900	356 588,77

Les coûts de l'activité 2.2.3 sont pris en compte dans l'article 67 du budget soit aux activités 2.3.1 et 2.3.2.
Les activités 2.2.4 et 2.3.3 ne peuvent être estimés pour l'instant.

Total Axe II : 233 906 900 FCFA soit 356 588,77 Euros

AXE III : Concertations et promotion des intérêts communs

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE REALISATION	ECHEANCIER	CONDITION (S) DE REALISATION
<p>3.1. Renforcer le rôle politique de la CONFEMEN</p> <p>RA : Relation entre la CONFEMEN et les autres instances de la Francophonie sont renforcées</p>	<p>3.1.1. Insertion des orientations de la CONFEMEN dans les décisions de la Francophonie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux différentes réunions des instances de la Francophonie (CPF, CMF) Contribution aux réflexions de la Commission Coopération - Participation aux colloques, séminaires, ateliers organisés par l'OIF - Participation aux réunions des autres instances de la Francophonie, opérateurs directs, APF, AIMF, CONFEJES 	<p>Président en exercice Etats et gouvernements membres Secrétaire générale Conseillers en politiques éducatives</p>	<p>Bilan des réunions et de la prise en compte des orientations</p>	<p>Action continue</p>	
	<p>3.1.2. Plus grande et meilleure implication dans le processus d'élaboration et de la mise en œuvre de la programmation de l'OIF en matière d'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information de la CONFEMEN sur la mise en œuvre de la programmation de l'éducation à travers le comité de suivi - Observations de la CONFEMEN - Participation de la CONFEMEN aux réunions et activités terrain de l'OIF - Conception et mise en œuvre de formation à distance des enseignants du primaire - Formation à distance des personnels de gestion 	<p>STP/CN/ DEFPT Comité de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de la réunion du comité de suivi. - Rapports d'activité de la CONFEMEN 	<p>Action continue</p>	
	<p>3.1.3. Plus grande et meilleure implication de l'OIF dans la</p>	<p>Implication de la DEFTP aux réunions organisées par la</p>	<p>STP DEFPT</p>	<p>Présence de la DEFTP aux réunions</p>	<p>Réunion</p>	

	préparation et l'organisation des réunions de la CONFEMEN	CONFEMEN Réunion du groupe de travail Atelier international Réunions de l'intersession et autres séminaires		Documents fournis par la DEFTP, ou préparé en collaboration	Groupe de travail Avril 2008 Atelier international PASEC 53 ^e Conférence ministérielle Autres séminaires organisés par la CONFEMEN ou en partenariat	
3.2. Participer au dialogue mondial sur l'éducation et s'imposer par la qualité de son expertise RA : une visibilité accrue de la CONFEMEN sur le plan mondial, un leadership confirmé dans le domaine de l'éducation	3.2.1 Participation aux grandes réunions régionales et internationales sur l'éducation ou scientifique sur l'évaluation	- Collecte de l'information - Etablissement d'un calendrier Préparation des interventions	PE - PC SG PPE	- Calendrier élaboré - Rapports d'activités - Les documents d'intervention - Domaines couverts - Réaction des partenaires	Selon le calendrier	
	3.2.2. Participation aux revues sectorielles dans les pays membres	Exploitation des documents de mise en œuvre des programmes pays Préparation des interventions en s'inspirant des résultats des Etudes PASEC et des orientations de la CONFEMEN	SG, PE, PPE	- Calendrier élaboré - Rapport d'activités - Pays concernés - Rapports des revues	Action continue	Informations reçues des pays
	3.2.3. Participation aux colloques scientifiques	Exploitation des documents du colloque Préparation des interventions à la lumière des analyses du PASEC	PE	- Calendrier élaboré - Rapport d'activités - Thèmes couverts - Rapport du colloque	Action continue	
3.3. Développer les contacts institutionnels de la CONFEMEN RA : Des relations	3.3.1. Organisation des échanges ou rencontres multilatérales et/ou bilatérales avec des institutions régionales et internationales	- Echanges de données - Participation aux réunions d'échanges - Evénements ou activités en partenariat	STP	- Bilan des contacts, - Visites ou échanges. - Bilan de participation ou des activités menées en partenariat	2008	

fonctionnelles sont développées avec des partenaires techniques et financiers	3.3.2. Partenariat fonctionnel avec les institutions de formation des personnels de l'éducation dans les Etats membres	- Identification des institutions TDR pour le partenariat Echanges de documents (production CONFEMEN, Mémoires des étudiants sur les thématiques concernant la CONFEMEN	STP PC - PPE	- Nombre d'institutions concernées - Les documents échangés - Enrichissement des ressources documentaires CONFEMEN	2008	Implication des CN
	3.3.3. Partenariat fonctionnel avec les institutions de recherche scientifique	- Identification des institutions : IEA, SACMEQ, Pôle de Dakar, etc. - Convention de partenariat - Action à mener en partenariat - Echanges d'informations et de données - Participations actives aux réunions	PE	- Actions menées en partenariat - Les rapports d'activités - Utilisation des données PASEC	2008	
	3.3.4 Adhésion de nouveaux pays à la CONFEMEN	- Contacts : Lettres/envoi de documents CONFEMEN - Actions de sensibilisation - Mission dans certains pays	SG Président Membres CONFEMEN OIF	Lettre d'adhésion des pays	2008	

AXE III : Concertations et promotion des intérêts communs			
OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	COUTS/FCFA	COUTS/EUROS
3.1. Renforcer le rôle politique de la CONFEMEN RA : Relation entre la CONFEMEN et les autres instances de la Francophonie sont renforcées	3.1.1. Insertion des orientations de la CONFEMEN dans les décisions de la Francophonie	7 500 000	11 433,67
	3.1.2. Plus grande et meilleure implication dans le processus d'élaboration et de la mise en œuvre de la programmation de l'OIF en matière d'éducation	-	-
	3.1.3. Plus grande et meilleure implication de l'OIF dans la préparation et l'organisation des réunions de la CONFEMEN	-	-
TOTAL Objectif 3.1		7 500 000	11 433,67
3.2. Participer au dialogue mondial sur l'éducation et s'imposer par la qualité de son expertise RA : une visibilité accrue de la CONFEMEN sur le plan mondial, un leadership confirmé dans le domaine de l'éducation	3.2.1 Participation aux grandes réunions régionales et internationales sur l'éducation ou scientifique sur l'évaluation	4 500 000	6 860,20
	3.2.2. Participation aux revues sectorielles dans les pays membres	Voir 3.2.1 et .2.3.1	-
	3.2.3. Participation aux colloques scientifiques	6 525 000	9 947,29
TOTAL Objectif 3.2		11 025 000	16 807,50
3.3. Développer les contacts institutionnels de la CONFEMEN	3.3.1. Organisation des échanges ou rencontres multilatérales et/ou bilatérales avec des institutions régionales et internationales	Voir 3.2.1 et 3.2.3	

RA : Des relations fonctionnelles sont développées avec des partenaires techniques et financiers	3.3.2. Partenariat fonctionnel avec les institutions de formation des personnels de l'éducation dans les Etats membres	-	
	3.3.3. Partenariat fonctionnel avec les institutions de recherche scientifique	Voir 3.2.3	
	3.3.4 Adhésion de nouveaux pays à la CONFEMEN	3 500 000	5 335,71
TOTAL		3 500 000	5 335,71
Sous-Total Axe III		22 025 000	33 576,89

Ajouter les provisions suivantes :

5 100 000FCFA soit 7 774,89 Euros pour déplacement des Commissaires aux comptes
1 500 000FCFA soit 2 286,73 Euros pour mission CONFEMEN du Président en exercice
1 100 000FCFA soit 1 676,93 Euros pour variation des coûts de transport

Total Axe III : 29 725 000 FCFA soit 45 315,47 Euros

BUDGET 2008 DE LA CONFEMEN

Détail du chapitre 1.Charges de personnel

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2008/2007 en %
	adoptés pour 2008	ouverts en 2007	ouverts en 2006	
Art 1.1. Rémunération et autres charges liées à la fonction de Secrétaire Général	36 000 000	31 200 000	31 200 000	15%
Art 1.2. Rémunération du gestionnaire comptable	6 806 139	4 406 139	3 831 425	54%
Art 1.3. Rémunération du conseiller en communication	3 130 716	1 250 976	1 250 976	150%
Art 1.5. Rémunération du personnel d'appui	23 938 561	21 468 389	21 110 423	12%
Art 1.6. Rémunération autre personnel	4 837 646	4 837 646	4 650 000	0%
Art 1.7. Cotisations sociales	423 360	2 042 244	1 905 695	-79%
Art 1.8. Couverture médicale	10 218 052	8 233 175	6 899 264	24%
Art 1.9. Provision pour la prise en charge des frais de prise de service et cessation de service du SG	5 025 000	5 025 000	5 025 000	0%
TOTAL	90 379 474	78 463 569	75 872 783	15%

Détail du chapitre 2.Matières et fournitures

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2008/2007 en %
	adoptés pour 2008	ouverts en 2007	ouverts en 2006	
Art 2.1. Fournitures et consommables techniques	4 609 092	5 761 365	5 111 365	-20%
Art 2.2. Fournitures de bureau	3 402 990	4 253 737	4 853 737	-20%
Art 2.3. Electricité	3 927 000	3 570 000	3 150 000	10%
Art 2.4. Eau	360 000			100%
Art 2.5. Carburant	1 940 400	1 764 000	1 620 000	10%
TOTAL	14 239 482	15 349 102	14 735 102	-7%

Détail du chapitre 3.Services extérieurs

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2008/2007 en %
	adoptés pour 2008	ouverts en 2007	ouverts en 2006	
Art 3.1. Dépenses d'entretien, de maintenance et de réparations	5 609 329	6 291 180	6 661 180	-11%
Art 3.2. Primes d'assurances	1 733 350	1 537 450	1 867 450	13%
Art 3.3. Frais de télécommunications	6 591 000	8 091 156	9 185 000	-19%
Art 3.4. Postes et expéditions	4 425 036	6 334 100	7 334 100	-30%

Art 3.5. Frais de formation du personnel	1 000 000	1 500 000		-33%
Art 3.6. Frais bancaires	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0%
Art 3.7. Autres services extérieurs	2 355 760	2 355 760	2 893 000	0%
TOTAL	22 714 475	27 109 646	28 940 730	-16%

Détail du chapitre 4.Equipement

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2008/2007 en %
	adoptés pour 2008	ouverts en 2007	ouverts en 2006	
Art 4.1. Achat de mobilier de bureau				
Art 4.2. Achat de matériel technique				
Art 4.3. Provision pour le renouvellement de l'équipement	42 846 612	43 057 703	28 709 957	0%
TOTAL	42 846 612	43 057 703	28 709 957	0%

Détail du chapitre 5.Missions

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2008/2007 en %
	adoptés pour 2008	ouverts en 2007	ouverts en 2006	
Art 5.1. Participation aux réunions de la Francophonie	7 500 000	7 500 000	6 300 000	0%
Art 5.2. Développement de partenariats et participation aux réunions régionales et internationales organisées par d'autres institutions ou en partenariat	4 500 000	5 500 000	5 000 000	-18%
Art 5.3. Missions de travail dans les Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN ou de l'OIF	3 500 000	3 500 000	4 000 000	0%
Art 5.4. Missions du Président en exercice	1 500 000	1 500 000	1 000 000	0%
Art 5.5. Prise en charge des commissaires aux comptes	5 100 000	5 100 000	3 800 000	0%
Provision pour les variations de coûts du transport aérien	1 100 000	1 100 000	1 180 000	0%
TOTAL	23 200 000	24 200 000	21 280 000	-4%

Détail du chapitre 6.Evaluations des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2008/2007 en %
	adoptés pour 2008	ouverts en 2007	ouverts en 2006	
Art 6.1. Equipement et fonctionnement des équip. nationales	10 650 000	8 500 000	10 575 000	25%
Art 6.2. Organisation de la première phase d'enquête	51 940 600	24 642 800	43 550 250	111%
Art 6.3. Organisation de la deuxième phase d'enquête	29 232 200	38 197 650	31 751 500	-23%
Art 6.4. Formation des équipes nationales à l'analyse	3 667 000	3 337 357	5 200 000	10%

Art 6.5. Appui aux séminaires de restitution	3 600 000	2 200 000	3 000 000	64%
Art 6.6. Rémunération des conseillers PASEC	44 400 000	15 117 650	15 581 652	194%
Art 6.7. Missions d'appui du PASEC	50 117 100	34 526 000	27 250 000	45%
Art 6.8. Participation du PASEC aux colloques et réunions	6 525 000	6 525 000	4 350 000	0%
Art 6.9. Divers et imprévus	6 000 000	6 000 000	4 000 000	0%
TOTAL	206 131 900	139 046 457	145 258 402	48%

Détail du chapitre 7. Information - Communication

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2008/2007 en %
	adoptés pour 2008	ouverts en 2007	ouverts en 2006	
Art 7.1. Production des documents	36 017 394	20 010 394	22 825 632	80%
Art 7.2. Acquisition des documents	1 500 000	2 000 000	2 850 000	-25%
Art 7.3. Relations publiques	10 335 000	8 600 000	8 510 000	20%
Art 7.4. Rémunération du conseiller en communication	22 200 000			
TOTAL	70 052 394	30 610 394	34 185 632	129%

Détail du chapitre 8. Réunions de la CONFEMEN

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2008/2007 en %
	adoptés pour 2008	ouverts en 2007	ouverts en 2006	
Art 8.1. Réunions régulières	76 570 000	65 320 000	65 250 000	17%
8.1.1. Conférence ministérielle	18 600 000		8 550 000	
8.1.2. Réunion du Bureau		8 550 000		
8.1.3. Réunion du Groupe de travail des CN	17 500 000	15 500 000	15 500 000	
8.1.4. Réunion du Comité scientifique du PASEC	15 470 000	15 470 000	15 400 000	
8.1.5. Atelier de formation du PASEC	25 000 000	25 800 000	25 800 000	
Art 8.2. Réunions ponctuelles	30 000 000	14 500 000		107%
TOTAL	106 570 000	79 820 000	65 250 000	34%

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénoms	Titre	Adresses	Courriel
1	LUPERTO Dominique	Collaborateur ministériel de la Communauté Française de Belgique	Rue du Broctia, 74 5020 MALONNE (NAMUR) Belgique	dominique.luperto@cfwb.be
2	BARTHELEMY Dominique	Correspondant national de la CONFEMEN / Ministère de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale / Communauté française de Belgique	Direction des Relations Internationales - Bureau 6A002	dominique.barthelemy@cfwb.be
3	MANGA EWOLO André	Secrétaire d'Etat	BP. : 1600 Yaoundé Cameroun	
4	FOUDA Simon Pierre	Correspondant national de la CONFEMEN / Cameroun	BP. : 1600 Yaoundé Cameroun	foudaps@yahoo.fr
5	SAVOIE Etienne	Correspondant national de la CONFEMEN / Canada	125, Sussex Ottawa ON Canada	etienne.savoie@international.gc.ca
6	BELAS Saïda	Agent principal de programme à l'ACDI / Canada	200, promenade du Portage Gatineau (Qc) K1A 0G7	saida_belas@acdi-cida.gc.ca
7	DAOUDI Adnane	Spécialiste en Education ACDI / Canada	200, promenade du Portage Gatineau (Qc) K1A 0G7	adnane_daoudi@acdi-cida.gc.ca
8	Honorable LAMROCK Kelly	Ministre de l'Education	250 rue King Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B5H1 Canada	

9	THERIAULT James	Correspondant national de la CONFEMEN / Canada Nouveau-Brunswick	250 rue King Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B5H1 Canada	James.Theriault@gnb.ca
10	LAVOIE Sylvain	Coordonnateur de projet / Canada Nouveau-Brunswick	Ministère de l'Education CP. 6000 Frédéricton (Nouveau-Brunswick E3B 1 A1	SYLVAIN.LAVOIE@gnb.ca
11	CHAREST Léo-Paul	Ministère de l'Education		
12	DESCHENES Sébastien	Commissaire aux comptes STP/CONFEMEN	Université de Moncton Canada Nouveau-Brunswick	sebastien.deschenes@unmoncton.ca
13	VALLEE Stéphanie	Députée à l'Assemblée nationale de Québec / Adjointe parlementaire de la Ministre de l'Education, du Loisir et du Sport		
14	BELLWARE Jo-Ann	Conseillère, Correspondante nationale de la CONFEMEN / Ministère des Relations Internationales (MRI)	Ministère des relations Internationales (MRI) 525, Bd René Levesque Est,	jo-ann.bellware@mri.gouv.qc.ca
15	VIEL Diane	Conseillère / Ministère de l'Education, du Loisir et du Sport / Québec	1035, rue de la Chevrotière, 16ème étage Québec / G1R 5A5	diane.viel@mels.gouv.qc.ca
16	KAMA-NIAMAYOUA Rosalie	Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire	Ministère des Enseignements primaire et secondaire du Congo / BP. : 2078 Brazzaville	mepsa2004@yahoo.fr
17	KOUNOUNGA Esaïe	Correspondant national de la CONFEMEN / Congo	Ministère des Enseignements primaire et secondaire du Congo / BP. : 2078 Brazzaville	ekounounga@yahoo.fr
18	NIAMAYOUA Anaclet	Conseiller Technique au Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire de Congo-Brazzaville	Ministère des Enseignements primaire et secondaire du Congo Brazzaville	aniamayoua@yahoo.fr
19	BOUCHER Olivier	Ambassadeur de France à Lomé		
20	GUYETANT André	Correspondant national de la CONFEMEN / Ministère de l'Education de la France	1 rue descartes 75 006 Paris	andre.guyetant@education.gouv.fr

21	BELLEVENUE Christian	Correspondant national de la CONFEMEN / Ministère des Affaires Etrangères et Européennes	20, rue Monseur 75 007 Paris	christian.bellevue@diplomatie.gouv.fr
22	MENGUE M'EYI Raymonde	Correspondante nationale de la CONFEMEN / Ministère de l'Education nationale, de l'Instruction Civique, chargé de l'Education populaire / Gabon	BP. / 6 Libreville	menguemeyi@yahoo.fr
23	ADRA Bouchra Bagdady	Correspondante nationale de la CONFEMEN/ Liban	Palais de l'UNESCO - Beyrouth	badra@lb.refer.org
24	MAMADOU Ousmane Samba	Ministre de l'Education nationale et Président en exercice de la CONFEMEN	BP. 557 - Niamey	scdameb@intnet.ne ou scdameb_niger@yahoo.fr
25	BOUBE Mamane	Conseiller Technique du Ministère de l'Education nationale du Niger	BP. : 557 Niamey NIGER	boubemamane@yahoo.fr
26	MAIGUIZO Rakiatou Z.N.	Correspondante nationale Niger	BP. : 557 Niamey NIGER	sg_meba@yahoo.fr
27	PASZTOR Gabriela	Secrétaire d'Etat		
28	FUSELOVA Véronica	Correspondante nationale de la Roumanie	Ministère de l'Education 30, G-ral Berthelot BUCAREST	veronica.fuselova@medu.edu.ro
29	GUEYE Mbaye Ndoumbé	Correspondant national	Ministère de l'Education BP. : 4025 Dakar	bnqueye@yahoo.fr
30	KLASSOU Komi Selom	Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire	1 BP. : 13 93 Lomé 1 TOGO	
31	KUDJOH Apéléké	Correspondant national /Secrétaire Général du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS) du Togo	1 BP. : 13 93 Lomé 1 TOGO	akudjoh@yahoo.fr
32	Mme AGOUNKE Kekelijemi	Conseillère Technique du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS) du Togo	MEPS BP. 80048 Lomé	kekelij2@yahoo.fr

33	TOURE Harouna	Membre du Comité scientifique PASEC	BP. : 1583 Bamako MALI	hatoure@buroticservices.net.ml ou htourest@gmail.com
34	OUEDRAOGO Zacharie	Commissaire aux comptes STP/CONFEMEN	01 BP 92 Ouagadougou Burkina Faso	zacharie.ouedraogo@tresor.bf
35	OUEDRAOGO Soungalo	Directeur de l'Education et de la Formation / OIF	13, Quai André Citroën/ 75 015 Paris	soungalo.ouedraogo@francophonie.org
36	HIMA Adiza	Secrétaire Générale du STP / CONFEMEN	BP. : 3220 STP CONFEMEN	ahima@orange.sn ou confemen@orange.sn
37	FISSET Agathe	Conseillère en Politiques Educatives STP / CONFEMEN	BP. : 3220 STP CONFEMEN	conspro@orange.sn
38	NDIAYE André	Gestionnaire-Comptable STP/CONFEMEN	BP. : 3220 STP CONFEMEN	andiaye@orange.sn
39	HOUNGBEDJI Kenneth	Conseiller Technique au PASEC	BP. : 3220 STP CONFEMEN	pasec@orange.sn
40	KOUAK TIYAB Beifith	Conseiller Technique au PASEC	BP. : 3220 STP CONFEMEN	pasec@orange.sn
41	MODI Moussa	Conseiller en Communication STP/ CONFEMEN	BP. : 3220 STP CONFEMEN	docdoc@orange.sn
42	NDOYE Khady Ndongo	Assistante au Pôle Politiques Educatives et Gestion STP/ CONFEMEN	BP. : 3220 STP CONFEMEN	khadydongondoye@yahoo.fr
43	NIANG Catherine M. R.	Attachée Administrative de la Secrétaire Générale STP / CONFEMEN	BP. : 3220 STP CONFEMEN	cathyniang@yahoo.fr
44	Maître Yaovi Madji AGBOYIBO	Premier Ministre Togo		
45	Messan Adimado ADUAYOM	Ministre Enseignement Supérieur Togo		
46	Antoine Agbéwanou EDOH	Ministre de l'Enseignement Technique Togo		

LISTE DU COMITE D'ORGANISATION

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION
1	BANISSAN Kossi Tata	DAF/MEPS
2	Mme EDOH-KOSSI Dêmessi	Directrice Adjointe des Finance /MFBP
3	DENYO Komi Mawulikplimi	Chef Division MFBP
4	SALLAH Soekey Ayawovi	Chef Division MFBP
5	AMAGLO Kossivi	Chef Division Comptabilité et Budget
6	KPEMISSI AMANA Eyana	Directeur de Cabinet MEPS
7	DATE Datévi Koffi	Secrétaire Principal Cabinet MEPS
8	GABA Adadé GBIKPON	Chargé d'Etude

9	BIRAMAH Nouréni Akouété	Chef Division Examens et Concours
10	KUDJOH Ayayi Apéléte	Secrétaire Général du MEPS
11	SINDJALIM Massama	Secrétaire Principal du Cabinet MESR – Administrateur Civil
12	ADJEODA Kossi	Chargé d'Etude
13	Gaba Kpayédo Mawussé	Directeur Régional de L'Education – Région Golfe – Lomé Commune
14	LAWSON Boèvi Dodzi	Administrateur Civil / DRH
15	BEDABA Balom'ma	Directeur du Protocole MAEIA
16	GNANGBA Tchaa Wiyao	Conseiller Technique du MEPS
17	MALAM Moussa	Chargé du Protocole MESR
18	JIBIDAR A. Olta	Conseiller Technique METFP
19	TONAGA Akila-Esso	Chef de Division MAEIA
20	MENSAH Kossi Mihlamgbidi	Attaché du Cabinet MEPS
21	BATAWILA Komlan	Contrôleur de Gestion des Petits et Moyens Hôtels d'Etat MECTL/DDT
22	ATCHOLE Tchilalo	Inspectrice des Enseignements Préscolaire et Primaire MEPS

23	AMENOUDJI Vidého Kafui	Inspecteur des Etablissements du Tourisme MECTL
24	Colonel SAM Essolakina	Directeur Général du Garage Centre Administratif du Togo
25	DAKOU Manoadzogué	Chef de Division Matériel et Equipement MEPS/DAF
26	KOUEVI Folly	Chef Division Administration du Garage Central administratif du Togo
27	PISSAN Yoma	Commissaire Central de la Ville de Lomé
28	ASSIAH Saya Kpam N'lé	Doyen de l'Inspection Générale de l'Education/MEPS
29	AWIZOBA K. Eglou	Chef d'Escadron – Commandant du Groupement
30	Dr BABA Afefa Amivi	Directrice des Etablissements de Soins/Ministère de la Santé
31	AGOWOU Kossi Mensah	Agent de Santé Scolaire/MEPS
32	YACOUBOU Sadikou	Directeur du CHU Tokoin / ministère de la Santé
33	METONNOU Yéto Dévi	Chargé de Mission MEPS
34	NAWO Ayime	Comptable au SG/MEPS
35	APEZOUKE Lebene	Secrétaire Particulière du DAF/MEPS

36	WELA Massalou	Secrétaire Particulière du DRH/MEPS
37	ABOU Kossi	Chef de Divion Information/MEPS
38	GBOKPA Dométo	Chargé du Réseau Information
39	Mme BAMANA-BALI Mazinééssou	Secrétaire Principale - SG/MEPS
40	Mme ASSOUKA Bandaboa	Secrétaire Particulière du MEPS
41	MEWOEKPO Amévi	Chargé d'Etude SG/MEPS
42	ABETE Baoumondon	Chargé d'Etude SG/MEPS
43	GUINHOUYA Kodjovi	Chargé d'Etude DRH/MEPS
44	EVENYA Rita	Secrétaire Particulière du SG/MEPS

